JEUDI 18 JUIN 2020
76E ANNÉE – Nº 23464
2,80 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE
WWW.LEMONDE.FR –
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY
DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

Le Monde



LE MONDE CAMPUS – SUPPLÉMENT · TÉLÉTRAVAIL : POUR LES JEUNES DIPLÔMÉS, APPRENDRE SON MÉTIER À DISTANCE

Commerce : l'Europe se protège contre la Chine

▸ La Commission européenne prépare pour 2021 une directive à l'encontre des entreprises étrangères qui bénéficient chez elles de subventions publiques

▸ Au nom de la réciprocité et des règles communes, ces sociétés seront sanctionnées, voire exclues des appels d'offres pour des marchés publics

▸ Bruxelles envisage également de mettre en place une taxe carbone aux frontières européennes sur les importations, en fonction de leur empreinte

▸ La Commission espère ainsi aider à une réindustrialisation de l'Union, à protéger les entreprises existantes et à assurer une indépendance stratégique

▸ Souhaitant une Europe moins « naïve », Bruxelles vise, par ces mesures de concurrence, en premier lieu la Chine

PAGE 16 ET **CHRONIQUE** PAGE 30

Défense Un plan pour préparer une guerre « Etat contre Etat »

LE NOUVEAU CHEF d'état-major de l'armée de terre, le général Thierry Burkhard, a rendu publique, mercredi 17 juin, sa vision pour les dix ans à venir des menaces que pourrait affronter la France. Après les guerres *« asymétriques »* face à des groupes terroristes, il envisage un retour des conflits majeurs *« Etat contre Etat »*.

Le général Burkhard estime que l'armée de terre devra être reconfigurée en ce sens. Or elle ne dispose pas de l'armement suffisant pour faire face à un tel péril. Il considère également nécessaire de revoir l'entraînement des soldats.

PAGE 3



TENSIONS À LA FRONTIÈRE SINO-INDIENNE



▸ Des affrontements entre soldats sur la ligne de démarcation ont fait vingt morts, côté indien

▸ Les deux pays se disputent des pans du territoire himalayen

PAGE 2

Soldats indiens sur la route menant à la frontière chinoise, près de Leh (Ladakh), le 16 juin. TAUSEEF MUSTAF/AAFP

Manifestations Des soignants « fatigués et écœurés »

Plusieurs dizaines de milliers d'infirmières, aides-soignants et médecins ont manifesté à travers toute la France, mardi 16 juin, pour la première fois depuis l'épidémie. Ils réclament des annonces concrètes de la part du gouvernement

PAGE 15 ET **IDÉES** PAGES 28-29

Etats-Unis A Minneapolis, débat sur une ville sans police

Après la mort de George Floyd, la ville s'interroge sur un démantèlement des forces de l'ordre, accusées de violences et de discriminations

PAGES 4-5

Municipales
A Marles-les-Mines et Moissac, le RN aux portes de la ville
PAGE 12

Portrait
La leçon d'équilibre de Jean-François Delfraissy
PAGES 8-9

Violences policières
Deux ans après la mort de Brahim, une famille en quête de vérité
PAGE 21



Société Dijon sous le choc après des affrontements

Après les violences intercommunautaires qui ont suivi l'agression d'un jeune Tchétchène, droite et extrême droite dénoncent le laxisme de l'Etat

PAGE 14

LE REGARD DE PLANTU





Epidémie Jérôme Salomon bousculé par les députés

Devant la commission d'enquête parlementaire, le directeur général de la santé a défendu sa gestion de la crise, notamment sur la pénurie de masques

PAGE 10

Algérie 220 DA, **Allemagne** 3,70 €, **Andorre** 3,50 €, **Autriche** 3,80 €, **Belgique** 3,10 €, **Cameroun** 2 400 F CFA, **Canada** 5,70 $ Can, **Chypre** 3,20 €, **Côte d'Ivoire** 2 400 F CFA, **Danemark** 36 KRD, **Espagne** 3,50 €, **Gabon** 2 400 F CFA, **Grande-Bretagne** 3,10 £, **Grèce** 3,50 €, **Guadeloupe-Martinique** 3,20 €, **Guyane** 3,50 €, **Hongrie** 1 330 HUF, **Irlande** 3,50 €, **Italie** 3,50 €, **Liban** 6 500 LBP, **Luxembourg** 3,20 €, **Malte** 3,20 €, **Maroc** 22 DH, **Pays-Bas** 3,80 €, **Portugal cont.** 3,50 €, **La Réunion** 3,20 €, **Sénégal** 2 400 F CFA, **Suisse** 4,40 CHF, **TOM Avion** 500 XPF, **Tunisie** 4,10 DT, **Afrique CFA autres** 2 400 F CFA

Le Monde
JEUDI 18 JUIN 2020

Tensions meurtrières entre la Chine et l'Inde

Vingt soldats indiens sont morts dans une région de l'Himalaya contestée par les deux géants asiatiques

BOMBAY, PÉKIN - *correspondants*

Vingt soldats indiens ont été tués, lundi 15 juin au soir, selon New Delhi, dans le premier accrochage meurtrier entre la Chine et l'Inde depuis quarante-cinq ans, dans une région de l'Himalaya contestée entre les deux géants asiatiques. L'armée indienne avait, dans un premier temps, fait état de trois morts dans la vallée de la rivière Galwan, mais a ajouté mardi soir que dix-sept autres hommes avaient ensuite succombé à leurs blessures.

Pékin n'a pas publié de bilan, une décision que le quotidien chinois *Global Times* attribue, dans un éditorial daté du 17 juin, à la volonté *« d'éviter les comparaisons et d'empêcher une escalade des sentiments de confrontation »* – c'est-à-dire une flambée nationaliste en Chine. Des officiels indiens ont précisé à l'agence Associated Press qu'il n'y avait pas eu de recours aux armes à feu, comme c'est l'usage dans cette zone entre les soldats des deux pays depuis 1975, mais des combats aux poings et des jets de pierres. L'armée indienne a précisé que les deux armées s'étaient *« désengagées »* de la zone de l'affrontement.



Des manifestants brûlent des photos du président chinois, Xi Jinping, lors d'un rassemblement contre Pékin, le 16 juin à Ahmedabad, en Inde. AMIT DAVE/REUTERS

Ce sont les premiers morts dans le contentieux territorial sino-indien depuis un accrochage, en 1975, dans une autre région contestée de la ligne de contrôle effectif (Line of Actual Control, LAC), qui tient lieu de démarcation entre les deux pays, dans l'Arunachal Pradesh : cinq Indiens avaient alors trouvé la mort, huit ans après le clash de 1967 (100 à 500 morts) et treize ans après la guerre sino-indienne de 1962 (2 000 à 4 000 morts).

L'épisode de tension actuel a démarré le 5 mai à proximité du lac Pangong Tso, à plus de 4 300 mètres d'altitude, dont 60 % est en territoire tibétain, en Chine, et le reste au Ladakh, un territoire de l'Union indienne. Des échauffourées ont alors impliqué environ 250 soldats de part et d'autre. Le 9 mai, un nouvel affrontement avait eu lieu à plus de 1 000 kilomètres à l'est, entre l'Etat indien du Sikkim et la région autonome tibétaine chinoise. Il s'est étendu à trois autres points chauds de la région du Ladakh, dont la vallée de la rivière Galwan, où chaque pays a envoyé des troupes en renfort.

Reproches mutuels

Plusieurs pourparlers entre les deux camps ont été organisés à partir du 6 juin sur ces trois points chauds, mais les tensions restaient fortes sur la rive nord du Pangong Tso. Samedi 13 juin, le chef de l'armée de terre indienne, le général Manoj Mukund Naravane, avait pourtant déclaré que la *« situation est sous contrôle le long de notre frontière avec la Chine »* et que *« les deux parties se désengagent de manière graduelle, en commençant par le Nord, dans la zone de la rivière Galwan »*.

Début juin, le ministre indien de la défense avait reconnu que des troupes chinoises étaient présentes en nombre important dans une zone que New Delhi considérait comme lui appartenant – le ministère ayant démenti toutefois qu'elles avaient traversé la ligne de contrôle comme le prétendaient de nombreux médias.

L'Inde et la Chine se reprochent mutuellement de bâtir de part et d'autre de la ligne de démarcation, dans des territoires contestés, des infrastructures pouvant faciliter une intervention armée. L'Inde poursuit un vaste programme de construction de routes et de ponts au Ladakh, qui a acquis le statut de territoire de l'Union en octobre 2019 après le démantèlement de l'Etat du Jammu-et-Cachemire. New Delhi revendique une partie du Ladakh historique annexé au Tibet par la Chine en 1962, l'Aksai Chin, à la jointure des régions autonomes chinoises du Tibet et du Xinjiang. La Chine, de son côté, œuvre à l'extension de la route nationale 219, qui part du Xinjiang vers le sud et doit rejoindre la frontière sino-vietnamienne en passant à proximité de l'Arunachal Pradesh, occupé par l'Inde.

Selon Pékin, les tensions sont intervenues *« après que l'Inde a commencé à construire une route à travers la zone disputée »*. Le 6 juin, Hua Chunying, porte-parole du ministère des affaires étrangères, avait indiqué que la Chine était parvenue à *« un consensus positif »* avec l'Inde après les premiers pourparlers. Le quotidien de Hongkong *South China Morning Post* évoque des zones occupées ces dernières semaines par l'Armée populaire de libération chinoise, *« notamment des parties de la rive nord du lac de Pangong Tso et une partie de la vallée stratégiquement importante du Galwan »* qui auraient de facto été cédées à la Chine par l'Inde au cours de ces discussions.

Mardi, un porte-parole militaire chinois a indiqué que les troupes indiennes avaient *« traversé la ligne de contrôle et entrepris des actions provocatrices »*. Selon le colonel Zhang Shuili, *« la région a toujours été un territoire chinois et les actions entreprises par la partie indienne mettent sérieusement à mal les relations militaires bilatérales »*.

Mercredi, sous le titre « La Chine appelle l'Inde à la retenue », le quotidien nationaliste *Global Times* présente une photo d'hélicoptères militaires qui semblent sur le point de décoller, même si, explique le journal, *« un accord tacite »* entre les deux parties fait que celles-ci, sur le terrain, n'utilisent pas d'armes létales.

Les rivalités ne manquent pas entre les deux pays, dirigés par des « hommes forts » qui ont fait du nationalisme le ressort de leur popularité

Déjà, le 14 juin, ce journal indiquait que des tanks de type 15 de l'armée chinoise avaient été envoyés sur le plateau tibétain, à 4 700 mètres d'altitude, pour des manœuvres. *« Je veux dire à la partie indienne, ne soyez pas arrogants et n'interprétez pas la réserve de la Chine comme de la faiblesse. La Chine ne veut pas de clash avec l'Inde mais nous ne le craignons pas »*, tweetait mardi 16 juin Hu Xijin, journaliste au *Global Times*.

Dans un article publié par le centre de réflexion britannique Chatham House le 8 juin, le chercheur Gareth Price s'interroge : *« Il faut noter que le conflit frontalier implique la revendication par la Chine de territoires actuellement contrôlés par l'Inde. Or, l'Inde ne réclame pas de territoires contrôlés par la Chine à l'exception de l'Aksai Chin et d'une petite partie de l'ancien Etat princier du Cachemire donnée à la Chine par le Pakistan il y a des décennies. Donc, si l'on présume que la Chine a cherché à provoquer l'Inde, cela pose deux questions : pourquoi maintenant et que peut-il se passer ? »*

En Inde, où l'on se targue de ne jamais s'être approprié aucun territoire étranger par la force depuis l'indépendance en 1947, la mort des vingt soldats réveille les réflexes nationalistes de tout l'échiquier politique. Une réunion de crise s'est tenue dans le bureau du premier ministre, Narendra Modi, dans la nuit de mardi à mercredi, en présence des poids lourds du gouvernement. L'opposition réclame des explications. *« Peut-on imaginer qu'un chef de gouvernement ne dise pas un mot, sept semaines après l'intrusion de troupes étrangères dans son pays ? »*, demande l'ancien ministre de l'intérieur Palaniappan Chidambaram.

Pour les Indiens en effet, les événements qui se déroulent à la frontière du Ladakh et de l'Aksai Chin sont dus au fait que des soldats chinois auraient pénétré début mai en territoire indien, en franchissant la ligne de contrôle effectif de 1962 à plusieurs endroits. *« Une tentative de changer unilatéralement le statu quo »*, selon le ministère indien des affaires étrangères. Dans son éditorial de mercredi, le *Times of India* estime que *« le timing de l'agression chinoise semble faire partie d'une stratégie visant à rappeler à l'Inde ses vulnérabilités »*.

Récent accrochage entre les armées indienne et chinoise
Frontière et territoire contestés entre l'Inde et la Chine
Autre revendication territoriale

Ligne de contrôle
Gilgit-Baltistan
Azad-Cachemire
Jammu-et-Cachemire
Ladakh
Galwan
Aksai Chin
Territoires revendiqués par l'Inde
Lac Pangong Tso
CHINE
Région autonome du Tibet
Frontière indo-chinoise
Poches contestées
PAKISTAN
Indus
New Delhi
Arunachal Pradesh
Territoires revendiqués par la Chine
Lhassa
NÉPAL
Sikkim
BHOUTAN
INDE
Bramapoutre
Ganges
BANGLADESH
BIRMANIE
Golfe du Bengale
200 km

1 **5 mai** Accrochages autour du lac Pangong Tso. Environ 250 soldats sont impliqués de part et d'autre

2 **9 mai** Des troupes indiennes et chinoises s'affrontent à coups de poing et de bâtons au Sikkim

3 **15 juin** Violents affrontements faisant au moins 20 morts côté indien et un nombre inconnu de victimes côté chinois dans la vallée de Galwan

Infographie Le Monde

Agressivité nouvelle de la Chine

Même si *« cela ne va pas être facile »*, l'Inde doit faire preuve d'une *« résolution ferme et unie »*, juge le chef du parti du Congrès (opposition) à la Lok Sabha, la Chambre basse du Parlement indien. Pour Adhir Ranjan Chowdhury, qui signe une tribune dans l'*Indian Express* daté du 17 juin, l'Inde *« ne peut pas se permettre de continuer à prêcher la paix au détriment de son intégrité territoriale »*, tandis que la Chine *« doit réaliser qu'il y a des limites (…) à l'intimidation »*.

Les motifs de rivalité ne manquent pas entre les deux géants asiatiques, tous deux dirigés par des « hommes forts » qui ont fait du nationalisme le ressort de leur popularité. L'Inde a vivement critiqué le manque de transparence dont faisait preuve la Chine dans la gestion du Covid-19. Opposée au projet chinois des « nouvelles routes de la soie », elle coopère aussi de plus en plus étroitement avec les autres puissances d'Asie-Pacifique, Etats-Unis inclus, qui s'inquiètent des ambitions croissantes de Pékin, et notamment de sa présence militaire renforcée en mer de Chine du Sud. Un sommet bilatéral en ligne entre le premier ministre australien, Scott Morrison, et Narendra Modi, le 4 juin, s'est ainsi traduit par un engagement mutuel à une plus grande coopération maritime dans l'Indo-Pacifique, très mal vue à Pékin.

S'interrogeant sur ce nouveau front contre la Chine, l'expert chinois Su Hao, de l'université chinoise des affaires étrangères, estime que l'Inde chercherait à exploiter les contentieux à la frontière pour *« générer plus de pressions contre la Chine dans la communauté internationale »* : *« L'Inde peut ainsi montrer à Washington qu'il y a des tensions avec Pékin, ce qui lui donne un levier pour renforcer ses relations avec l'Occident »*, analyse-t-il dans un entretien au *Global Times*.

Une chose est sûre : la Chine réagit aux pressions à son encontre découlant à la fois de la guerre commerciale avec les Etats-Unis et de la crise du Covid-19 par une agressivité nouvelle pour défendre ce qu'elle désigne comme ses *« intérêts fondamentaux »*, que ce soit sa *« sécurité nationale »* menacée selon elle à Hongkong par des *« forces hostiles étrangères »*, ou son *« intégrité territoriale »*, à Taïwan, en mer de Chine du Sud, ou dans les zones qu'elle revendique à la frontière sino-indienne. ■

GUILLAUME DELACROIX, FRÉDÉRIC LEMAÎTRE ET BRICE PEDROLETTI (À PARIS)

La France se prépare à « endurcir l'armée de terre »

Le général Thierry Burkhard présente son plan stratégique face aux affrontements du futur, « Etat contre Etat »

Une armée de terre française « *endurcie* », munie de toute la panoplie, armes cyber, drones, canons, chars. Pour quoi faire ? Son nouveau chef d'état-major, en poste depuis juillet 2019, le général Thierry Burkhard, s'en est expliqué pour la première fois devant la presse. Son « *plan stratégique* » pour les dix ans à venir a été rendu public mercredi 17 juin.

Légionnaire parachutiste, le général Burkhard, 55 ans, est un opérationnel, pragmatique. Il a commandé la 13e demi-brigade de la Légion étrangère, mais aussi le centre de conduite des opérations de l'état-major central. Il évoque l'engagement occidental en Afghanistan dans les années 2010 comme « *la période où nous avons redécouvert la guerre de façon brutale* ». Les talibans ne représentaient certes « *pas une menace vitale, existentielle* » pour la France. « *Mais on a retrouvé quelqu'un qui voulait nous tuer, et cela nous a ramenés à une efficacité opérationnelle significative.* » A l'époque porte-parole de l'état-major des armées, le colonel Burkhard répondait chaque semaine ou presque aux questions soulevées par la mort de soldats français au combat.

Aujourd'hui, selon lui, ce cycle de conflictualité dominé par la contre-insurrection s'achève. L'armée attend de nouveaux affrontements, « *symétriques, Etat contre Etat* ». La guerre en Libye, avec le partage du terrain qu'ont organisé la Russie et la Turquie, démontre qu'ils peuvent arriver plus vite que prévu, et ce non loin de la France. L'Europe, juge le général, « *est cernée* » par « *la militarisation sans complexe du monde* ». « *Nos adversaires nous testent de plus en plus durement, sans craindre d'aller à l'incident.* » Or, a-t-il expliqué à ses troupes dans une vidéo interne, « *le moindre incident peut dégénérer en escalade militaire non maîtrisée* ».



Des soldats français auprès d'un canon Caesar, le 13 juillet 2017, au nord de Mossoul, en Irak. FADEL SENNA/AFP

Fragilités des bases avancées

L'armée française épouse les analyses de l'OTAN. « *Le combat futur avec la Russie ne procédera pas d'une invasion, mais peut-être d'une erreur de calcul qui nous entraînera* », assurait ainsi un cadre de l'organisation, il y a quelques mois, à Paris. Dans ce contexte, avait estimé l'expert, « *l'armée de terre française devra se concentrer sur ses capacités de dissuasion, toujours se tester et innover sous la pression, développer ses feux, son interopérabilité et ses défenses antimissiles, mais aussi sécuriser ses systèmes de commandement* ».

Pour dissuader la Chine de planter son drapeau sur les îles Glorieuses, à l'entrée du canal du Mozambique, ou de grignoter les intérêts français du Pacifique, il faudra montrer que le commandement français de la zone a les moyens de riposter au besoin, illustrent les généraux. Une étude de l'Institut français des relations internationales, commandée par les états-majors, a montré, début 2020, les fragilités des bases avancées françaises. Des véhicules de l'avant blindé seront bientôt positionnés en Nouvelle-Calédonie.

La situation géostratégique exige donc d'ici à 2030 « *d'endurcir l'armée de terre pour qu'elle soit prête d'emblée à des engagements plus difficiles* », énonce son chef. « *Cela ne veut pas dire se préparer à refaire mai 1940. Car il faudra mieux combiner les nouveaux effets cyber, et informationnels.* » Selon lui, « *l'information et la désinformation sont devenues des armes extrêmement puissantes. Ceux qui les maîtrisent sont des pays désinhibés qui ont forcément un temps d'avance* ».

« Notre armée n'a pas assez d'épaisseur pour faire face à un conflit majeur doublé d'une crise intérieure d'ampleur »

THIERRY BURKHARD
chef d'état-major de l'armée de terre

Dans ce cadre, la complication viendra du fait que les combats « asymétriques » contre des guérillas ne sont pas près de cesser. Le général veut « *être prêt à la haute intensité tout en continuant à faire "Barkhane"* », la principale opération extérieure française, avec 5 100 soldats, qui affrontent des djihadistes en sandales, dépourvus d'armes sophistiquées.

Les entraînements et les moyens de l'armée de terre devront donc être réorganisés. En 2023, un exercice du niveau d'une division, avec 15 000 à 20 000 militaires, sera organisé sur le territoire, peut-être avec des alliés. Une première depuis la guerre froide. La question de « *la masse* » revient dans l'expression des chefs militaires français. Ils ont fait remarquer que le canon de 155 mm Caesar a tiré plus de 20 000 coups en trois ans en Irak. Ou encore qu'il a fallu à la coalition internationale une force de 90 000 soldats pour expulser 15 000 djihadistes de Mossoul.

L'armée de terre d'active n'augmentera pas – elle compte 114 000 hommes et femmes, dont 77 000 dans la force opérationnelle. Mais elle devra puiser des forces plus significatives dans la réserve (24 000 volontaires). Le « *commandement du territoire national* » va réfléchir à l'armer.

Carcan bureaucratique

Les « biffins » sont aussi appelés à mieux travailler avec les autres forces. « *L'armée de terre doit intégrer mieux les autres moyens, nationaux et alliés* », estime son patron. « *Nous dépendons de l'armée de l'air, j'attends qu'elle soit elle aussi complète : supériorité aérienne, défense sol-air, appui feu, transport tactique et largage de parachutistes, domaine où on est moins forts qu'il y a vingt ans.* » Demain, les pilotes de Rafale et les officiers du sol désignant les cibles partageront le même écran.

Restent quelques difficultés. L'épidémie due au coronavirus a gelé les recrutements. Le retard – un déficit de 1 000 à 2 000 jeunes sur les 16 000 à trouver en 2020 – ne sera pas entièrement rattrapé. Les entraînements, déjà trop faibles, ont eux aussi pris du retard. « *Il est certain que notre armée n'a pas assez d'épaisseur pour faire face à un conflit majeur doublé d'une crise intérieure d'ampleur* », en a conclu le général devant les députés, début mai. Autrement dit : « *L'employer uniquement à distribuer des masques n'est pas sans conséquences.* » Endurcir l'ensemble, défend-il comme son prédécesseur, le général Jean-Pierre Bosser, serait la solution : qui peut le plus peut le moins.

Autre problème, l'héritage des réformes menées entre 2008 et 2017. « *Les armées sont enfermées dans un excès de normes* », juge Thierry Burkhard. Ce carcan bureaucratique a entamé le moral des troupes. Il s'est combiné avec un modèle de défense inspiré de l'entreprise, vivement dénoncé par les chefs militaires. « *L'efficience, c'est l'antirésilience,* poursuit-il, *car elle dit : "Pas de stocks, cela coûte", "Pas la peine d'avoir des camions pour tout le monde", "On pourra acheter des munitions le moment venu".* » La crise sanitaire a mis au jour les dépendances de la France, des masques aux médicaments. « *Nos ennemis feront tout pour nous empêcher de compléter nos stocks de munitions et de pièces de rechange* », alerte le chef militaire sur ce qui pourrait se passer demain.

Il manque des moyens, surtout des « *feux* », pour l'armée de terre. Elle ne dispose que de 77 Caesar, de 109 autres canons et de 200 chars – dont les équipages ont pâti ces dernières années d'un niveau dramatiquement bas de préparation opérationnelle, selon la hiérarchie militaire elle-même. Retrouver les 1 400 chars lourds de la guerre froide n'aurait aucun sens. Mais le chef de l'armée de terre espère optimiser ses ressources, qu'il sait comptées. « *Nous devons identifier nos équipements les plus stratégiques, dont il faudra sécuriser toute la chaîne de valeur* », a-t-il déclaré devant les députés le 20 mai.

Le nouveau plan s'accompagne d'une réécriture du code du soldat. Le bréviaire a été recentré sur l'état singulier du militaire par rapport au civil, il devient un « code d'honneur ». Son ancien point 9 – « *Il est ouvert sur le monde et la société et en respecte les différences* » – est supprimé. Au chapitre du « Combat », le mot « ennemi » vient remplacer celui d'« adversaire », tout en rappelant l'éthique française en la matière, inchangée : « *Maître de ma force, j'agis avec humanité et respecte mon ennemi.* » ■

NATHALIE GUIBERT

Le programme « Scorpion » pour une guerre robotisée

LA GUERRE NUMÉRISÉE, robotisée même, tel est l'enjeu du programme important de modernisation qui entre en vigueur dans l'armée de terre, « Scorpion ». Avec 4 000 nouveaux blindés remplaçant des matériels hors d'âge, des systèmes de communication et de préparation de mission complètement informatisés, il a été pensé en 2000 avec un investissement estimé à 5 milliards d'euros. Il devrait être réalisé d'ici à 2035.

Menacé de retards, « Scorpion » commence être appliqué concrètement dans les régiments. Les Griffon, blindés connectés transportant les troupes au combat, vont peu à peu remplacer les vieux VAB (véhicules de l'avant blindé). Ces quadragénaires, véritable signature kaki de l'armée française, sont déployés en nombre au Sahel.

« *La puissance de demain, c'est la mise en réseau des combattants* », explique le général Charles Beaudouin, responsable de « Scorpion » à l'état-major de l'armée de terre. Pour celui-ci, les guerres des années 2030 se feront en coalition, dans les villes, parmi des populations hyperconnectées informées en temps réel, et avec des pertes humaines importantes. « *Aujourd'hui la manœuvre sur le terrain se fait en fonction des liaisons disponibles, avec des matériels différents, trop facilement détectés* », détaille le général. « *Demain les différents postes de transmissions et d'information auront des composants communs, se reconnaîtront et se relaieront automatiquement. En cas de perte d'un relais, le système se reconfigurera automatiquement.* » Les chefs pourront alors mieux se concentrer sur l'ennemi.

Rénovation des blindés lourds

L'armée prévoit d'accroître la protection des blindés, sujet essentiel pour le combat urbain. Demain, l'intelligence artificielle proposera à leurs équipages de tirer non pas forcément sur l'adversaire identifié comme le plus proche, mais sur le plus dangereux. Le projet voudrait aussi les affranchir des menaces de brouillage, croissantes. Les soldats devront se passer du GPS. Outre la position, cet outil américain leur fournit l'horloge qui synchronise à la microseconde près les radios militaires. « *On ne veut plus avoir la hantise de se dire que le PC du chef a été frappé et que tout est décapité* », illustre l'état-major. Pour protéger ses convois, l'armée de terre prévoit enfin des radars de plus grande portée, ou capables de pénétrer le sol – « *Il me faut des radars qui forment des bulles de 60 à 80 km* », explique le général Beaudouin.

Quant aux drones, la France regarde avec attention les armées adverses – en Syrie, les Russes ont testé quelque 200 systèmes de drones différents. En 2020, une dizaine de robots, d'observation et de transport (des « mules » portant jusqu'à une tonne) auront été expérimentés.

Le chemin sera long, toutefois. Après un accident industriel fin 2019, l'armée de terre sait qu'elle devra attendre 2022 pour percevoir ses premiers drones tactiques Patroller capables de surveiller un terrain sur un rayon de 150 km. Le ministère a demandé une étude pour armer ce nouvel appareil d'une roquette guidée au laser d'ici quelques années. « *Nous sommes encore balbutiants dans ce domaine* », convient le général Beaudouin. « *Nous ne croyons pas à la délégation complète du feu à un robot et nous voulons garder la de la retenue.* »

« Scorpion » sera suivi d'une rénovation des blindés lourds, avec le programme « Titan ». Le « *système de combat terrestre du futur* » franco-allemand, qui doit succéder au char Leclerc, en constitue la colonne vertébrale à l'horizon 2040. « *Un pays qui n'a pas de chars descend très bas, il n'est plus pris au sérieux* », assurent les officiers de l'armée de terre. ■

N. G.

VIOLENCES POLICIÈRES AUX ÉTATS-UNIS

A Minneapolis, la tentation d'une ville sans police

La mort de George Floyd a relancé le débat sur le démantèlement des forces de la police dans la ville de 430 000 habitants, après de multiples exemples de violences et de discriminations. Mais l'idée effraie une bonne partie de la population



MINNEAPOLIS (MINNESOTA) - *envoyé spécial*

J'*ai échoué. Nous avons échoué.»* Trois semaines après la mort de George Floyd, un Afro-Américain de 46 ans, lors de son interpellation, Phillipe Cunningham, le conseiller municipal qui représente les quartiers du nord de Minneapolis – dont 35 % de la population est noire –, dans le Minnesota, ne joue pas la langue de bois quand on l'interroge sur la politique de sécurité publique de sa ville. Il faut bien cet aveu d'échec pour expliquer ce qui a poussé neuf des douze élus du conseil à proposer, le 7 juin, une solution révolutionnaire face aux abus des forces de l'ordre : *« un processus de démantèlement »* du Minneapolis Police Department (MPD), le service de police de cette ville de 430 000 habitants.

La vidéo des dernières 8 minutes et 46 secondes de la vie de George Floyd, maintenu à terre par un policier blanc, Derek Chauvin, le genou sur la nuque, les nuits d'émeute, l'abandon d'un commissariat laissé aux flammes et aux pillards, mais aussi la mobilisation pacifique et multiraciale inédite, ont secoué les certitudes du jeune responsable démocrate de 32 ans, élu en 2017, et celles de ses collègues. *« J'ai défendu des projets en dehors de la police, et j'ai essayé de réformer l'institution de l'intérieur. Je me suis battu pour chaque centime. Mais la volonté politique était du côté de l'augmentation du budget du MPD. Depuis trois semaines, tout cela a radicalement changé »*, veut-il croire.

« ON A BESOIN DE PROTECTION »

Une ville sans police ? Tout le monde, à Minneapolis, sait que ce ne sera pas aussi simple – ni simpliste. Au croisement de la 38e Rue et de Chicago Avenue, là où George Floyd est mort, les habitants, réunis une nouvelle fois, dimanche 14 juin, balancent entre scepticisme et interrogations. *« C'est possible. Mais peu probable »*, dit en soupirant Montrell Armstrong, un lycéen afro-américain de 18 ans. *« On ne peut pas démanteler la police, parce qu'on a besoin de sa protection »*, s'inquiète Walter, un pilote retraité de 75 ans, originaire du Guyana (frontalier du Venezuela), qui dénonce pourtant fermement le racisme des forces de l'ordre.

Mari Mansfield, une artiste latina issue du quartier qui a peint les noms de victimes de la police sur le bitume de Chicago Avenue, met également en garde : *« Il faut avoir conscience de la réalité. Si on abolit la police, qu'est-ce qu'on a ? Le shérif* [qui opère au niveau du comté et dans les villes sans service de police] *? C'est toujours la police, ça ne fait pas une grande différence. »* La jeune femme, qui intervient dans les écoles, s'inquiète ainsi pour le district scolaire, qui a rompu ses liens avec le MPD à la suite des événements. *« Qu'est-ce qui va se passer maintenant ? Des agents de sécurité privée, qui peuvent être des policiers en dehors du service ou moins bien entraînés ? »*

« Il est tout à fait normal de se poser des questions », reconnaît Arianna Nason, de l'association MPD150 qui défend la mesure depuis 2017. *Quand nous parlons d'abolir la police, nous ne parlons pas d'abolir l'aide aux habitants. L'abolition, ce n'est pas l'absence, c'est au contraire plus de présence. Mais, à la place de la police, nous aurons une présence beaucoup plus forte des institutions de prévention. Nous ne disons pas non plus qu'il ne peut pas y avoir de patrouilles dans nos communautés. Nous avons déjà l'expérience de groupes de quartier. »*

« Les habitants ont tellement l'habitude de compter sur la police pour tout qu'il est très difficile pour eux d'imaginer un monde sans elle », résume Michelle Phelps, professeur de sociologie à l'université du Minnesota, qui a dirigé un long travail sur la réforme de la police à Minneapolis, notamment auprès des habitants du Northside, l'un des quartiers noirs les plus pauvres. Mais, pour elle, la mort de George Floyd a fait *« basculer le débat politique » : « Quand nous avons réalisé notre étude, de 2017 à 2019, très peu de gens s'exprimaient en faveur de l'abolition* [de la police]. *Ils ne connaissaient même pas le concept. »* Ce n'est plus le cas. A Minneapolis, *« Abolissons la police »* ou *« Démantelons la police »* sont devenus les deux slogans de choix des mobilisations. Ils s'affichent sur les murs et dans les discours, bien au-delà du cercle des associations de lutte contre les violences policières. Dimanche, lors d'un rassemblement de la Marche des mères Bipoc (*Black, indigenous and people of color* ; « Noires, indigènes et personnes de couleur »), c'est le cri du cœur d'Huda Ali, une responsable associative d'origine somalienne, qui s'exprime sur le podium : *« La police doit être abolie. Personne n'a le droit de prendre la vie d'une autre personne. »*

SI LE MAIRE DÉMOCRATE, JACOB FREY, RECONNAÎT SON « PROPRE ÉCHEC », PAS QUESTION POUR LUI DE SUPPRIMER LE SERVICE

A Minneapolis, les Noirs – Afro-Américains ou appartenant à l'importante communauté issue d'Afrique de l'Est – constituent autour de 18 % de la population de la ville, mais au moins 37 % des personnes contrôlées par la police en 2020. C'est probablement beaucoup plus car, dans 30 % des cas, l'information n'est pas renseignée ; 60 % des cas d'usage de la force ont concerné des Noirs depuis 2015.

Alors, en finir avec la police, mais comment ? Depuis l'annonce tonitruante des conseillers municipaux, lors d'un rassemblement d'associations « abolitionnistes », c'est la question que tout le monde se pose, dans une certaine confusion. Les élus ont d'abord paru reculer. Puis, vendredi 12, ils se sont tous accordés sur une résolution unanime proposant une année de réflexion et de *« changement structurel pour créer un nouveau modèle de sécurité publique »*. Le conseil municipal – organe législatif – va rencontrer quelques embûches sur son chemin. C'est le maire, à la tête de l'exécutif, qui a tout pouvoir sur les forces de l'ordre, selon la charte de la ville. Si le démocrate Jacob Frey, 38 ans, reconnaît également son *« propre échec »* après la mort de George Floyd et les émeutes, pas question pour lui de supprimer le service,

Trump lance une réforme limitée

Le président Donald Trump a signé, mardi 16 juin, un décret interdisant les prises d'étranglement, sauf en cas de danger pour la vie du policier, et ordonnant une réforme limitée des forces de l'ordre pour tenter de répondre au mouvement de colère contre le racisme aux Etats-Unis. Martelant sa volonté de restaurer *« la loi et l'ordre »*, tout en rendant hommage à la douleur des familles de victimes qu'il venait de rencontrer en privé, le président a affirmé qu'il fallait *« rapprocher la police et les communautés, pas les éloigner »*. Avec ce décret, Donald Trump a déclaré vouloir offrir un *« avenir sûr aux Américains de toutes les races, religions, couleurs ou croyances »*.

Une ville progressiste face à des forces de l'ordre violentes

Les responsables politiques, démocrates et acquis aux réformes, sont impuissants face à la toute-puissante Fédération des policiers

MINNEAPOLIS (MINNESOTA) - *envoyé spécial*

C'est le paradoxe de Minneapolis, paisible cité du Midwest devenue l'épicentre d'une révolte nationale contre les violences policières après la mort de George Floyd, le 25 mai. Côté face, une ville multiculturelle à la pointe des mouvements considérés comme progressistes dans l'Amérique de 2020. Côté pile, une communauté impuissante depuis des années face aux dérives de son service de police, le Minneapolis Police Department (MPD).

Impossible d'incriminer un manque de diversité au sein du conseil municipal : sur douze élus, trois sont des Afro-Américains, un Somalien-Américain et une Mexicaine-Américaine. Onze sont démocrates – et l'antenne du parti dans le Minnesota, le Democratic Farmer Labor Party, se situe traditionnellement à la gauche du mouvement –, le dernier appartient au Green Party écologiste. Les élections, en 2017, ont vu le départ des derniers élus réticents à une réforme de la police.

Et pourtant, les morts et les mouvements de protestation se répètent inlassablement. En 2000, Charles Sanders, un Noir de 29 ans, est touché par 33 coups de feu tirés par cinq policiers. Il n'était pas armé. La communauté afro-américaine réclame des réformes. Mais comme l'explique l'ancien maire démocrate R. T. Rybak (2002-2014), les attentats du 11 septembre 2001 ont bouleversé la question sécuritaire aux Etats-Unis : *« Brusquement, la sécurité intérieure est devenue le nouvel horizon pour les services de police locaux. Le gouvernement fédéral a coupé les fonds pour les projets de sécurité publique de proximité, et ils ont donné de l'argent pour l'entraînement et l'équipement militaires des polices. Cela a empiré une situation déjà toxique »*.

Peu de Noirs dans la police

En 2015, la mort de Jamar Clark, un Afro-Américain de 24 ans abattu par un policier du MPD lors de son interpellation, provoque un nouveau mouvement – et quelques réformes, dont celle qui permet la révocation immédiate des policiers qui ne réagissent pas face à l'usage disproportionné de la force par un de leurs collègues. La mesure a été appliquée à trois agents présents lors de la mort de George Floyd.

Cinq ans plus tard, Minneapolis se retrouve pourtant ramenée au point de départ. Car la ville bouge, mais le MPD reste, lui, figé dans le temps. 90 % des policiers n'habitent pas la ville, et une faible part sont noirs – deux fois moins qu'au sein de la population générale, même si le chef est un Afro-Américain depuis 2017. Lors des trois dernières années, pas moins de 25 millions de dollars de dommages et intérêts ont été versés par la municipalité pour indemniser des victimes d'abus policiers.

Et puis il y a le croque-mitaine de l'histoire, celui dont la seule évocation provoque soupirs ou colère : Bob Kroll, le patron de la puissante Fédération des policiers de Minneapolis (MPF), une corporation, ou un lobby plus qu'un syndicat (la hiérarchie comme la base en font partie). Le lieutenant de police – qui a fait l'objet de vingt enquêtes internes durant sa carrière, dont trois à l'issue desquelles il a été sanctionné – a transformé son organisation, qu'il dirige depuis 2015, en machine de guerre contre tout changement. Quand le maire a banni les entraînements militaires, il a annoncé que la MPF les paierait pour ses adhérents. Et, après la mort de George Floyd, il a assuré que la victime était un *« criminel violent »* et dénoncé des manifestations *« terroristes »*.

« Syndicats très réactionnaires »

« Bob Kroll est le symptôme et la cause, juge la sociologue Michelle Phelps. *A chaque fois qu'il parle dans les médias* [notamment sur la chaîne ultraconservatrice Fox News], *qu'il publie un communiqué ou annonce le président Trump lors d'un meeting* [comme en octobre 2019], *il ravive les tensions et donne l'impression que tous les policiers sont comme lui. Le problème, c'est qu'il continue à être élu. »*

Et Minneapolis est loin d'être la seule ville américaine à faire face à un « Bob Kroll », comme l'explique M. Rybak : *« Les élus de la plupart des villes progressistes doivent combattre des syndicats de policiers extrêmement réactionnaires qui vont bien au-delà de leur rôle de protection des travailleurs, jusqu'à excuser des comportements néfastes. Et ils tuent les réformes en travaillant avec les élus les plus conservateurs. »* Dans le Minnesota, le MPF a son rond de serviette au Sénat, contrôlé par les républicains.

Jusqu'ici, Bob Kroll a résisté aux appels à la démission. *« Bob KKKroll doit partir »* a rejoint les slogans des manifestations. Mais la situation a légèrement bougé. La ville s'est retirée des négociations de la future convention collective – la précédente avait verrouillé les possibilités de réformes. Quatorze policiers ont signé une lettre ouverte condamnant la mort de George Floyd. *« D'autres doivent sortir de l'ombre pour faire partir Kroll*, estime M. Rybak. *Car les changements vont se produire, avec ou sans eux. »* ■

L. B.

Une intervention de la police à Minneapolis (Minnesota), le 16 juin. BRANDON BELL/AFP



ou même de réduire son budget. La charte municipale réserve une autre contrainte : elle requiert l'existence d'une *« force de police d'au moins 0,0017 employé par résident »*. Plusieurs conseillers vont tenter de soumettre la suppression de cet article à référendum lors des élections de novembre.

« DES FLICS EN MODE RAMBO »

Pour les militants associatifs, c'est la déception et la défiance. *« Nous, les Noirs de cette ville, nous n'allons pas encore attendre un an. Pendant qu'ils réfléchissent, je vais devoir vivre dans cette ville, avec ces flics en mode cow-boy, Rambo »*, dit excédé Mike Griffin, de Community Change Action. Eric Daigre, membre du bureau de l'association Communities United Against Police Brutality (CUAPB ; « communautés unies contre les violences policières »), est encore plus sévère pour les responsables politiques : *« Je n'ai pas confiance en des gens jusque-là jamais engagés sur une seule réforme, qui parlent maintenant d'abolition. C'est une posture pour les médias internationaux et une manière de s'attirer les faveurs d'une ville qu'ils ont laissée tomber. »*

M. Cunningham défend en priorité une nouvelle gestion des appels d'urgence, le 911, pour éviter que les policiers soient systématiquement sollicités, y compris lorsque l'appel ne concerne pas un délit (santé mentale, overdose, SDF) – d'autres villes américaines ont montré la voie dans ce domaine. *« J'ai moi-même, Noir, queer et trans, eu des expériences négatives avec la police*, explique M. Cunningham. *Mais "démanteler la police", "couper ses financements", ce sont des expressions qui font peur, et il n'y a pas de définition uniforme de ce que cela veut dire. C'est pour cela que je préfère parler de réimaginer la sécurité publique. »*

Pour faire passer des réformes, il faudra notamment garder le soutien de la majorité blanche de la ville, jusqu'ici solidaire, mais qu'il ne faut pas effrayer. Les attentes sont fortes. Dimanche, à quelques mètres du lieu où est mort George Floyd, Erin Washington, une Afro-Américaine de 38 ans, partage son émotion : *« Les policiers doivent rendre des comptes. J'ai peur chaque jour pour mes deux fils de 18 et 23 ans. Nous avons besoin de changement. Maintenant ».* ■

LAURENT BORREDON

Ben Crump, un avocat très politique

Le médiatique défenseur s'est fait le porte-voix des familles victimes de violences policières

PROFIL

WASHINGTON - *correspondante*

Au fil des années, sa silhouette massive, son visage rond, sa large broche figurant l'aigle d'or de la justice sont devenus familiers du public américain. L'air grave, Ben Crump se tient auprès des familles éplorées, quelques heures après la mort d'un proche tombé sous les balles de la police ; lors des funérailles des victimes, il défend avec des accents de pasteur baptiste une justice égale pour tous ; sur les écrans de télévision, il dénonce inlassablement le *« racisme systémique »* de la société américaine. En une dizaine d'années, cet avocat afro-américain originaire de Caroline du Nord s'est imposé comme le porte-voix des familles endeuillées par les violences policières.

Ces dernières semaines, des dossiers volumineux se sont empilés sur son bureau. A 50 ans, Ben Crump, soutenu en coulisse par une armada de juristes, est au cœur des affaires les plus tragiques du moment : la mort de George Floyd sous le genou d'un policier de Minneapolis (Minnesota) en mai, celle de Breonna Taylor, tuée à son domicile de Louisville (Kentucky) par des policiers en civil en mars, et le lynchage d'Ahmaud Arbery, un joggeur pris à partie par des Blancs de Georgie en février.

Des affaires au parcours judiciaire qui s'annonce long et sinueux, mais qui constituent pour ce militant des droits civiques des tribunes efficaces pour porter sa cause. « [Elles] *montreront si on peut avoir une justice équitable dans ce pays. Il ne peut y avoir une justice pour les Blancs et une justice pour les Noirs »*, a-t-il martelé devant la presse et les élus ces derniers jours.

« Tribunal de l'opinion »

Car tel est son combat. Dans le parcours de Ben Crump, les avancées politiques sont aussi importantes que les victoires juridiques. Lors des funérailles de George Floyd, citant Martin Luther King et Thurgood Marshall, son mentor, premier juge noir à la Cour suprême des Etats-Unis, il a appelé ses concitoyens à *« ne pas coopérer avec le démon, à protester contre l'injustice »*. Un discours de dix minutes, entre sermon et plaidoyer, dûment applaudi.

Al Sharpton, pasteur évangélique, figure incontournable de la lutte pour les droits civiques, le qualifie volontiers de *« ministre de la justice des Noirs américains »*. *« Certains avocats se battent pour* [obtenir] *des poursuites judiciaires ; lui se bat pour les droits civiques »*, a-t-il rappelé lors d'une conférence de presse avec la famille Floyd, début juin.

Ben Crump ne fait pas mystère de sa stratégie, fondée sur une exposition médiatique maximale de ses affaires. Il entend mener ses combats devant le *« tribunal de l'opinion publique »* avant même le début des procès. *« C'est la triste réalité. C'est la pression du public qui fait qu'au final le système essaye de rendre justice aux Noirs »*, affirmait-il récemment dans le magazine *Insider*.

Les images, alliées de poids

Depuis quelques années, des alliées de poids sont venues conforter son combat : les images, souvent implacables, des bavures policières. *« Sans elles, une partie des Américains ne pouvait imaginer que de telles brutalités existaient »*, soutient-il dans l'une de ses nombreuses interviews. Le 10 juin, à Washington, lors de son audition devant la commission judiciaire de la Chambre des représentants, il a espéré que l'affaire Floyd soit *« le tournant »* attendu pour une réforme globale des forces de l'ordre.

Sa première affaire impliquant un policier blanc dans la mort d'un Noir remonte à 2002. Mais c'est en 2012, lors de l'affaire Trayvon Martin, ce jeune Noir de 17 ans abattu en Floride par un Blanc, George Zimmerman, que Ben Crump acquiert sa notoriété. Cette mort suscite des manifestations à travers le pays ; elle est évoquée avec émotion par le président Barack Obama : *« Si j'avais eu un fils, il aurait ressemblé à Trayvon. »*

L'avocat aux origines modestes, en partie élevé par sa grand-mère dans une fratrie de neuf enfants, s'empare depuis lors des affaires les plus tragiques de la décennie 2010.

S'il obtient régulièrement des dommages et intérêts se comptant en millions de dollars, les succès judiciaires ne sont pas toujours au rendez-vous, preuve supplémentaire, à ses yeux, qu'il faut changer le système et *« élire davantage de procureurs noirs »*.

Le titre du livre qu'il a publié en octobre 2019 donne une idée de ses convictions : *Open Season. Legalized Genocide of Colored People*. *« Ce ne sont pas seulement les balles qui nous tuent, mais le système judiciaire lui-même »*, expliquait-il en novembre 2019 devant des lecteurs. *« Les hommes noirs représentent 7 % de la population et 50 % des prisonniers dans les couloirs de la mort. Soit l'homme noir est particulièrement démoniaque, soit le système est raciste. »* L'ouvrage dénonce le racisme institutionnel d'une société marquée par l'esclavage puis la ségrégation. Ben Crump critique aussi l'incarcération disproportionnée des Afro-Américains ou les tentatives d'entraver le droit de vote dans les quartiers noirs. Cet hyperactif, ami de la chanteuse Beyoncé, entend poursuivre son combat *« pour tous les George Floyd inconnus »*. ■

STÉPHANIE LE BARS

« IL NE PEUT Y AVOIR UNE JUSTICE POUR LES BLANCS ET UNE JUSTICE POUR LES NOIRS »

BEN CRUMP
avocat

La Turquie lance une opération terrestre contre le PKK en Irak

L'offensive est la troisième intervention d'Ankara après la Syrie et la Libye

ISTANBUL - *correspondante*

La Turquie a lancé une offensive terrestre contre les rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Irak, mercredi 17 juin à l'aube. Des commandos ont pénétré sur le territoire irakien, soutenus par des chasseurs, des hélicoptères d'attaque et des drones armés et non armés. L'offensive a débuté dans la région irakienne de Haftanin, à une quinzaine de kilomètres de la frontière turque.

Après avoir mené une insurrection armée de plusieurs décennies dans les régions majoritairement peuplées de Kurdes dans le sud-est de la Turquie, le PKK est moins actif sur le sol turc mais il a conservé des bases dans le nord de l'Irak. Le ministère turc de la défense a justifié cette incursion, *« conforme au droit international »*, par *« les attaques répétées du PKK et d'autres groupes terroristes qui se sont intensifiées sur nos bases et sur nos postes d'observation »*. Des vidéos ont été diffusées qui montrent Hulusi Akar, le ministre turc de la défense, supervisant les opérations depuis Ankara.

Avant d'envoyer ses forces terrestres de l'autre côté de sa frontière, la Turquie avait bombardé ces derniers jours les positions du PKK dans le nord de l'Irak, notamment la base de l'organisation autonomiste kurde, située dans les montagnes de Qandil, non loin de la frontière avec l'Iran. Des bombardiers ont frappé des bases du PKK dans la région semi-autonome kurde du nord de l'Irak, à Sinjar, Karacak, Zap, Avasin et Hakurk.

Autant la Turquie mène régulièrement des attaques aériennes et terrestres contre le PKK dans le nord de l'Irak, autant l'offensive aéroportée et terrestre lancée mercredi est une première. *« La Turquie poursuit sa lutte contre les terroristes sur la base du droit international »*, a déclaré Omer Celik, le porte-parole du Parti de la justice et du développement (AKP), au pouvoir depuis 2002. Ni la région autonome kurde d'Irak du Nord (KRG) ni Bagdad n'ont réagi à l'incursion turque. Mardi, le gouvernement irakien s'est contenté de convoquer l'ambassadeur de Turquie en Irak, Fatih Yildiz, en signe de désapprobation de l'offensive aérienne, qualifiée de *« violation flagrante »* de la souveraineté irakienne.

Lundi, la Ligue arabe avait condamné les bombardements de l'aviation turque dans le nord de l'Irak contre les bases du PKK. *« L'ingérence militaire turque, réalisée sans coordination avec le gouvernement de Bagdad est une violation de la souveraineté irakienne. Elle sape le droit international ainsi que les relations de la Turquie avec ses voisins arabes »*, dit le communiqué de l'organisation. Le ministère turc des affaires étrangères a riposté dans un communiqué diffusé mercredi dans lequel il invite la Ligue arabe *« à adopter un discours de principe cohérent sur la lutte contre le terrorisme »*.

Logique de l'affrontement

L'opération terrestre dans le nord de l'Irak est la troisième du genre menée par la Turquie, dont les forces armées sont déjà actives en Syrie et en Libye tandis que ses navires font monter la tension autour des gisements de gaz dans l'est de la Méditerranée.

Cette démonstration de force intervient au moment où le régime du président turc, Recep Tayyip Erdogan, traverse une passe difficile, menacé par sa perte de popularité dans les sondages et par la récession économique. Obsédé par la projection de sa puissance militaire, surtout depuis les succès de ses conseillers militaires et de ses mercenaires en Libye, le numéro un turc privilégie plus que jamais la logique de l'affrontement.

Transgresser les frontières, faire pression sur l'Union européenne avec les réfugiés, attiser les tensions en Méditerranée sont autant de menaces d'instabilité qui garantissent sa propre stabilité. Le désengagement américain et l'inertie de la diplomatie européenne lui ouvrent de nouvelles perspectives, celles d'un nouveau partage de la Méditerranée dont il entend bien tirer parti. ■

MARIE JÉGO

En Allemagne, un néonazi jugé pour la mort du préfet de Kassel

Assassiné en juin 2019, Walter Lübcke était devenu la cible de l'extrême droite pour sa politique de tolérance à l'égard des réfugiés

BERLIN - *correspondant*

C'était il y a un an. Dans la nuit du 2 juin 2019, Walter Lübcke était retrouvé mort d'une balle dans la tête sur la terrasse de sa maison à Kassel (Hesse), chef-lieu de l'arrondissement dont cet homme de 65 ans était le préfet, près de Francfort. Deux semaines plus tard, un suspect était interpellé. Ancien membre du parti néonazi NPD, déjà condamné à six ans de prison pour avoir fait exploser une bombe devant un foyer de demandeurs d'asile en 1993, Stephan Ernst passa d'abord aux aveux avant de se rétracter et d'accuser un de ses camarades, sans convaincre les enquêteurs. Le choc fut immense: pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, un représentant de l'Etat était assassiné par un activiste d'extrême droite en Allemagne.

Mardi 16 juin, le procès de Stephan Ernst s'est ouvert devant le tribunal supérieur régional (*Oberlandesgericht*) de Francfort. Largement occupée par la lecture de l'acte d'accusation, cette première audience avait pour but de poser le décor, en revenant notamment sur ce 14 octobre 2015 où, selon le procureur, Stephan Ernst commença à nourrir pour Walter Lübcke une haine obsessionnelle qui allait le conduire, quatre ans plus tard, à l'abattre à son domicile.

14 octobre 2015. Ce soir-là, le préfet Lübcke tient une réunion publique à Lohfelden, près de Kassel. En pleine crise des réfugiés, cet ancien élu régional, membre de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) d'Angela Merkel, s'efforce de mettre en œuvre, sur le terrain, la politique d'accueil des réfugiés décidée par la chancelière allemande. *« Wir schaffen das »* (« nous y arriverons »), a déclaré celle-ci, un mois plus tôt. Concrètement, cela passe notamment par l'installation de foyers de réfugiés un peu partout dans le pays, et en particulier dans la bourgade de Lohfelden, ce qu'est venu expliquer Walter Lübcke à ses concitoyens.

« Meurtre planifié »

Mais la réunion, ce soir-là, se déroule dans une atmosphère particulièrement tendue. Parmi les 800 personnes présentes dans la salle, quelques sympathisants de Kagida, la branche locale du mouvement islamophobe Pegida, fondé dans la Saxe un an plus tôt, jouent les perturbateurs. Stephan Ernst est parmi eux. Depuis la tribune, M. Lübcke leur répond en évoquant les *« valeurs »* de l'Allemagne, et déclare: *« Ceux qui ne partagent pas ces valeurs peuvent quitter le pays. »*

Filmé et posté sur les réseaux sociaux, l'échange est largement relayé sur les sites d'extrême droite, où M. Lübcke devient l'incarnation du *« traître à la patrie »*. Trois mois plus tard, Stephan Ernst attaque au couteau un réfugié irakien, grièvement blessé. Mais autant que les migrants, c'est ceux qui les accueillent qu'il poursuit de sa rage. A commencer par Lübcke, qu'il se serait promis de *« pendre »* après avoir assisté à la réunion du 14 octobre 2015, selon le témoignage de Markus Hartmann, son complice présumé, qui comparaît à ses côtés devant le tribunal de Francfort.

> **Le meurtre de Walter Lübcke était venu rappeler que la terreur brune était toujours une réalité en Allemagne**

Le passage à l'acte a lieu près de quatre ans plus tard. Autour de minuit, dans la nuit du 1er au 2 juin 2019, Walter Lübcke fume une cigarette sur sa terrasse, où il a passé la soirée avec sa femme et leur petit-fils, quand un homme fait irruption et lui tire une balle dans la tête à bout portant. Transféré à l'hôpital, il est déclaré mort deux heures plus tard.

Mardi, la veuve du préfet assassiné, accompagnée de ses deux fils, était présente à l'ouverture du procès, afin d'*« envoyer un signal clair contre la haine et la violence »*, a déclaré le porte-parole de la famille, Dirk Metz, tandis que leur avocat, Holger Matt, s'est dit convaincu qu'il s'agissait d'un *« meurtre planifié de sang-froid, lâche et perfide, aux motivations les plus basses »*.

Le procès, prévu pour durer au moins jusqu'à fin octobre, devra déterminer le rôle précis des deux accusés. Markus Hartmann, le complice présumé de Stephan Ernst, a certes reconnu pendant l'instruction avoir participé avec lui à des séances d'entraînement au tir en forêt, mais il a assuré n'avoir *« pas été au courant des plans réels de l'attentat »*.

Affaires sanglantes

Onze mois après la fin du procès de la NSU, ce groupuscule néonazi à l'origine des meurtres de neuf immigrés et d'une policière dans les années 2000 en Allemagne, la mort de Walter Lübcke était venu rappeler que la terreur brune était toujours une réalité dans une Allemagne où, pour la première fois depuis la guerre, un parti d'extrême droite, l'AfD, venait de faire élire une centaine de ses membres au Bundestag.

Un an plus tard, le procès de son assassin présumé se déroule dans un climat devenu encore un peu plus pesant depuis l'attaque de la synagogue de Halle (Saxe-Anhalt), en octobre 2019, et les fusillades perpétrées dans deux bars à chicha à Hanau (Hesse), en février 2020. Trois affaires sanglantes qui, coup sur coup, ont rappelé à la société allemande que les vieux démons dont elle s'était longtemps crue immunisée étaient encore bien présents.

Ce que le président de la République, Frank-Walter Steinmeier, a rappelé, mardi, à Berlin, lors d'une discussion consacrée à la lutte contre la xénophobie, en déclarant sur le ton de l'injonction: *« Ce n'est pas suffisant de ne pas être raciste. Nous devons être antiracistes. »* ■

THOMAS WIEDER

Alarme et confinement partiel à Pékin après l'apparition du virus sur un marché

Les autorités font état de 137 nouveaux cas d'infection par le SARS-CoV-2 ces six derniers jours dans la capitale, que les habitants ne peuvent plus quitter sauf cas de force majeure

PÉKIN - *correspondant*

Panique à tous les étages à la mairie de Pékin. Au moment même où les thuriféraires du président Xi Jinping se félicitent d'entamer, grâce à lui, *« le plus merveilleux chapitre de l'histoire du socialisme mondial »*, le Covid-19 vient narguer le *« Karl Marx du XXIe siècle »* sous ses propres fenêtres.

Mercredi 17 juin au matin, au cours d'un point-presse désormais biquotidien, les responsables de la mairie ont fait état de 31 nouveaux cas, portant à 137 le nombre de personnes de nouveau infectées dans la capitale ces six derniers jours. Il y a également trois cas asymptomatiques et trois suspects. Au niveau national, il faut ajouter 13 autres nouveaux cas (deux domestiques et 11 importés) et 5 asymptomatiques, selon les autorités.

Mardi, dans la soirée, les autorités de Pékin avaient relevé le niveau d'alerte pour les 21 millions d'habitants. Celui-ci est désormais passé du niveau 3 au niveau 2. Conséquences: rouvertes en mai, toutes les écoles sont de nouveau fermées. Les entreprises sont encouragées à favoriser le télétravail et, dans les faits, les Pékinois ne peuvent plus, sauf cas de force majeure, sortir de la capitale. Par ailleurs, environ 67 % des vols intérieurs ont été annulés et sortir nécessite d'avoir été testé et d'être négatif dans la semaine précédant le départ. *« La situation épidémique dans la capitale est extrêmement sévère »*, a déclaré, mardi, un porte-parole de la mairie.

Bibliothèques, musées, galeries d'art et parcs ne peuvent fonctionner qu'à 30 % de leur capacité. Les restaurants ne peuvent plus recevoir de groupes. Partout, ces établissements et les marchés sont étroitement contrôlés et désinfectés, et l'agence Chine nouvelle affirme que 90000 tests peuvent être effectués quotidiennement. *« Ils m'ont téléphoné à plus d'une dizaine de reprises entre 3 heures et 5 heures du matin pour que le restaurant soit nettoyé avant 7 heures, et le personnel doit être testé dans les heures à venir »*, confie, encore incrédule, le manageur d'un restaurant du district de Chaoyang qui se désespère. Mardi midi, un seul client s'est présenté. *« C'est vide. Personne ne vient »*, confirme un collègue. Xinfadi est pourtant situé à plus de quinze kilomètres de là. C'est sur ce marché de gros, au sud de la ville, que le virus est apparu la semaine dernière; une trentaine de résidences situées alentour sont depuis totalement confinées. Les habitants doivent rester chez eux et ils ne peuvent recevoir de visites.

> **Des responsables ont mis en cause du « saumon importé » mais l'origine exacte du virus reste mystérieuse**

Eviter une flambée des prix

Ailleurs dans Pékin, la vie est à peu près normale, mais les contrôles de température sont renforcés et des membres des communautés de quartier passent dans les appartements vérifier que personne ne s'est rendu à Xinfadi durant les deux dernières semaines.

Sur les petits marchés, mercredi matin, la plupart des stands étaient ouverts mais nettement moins approvisionnés que la veille. Les responsables, qui ont fermé dès ce week-end six marchés importants autour de Pékin, doivent contrôler la qualité de la marchandise; mais tout en évitant une flambée des prix qui pourrait mécontenter une population qui a vu son pouvoir d'achat amputé par la quasi-paralysie du pays en février et mars. Le marché de Xinfadi fournit 80 % des fruits et légumes de Pékin.

Pour le moment, l'origine exacte du virus reste mystérieuse. Très vite, plusieurs responsables ont mis en cause du *« saumon importé »*. Selon la presse, le virus aurait été trouvé sur des planches à découper. Mais rien ne dit que le saumon lui-même est en cause, et on parle maintenant d'*« une hypothèse »*.

« Le virus est une variété mutante d'Europe, ce qui ne prouve pas qu'il vient directement d'Europe », estime le *China Daily*. Sans attendre de confirmation scientifique, la Chine a interdit toute importation de saumon. Mardi, dans une annonce qui nous ramène cinq mois en arrière, Mike Ryan, le responsable des situations de crise au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a annoncé *« attendre »* que la Chine publie le séquençage du virus.

Hasard du calendrier: ce mercredi, Xi Jinping devait présider – par visioconférence – un sommet extraordinaire Chine-Afrique avec les responsables de l'Union africaine. Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, et le docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS, doivent y participer. Le président pourrait y détailler les modalités de l'aide que Pékin entend apporter au continent africain et qu'il avait chiffrée à 2 milliards de dollars (1,8 milliard d'euros), le 18 mai, lors de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS. ■

FRÉDÉRIC LEMAÎTRE

Ça ne se voit pas comme ça, mais Issa est un super héros.

Chaque jour il protège vos données personnelles.





Informez-vous sur orangecyberdefense.com

Orange Cyberdefense, SAS, au capital de 15 252 640 €, 54 Place de l'Ellipse 92983 Paris La Défense. 512 664 194 RCS Nanterre

ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Jean-François Delfraissy, un équilibriste sur le fil de l'épidémie

Depuis trois mois, le président du conseil scientifique veut montrer son indépendance vis-à-vis de l'exécutif. Sans réussir à imposer la démocratie sanitaire dont il se réclame



Le professeur Jean-François Delfraissy au Comité consultatif national d'éthique, à Paris, le 16 juin.
ED ALCOCK/MYOP POUR « LE MONDE »

Le changement de cap en a surpris plus d'un. En annonçant dès le 7 juin, dans *Le Journal du dimanche*, que l'épidémie est *« sous contrôle »* et qu'il faut *« laisser les gens vivre »*, le président du conseil scientifique Covid-19, Jean-François Delfraissy, a opéré un virement de bord, et pris de court l'exécutif qui prévoyait d'attendre le 22 juin pour une nouvelle étape dans le déconfinement. Il ne faut pas *« aller trop vite »*, même si *« la situation continue de s'améliorer »*, a tempéré le lendemain le ministre de la santé, Olivier Véran, lors d'un déplacement à Argenteuil (Val-d'Oise). Avant que le président de la République n'annonce finalement le passage *« en vert »*, à partir du 15 juin, de l'ensemble du territoire, à l'exception de la Guyane et de Mayotte.

L'expert justifie le revirement par l'évolution des connaissances : *« On est relativement rassurés sur les semaines qui viennent. Les tests pour dépister sont là, les masques aussi. Il y a eu un changement des mentalités vis-à-vis des mesures barrières »*, assure-t-il au *Monde*, même s'il faut se tenir prêt *« en cas de perte de contrôle de l'épidémie »*, l'un des quatre scénarios évoqués dans un avis du conseil scientifique le 2 juin. Depuis sa nomination il y a trois mois, ce n'est pas la première fois que Jean-François Delfraissy impose son rythme. Au fil des semaines, on l'a vu afficher de plus en plus ouvertement son indépendance et celle du conseil, organisant avec soin ses sorties médiatiques, à distance de celles du gouvernement.

De son côté, si l'exécutif appréciait, au début de la crise, de mettre en avant ce médecin capable de trouver les mots justes pour appeler à la prudence au JT de 20 heures, il a aussi pris ses distances, notamment en imposant la date du 11 mai pour le déconfinement contre l'avis du conseil scientifique. Jean-François Delfraissy a joué *« un rôle-clé »* dans la crise *« et l'a toujours »*, glisse un conseiller à Matignon, *« mais la relation entre le gouvernement et la science ne s'est pas réduite au conseil scientifique qui n'avait pas le monopole et ne le demandait pas »*.

Jean-François Delfraissy, lui, évoque un *« climat de confiance »* et se défend d'avoir outrepassé sa mission de conseil. *« J'ai lu qu'on était entré dans une espèce de pouvoir sanitaire qui se serait substitué au pouvoir politique, je le récuse de A à Z »*, affirme-t-il. *« Chacun son rôle, ce sont les politiques qui décident et nous sommes là pour les éclairer. Cela ne peut pas marcher autrement. »*

RÔLE DE VIGIE

C'est dans son bureau de président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) ou dans son appartement parisien que le médecin de 72 ans orchestre depuis la mi-mars le travail des experts, ainsi que ses relations avec l'exécutif. C'est de là, confiné comme les autres, qu'il a tenu son rôle de vigie, chargée de scruter l'arrivée de la prochaine vague pour livrer aux politiques les bulletins météo de l'évolution de l'épidémie, et proposer un cap à tenir par gros temps.

Un exercice d'équilibriste, où il a dû souvent naviguer à vue face à un virus qu'il qualifie de *« surprenant »*, tracer une ligne de crête *« entre le souhaitable et le possible »*, selon la formule de Pierre-Louis Druais, le représentant des médecins généralistes au sein du conseil. Une mission qu'il savait à haut risque et qui l'expose aujourd'hui aux critiques. Les uns lui imputent la responsabilité de l'organisation du premier tour des élections, les autres celle d'un confinement trop radical, et de la crise économique qui va avec. D'autres encore regrettent l'absence, au sein du comité, de représentants de soignants et d'usagers dont l'expertise est pourtant inscrite dans les lois sur la démocratie en santé.

Alors que le président du conseil scientifique doit être auditionné jeudi 18 juin à l'Assemblée nationale par la commission d'enquête sur l'épidémie, et qu'il prévoit d'arrêter les activités du conseil début juillet avec la fin de l'urgence sanitaire, l'heure est aux premiers bilans. *« Je savais que c'était un job à recevoir des coups plutôt qu'autre chose*, assure-t-il. *C'est normal qu'on nous critique, cela fait partie du jeu, cela ne me pose pas de souci, et on répondra. »*

C'est peu dire qu'avec son expérience de médecin, à la fois clinicien et chercheur de haut niveau, et de spécialiste des questions éthiques, Jean-François Delfraissy avait le bon profil pour la mission. *« La décision de le nommer à la tête du comité d'experts m'a semblé une évidence, tant c'est une personne engagée, en plus d'être médecin et chercheur »*, commente Emmanuel Hirsch, directeur de l'Espace éthique de la région Ile-de-France, qui l'avait rencontré le 27 février, dans le cadre de la préparation de l'avis du CCNE sur la pandémie. Un homme d'une *« immense humanité, généreux et intègre »*, souligne Françoise Barré-Sinoussi, colauréate 2008 du prix Nobel de médecine, et responsable du Comité analyse recherche et expertise (CARE) sur le Covid-19, créé le 24 mars.

« HUMILITÉ, PRUDENCE ET IGNORANCE »

Il faut se tourner vers Marseille et l'Institut hospitalo-universitaire pour entendre une voix divergente. Son directeur, Didier Raoult, critique depuis trois mois le conseil et ses membres, *« maniaques de la méthodologie »*. Dans une tribune publiée sur le site du *Monde* le 25 mars, il a attaqué le président du conseil scientifique notant un *« conflit d'intérêts »* dans le fait de cumuler les missions de *« porte-parole de la stratégie gouvernementale et la présidence du Comité d'éthique »*. Une accusation dont Jean-François Delfraissy se défend : il a *« mis la présidence du CCNE entre parenthèses »* et exerce la mission Covid *« à titre bénévole »*.

Son expérience des épidémies, Jean-François Delfraissy l'a acquise à l'école de la lutte contre le sida dont il fut l'un des acteurs majeurs en France. Jeune médecin chercheur en immunologie à l'Inserm, il rentre à peine d'un clinicat aux Etats-Unis en 1983 lorsqu'il croise ses premiers malades à l'hôpital Antoine-Béclère (AP-HP), à Clamart (Hauts-de-Seine), où il restera près de dix ans, avant de diriger jusqu'en 2013 le service de médecine interne et d'immunologie de l'hôpital Bicêtre (AP-HP), au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).

Jusqu'à l'arrivée des trithérapies en 1995, il lutte à armes inégales contre le virus et découvre alors *« l'impuissance médicale, la même que celle face au Covid maintenant »*, et l'importance de concilier clinique et recherche. Pour le chercheur, ces années sida vont orienter toute sa carrière, de la direction de l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS) à partir de 2005 jusqu'à la présidence du CCNE en 2016.

Marié à une pharmacienne des hôpitaux, il ne fait pas mystère de sa foi catholique, sans la brandir en étendard. *« Je ne sais pas ce que sont le bien et le mal »*, lance-t-il dans un entretien à *Valeurs actuelles* au moment des Etats généraux de la bioéthique en 2018. Ces propos suscitent la réaction de la philosophe Sylviane Agacinski qui s'alarme de voir *« le président du CCNE limite*[r] *sa mission au fait d'écouter "les opinions" en s'interdisant tout jugement d'ordre éthique »*. *« Cela prouve qu'il est arrivé à la tête du CCNE avec beaucoup de simplicité et d'humilité*, affirme, au contraire, Emmanuel Hirsch. *Il ne s'affiche pas comme un bioéthicien, mais tous ses engagements sont éthiques. »*

> « J'AI LU QU'ON ÉTAIT ENTRÉ DANS UNE ESPÈCE DE POUVOIR SANITAIRE QUI SE SERAIT SUBSTITUÉ AU POUVOIR POLITIQUE, JE LE RÉCUSE. CHACUN SON RÔLE, LES POLITIQUES DÉCIDENT ET NOUS SOMMES LÀ POUR LES ÉCLAIRER »
>
> **JEAN-FRANÇOIS DELFRAISSY**
> président du Conseil scientifique

Grand-père de quatre petits-enfants, dont il a annoncé dès les premiers jours de la crise qu'il ne les verrait pas jusqu'à la fin de l'épidémie, il a perdu l'une de ses filles, il y a cinq ans, dans des circonstances tragiques. Elle est décédée en donnant naissance à son premier-né. Un drame qui reste une *« grande douleur »*, témoigne Françoise Barré-Sinoussi, qui le connaît depuis plus de trente-cinq ans. Il a tenu bon *« grâce à sa force de caractère et à sa capacité de donner aux autres »*.

« Humilité », *« prudence »*, *« ignorance »*. Ces mots reviennent comme des mantras lors de ses prises de paroles publiques sur le Covid-19. Pourtant, comme beaucoup d'experts, il apparaît rassurant lorsque cette nouvelle épidémie sévit en Chine. En ce début d'année 2020, le médecin vient de reprendre la direction scientifique de REACTing, le consortium de recherche qu'il a fondé à l'Inserm en 2013 pour coordonner la réponse aux défis infectieux. Le 4 février, il affirme sur Radio Classique que la *« gravité du coronavirus est relativement modérée »* et explique que la réponse internationale *« y compris de la Chine »* est *« bonne »* et *« très coordonnée »*.

C'est le 12 février, lors d'une réunion au siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève, qu'il *« commence à s'interroger »*, raconte-t-il. *« Les Chinois étaient au bout du fil par vidéo, ils ne répondaient pas aux questions, alors que les données italiennes commençaient à sortir. »* Début mars, il découvre les projections des modélisateurs. L'équipe de l'épidémiologiste Neil Ferguson, de l'Imperial College à Londres, mentionne alors que le Covid-19 pourrait provoquer en France, en l'absence de toute mesure d'endiguement, de 300 000 à 500 000 morts.

« RECOMMANDATIONS INFONDÉES »

Tout va très vite. Alors qu'il avait, dit-il, *« décidé de passer la main sur ces aspects de recherche en situation d'urgence qui nécessitent des coronaires en bon état »*, il contacte la conseillère santé de l'Elysée. Emmanuel Macron réunit des scientifiques le 6 mars. Le comité est nommé le 10. Il hésite un court moment : *« Je me suis demandé si ce n'était pas le mandat de trop, s'il ne fallait pas quelqu'un de plus jeune, et puis le hasard vous reprend et quand vous y allez, vous le faites à 150 %. »*

Il constate aussi le manque de tests, la pénurie de masques, l'impuissance des soignants désarmés, et se retrouve face à la réalité d'un appareil d'Etat qui ne peut protéger ceux-là mêmes qui prennent soin des autres. *« On a raté quelque chose »*, dira-t-il lors de son audience devant la commission des affaires sociales du Sénat, le 30 avril, *« quelque chose qui n'avait probablement pas été suffisamment anticipé, mais de nous tous, je me mets dedans »*.

Le 13 mars sort le premier avis qui recommande un confinement partiel, puis généralisé. Une mesure qui n'était pas *« la meilleure solution mais la seule possible à l'époque »*, commente Jean-François Delfraissy car *« le virus circulait alors à un haut niveau avec un nombre déjà très élevé d'admissions en réanimation »*. Une position qui ne fait pas l'unani-




mité parmi les scientifiques. Pour Jean-François Toussaint, professeur de physiologie à l'université de Paris et directeur de l'Irmes (Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport), elle *« a été prise en l'absence de toute certitude sur son efficacité, et à partir de simulations, dans l'unique perspective du pire scénario. Le conseil aurait dû être plus attentif aux effets délétères, socio-économiques et sanitaires, et réévaluer régulièrement sa décision »*, assure cet opposant résolu au confinement, qui questionne les fondements scientifiques d'une *« position »* qui *« a entraîné des recommandations infondées et des revirements incompréhensibles sur les enfants scolarisés ou les personnes âgées »*.

Au sein du comité, le rythme est soutenu. Ses membres, nommés par décret et choisis par son président après une discussion avec le ministre de la santé – en majorité des médecins et des chercheurs dont deux spécialistes de sciences sociales – s'appellent tous les jours, et parfois même deux fois par jour au plus fort de la crise, entre 12 heures et 14 heures et entre 19 heures et 21 h 30.

Confinement oblige, le conseil teste d'abord les visioconférences sur l'application Zoom mais revient assez vite aux réunions téléphoniques après avoir constaté que des personnes extérieures peuvent accéder aux échanges. Jean-François Delfraissy anime la séance où *« la parole est très libre »*, raconte Marie-Aleth Grard, vice-présidente du mouvement ATD Quart Monde, et où règne *« un grand respect de la parole de chacun »*, rapporte Pierre-Louis Druais. *« Il a un côté chef d'orchestre »*, souligne Yazdan Yazdanpanah, chef du service des maladies infectieuses à l'hôpital Bichat, qui se souvient l'avoir *« senti parfois tendu et même en colère »*.

Les avis – quatorze textes, à ce jour, plus deux notes – se construisent à huis clos, après des heures de discussions, prolongées par un travail de rédaction, souvent à deux ou trois sur des points particuliers, et des allers-retours de documents entre les participants. La composition du conseil évolue au fil des semaines. De dix membres au départ, il passe à quatorze. Le 24 mars, en désaccord avec la méthode, Didier Raoult annonce qu'il se désolidarise du groupe, et s'en explique dans une interview à *Paris-Match* où il affirme qu'*« on ne peut pas mener une guerre avec des gens consensuels. Le consensus, c'est Pétain »*.

Le pédiatre et immunologiste Jean-Laurent Casanova rejoint le conseil fin mars. Souvent divergentes, ses prises de position plus strictes – sur l'obligation du port du masque dans la rue, le traçage obligatoire des cas contacts, ou la tenue du second tour des municipales le 28 juin –, sont ajoutées à la fin des avis.

Passée l'urgence du confinement, les préconisations du conseil font, elles, de plus en plus appel à la responsabilité individuelle. *« On a pu nous reprocher parfois de ne pas être assez stricts, mais ce qui nous a animés, c'est le souci de l'acceptabilité des mesures*, précise Jean-François Delfraissy. *Plutôt qu'être des ayatollahs de telle ou telle interdiction, on a choisi que chacun se détermine en fonction des connaissances, et décide s'il voulait envoyer ses enfants à l'école ou utiliser l'appli StopCovid… »*

« AVEC LES POLITIQUES, LA MÉTHODE DELFRAISSY, C'EST UN MÉLANGE DE FERMETÉ SUR L'ESSENTIEL ET DE SOUPLESSE POUR LE RESTE », RÉSUME UN PROCHE

« Un moment de doute »

Le médecin reconnaît deux moments difficiles, le premier dans la semaine qui a suivi le confinement généralisé, quand il a vu *« Paris s'éteindre depuis* [s]*on balcon, je me suis dit "Mon Dieu, est-ce qu'on ne s'est pas trompé ? Est-ce bien ce qu'il fallait faire ?" »* Le deuxième, c'était début avril. Les projections donnaient une accalmie à partir du 8 ou du 10 avril. Mais en région parisienne, *« des trains entiers partaient tous les jours avec des patients transférés, on avait atteint le maximum de ce que les soignants et les administrations hospitalières étaient capables d'endurer. Au sein du conseil, la réanimatrice Lila Bouadma nous disait qu'elle avait intubé vingt personnes en une matinée, du jamais-vu. Alors là j'ai eu un moment de doute. On a tous eu un moment difficile au sein du comité. »*. Et puis les courbes ont commencé à s'aplatir et très lentement, la décroissance s'est amorcée.

S'il refuse d'endosser un rôle politique, le médecin est néanmoins familier des coulisses du pouvoir depuis qu'il a coordonné entre 2014 et 2016, en tant que délégué interministériel, la stratégie française face à Ebola. Pour le Covid-19, il affirme que les relations avec l'exécutif ont été *« simples »* et *« transparentes »*. A Matignon, un conseiller confirme la *« fluidité »*. Il a *« une vraie connaissance du fonctionnement du monde politique »*, note Pierre-Louis Druais. *« Avec les politiques, la méthode Delfraissy, c'est un mélange de fermeté sur l'essentiel et de souplesse pour le reste »*, résume un proche.

La fermeté est présente dès le départ pour convaincre *« des politiques assez loin de l'idée d'un confinement généralisé la première fois qu'on les a rencontrés »*, rapporte-t-il. Son avis a été *« tranchant »*, dira-t-il dans une interview au quotidien italien *La Repubblica*, le 12 avril. Il en fait preuve de nouveau lors du pas de deux avec l'exécutif sur les élections municipales. Alors que les politiques mettent en avant l'avis des experts pour justifier la décision d'autoriser le premier tour, le scientifique refuse de jouer les pare-feu, et précise que le conseil n'a fait que répondre à la question *« dans quelles conditions peut-on organiser les municipales ? »*

Quant à la souplesse, elle lui est sans doute précieuse lors de la rencontre avec Didier Raoult, à Marseille, organisée à l'initiative d'Emmanuel Macron, le 9 avril. Jean-François Delfraissy confie avoir accepté le voyage *« après beaucoup d'hésitations »* et parce que *« le président de la République avait beaucoup insisté »*, ajoutant sobrement que *« Didier Raoult a été un très grand scientifique mais on est là dans un phénomène qui n'est plus de la science. Je ne souhaite pas participer au débat et laisse la science au cœur de ma réflexion. J'attends les résultats des essais »*.

Fallait-il créer de toutes pièces un « conseil de guerre », légalisé après coup, alors qu'existent déjà des instances scientifiques pérennes – Santé publique France, la Haute Autorité de santé, le Haut Conseil de la santé publique, la Conférence nationale de santé… – chargées d'éclairer le politique en santé ? La question fait débat et *« mérite d'être posée »*, reconnaît Jean-François Delfraissy qui justifie cette décision par *« la nécessité d'un changement de rupture »* face à l'urgence.

Mais à l'heure des bilans apparaissent aussi les regrets. *« Les décisions, je le reconnais, sont venues d'en haut, il n'y a pas eu suffisamment de dialogue avec les milieux associatifs »*, constate le médecin. Les critiques ont commencé à émerger fin mars, portant sur la composition du conseil d'experts – une majorité d'hommes et de médecins ou de chercheurs – et l'absence en son sein d'infirmières, aides-soignantes, personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), qui ont joué un rôle essentiel pendant la crise, ainsi que de représentants d'usagers. Une *« véritable régression démocratique »*, selon la philosophe de l'éthique du soin Sandra Laugier.

Le 29 mars, une première mesure est prise pour corriger le tir. Marie-Aleth Grard rejoint le conseil, nommée par le président (Les Républicains) du Sénat Gérard Larcher, à la demande de Jean-François Delfraissy, pour représenter la société civile. Une décision qui ne convainc pourtant pas les associations de malades pour qui *« la reconnaissance de l'expertise associative dans le champ de la précarité révèle en creux le déni de celle des associations de malades dans le domaine de la santé »*, estime Olivia Gross, chercheuse au Laboratoire éducation et pratiques de santé à l'université Paris-XIII.

Dès le début, *« il manquait l'implication des instances de démocratie en santé tant au niveau national que régional »*, constate Emmanuel Rusch, président de la Conférence nationale de santé, sorte de « parlement » sanitaire qui n'a pas été saisi par le gouvernement pendant la crise. Cette expertise aurait été précieuse pour prendre en compte les besoins des malades chroniques, particulièrement à risques, et éviter les ruptures de soins.

Le constat est d'autant plus surprenant que Jean-François Delfraissy fait figure de référence en matière de démocratie sanitaire. A la tête de l'ANRS en 2005, il a fait entrer les associations de malades dans les instances, leur confiant des projets de recherche, créé *« des alliances avec le monde associatif »*, se souvient Emmanuel Hirsch, et participé à l'émergence des droits des patients, consacrés par la loi de 2002 qui impose la représentation des usagers au sein des instances de gouvernance sanitaire. Au CCNE, il a piloté les Etats généraux de la bioéthique, qu'il qualifie de *« vaste aventure de dialogue citoyen »*. *« La maladie appartient au patient, pas aux médecins »*, aime-t-il répéter.

« Effet de sidération collective »

Que s'est-il passé pour que cette dimension ne soit pas prise en compte lors de la création du conseil ? *« On a été pris par le temps*, avance-t-il. *Tout s'est joué en quelques semaines, le confinement a été décidé en trois jours, alors qu'il a fallu des années pour mettre en place le travail conjoint avec les associations de malades du sida. »*

« Tout est parti tellement vite que certaines choses sont arrivées au fur et à mesure », confirme l'infectiologue Yazdan Yazdanpanah. *« On a l'impression que l'effet de sidération collective a conduit à revenir très en arrière par rapport aux idéaux qui ont prévalu au moment de la mise en place des Etats généraux de la santé en 1997 et 1998 »*, souligne Christian Saout, ancien président de l'association Aides et membre du collège de la Haute Autorité de santé.

Le 14 avril, Jean-François Delfraissy adresse une note au président de la République, au premier ministre et au ministre de la santé, rendue publique par *Mediapart*, pour demander la création d'un comité de liaison avec la société. Une demande restée lettre morte. *« Je le regrette profondément, et je pense que c'est une erreur. Il y a à côté du politique toute une technocratie qui n'a pas forcément vécu les années sida et qui ne s'est peut être pas rendu compte de l'importance de cette instance »*, note le médecin, pour qui *« il n'est pas trop tard »*.

Car Jean-François Delfraissy n'en a pas encore fini avec le Covid-19. On est entré, dit-il *« dans une phase de relatif contrôle de l'épidémie, encore que le virus circule »*. Le moment est favorable *« pour construire un certain nombre d'alertes et de réponses en cas de reprise à l'automne »* et éviter de se retrouver *« le 10 octobre dans la situation du 10 mars.* Résolument optimiste et *« confiant dans la science »*, celui qui a connu *« l'arrivée des traitements du sida et du vaccin pour Ebola »* en est certain : *« On trouvera un traitement du Covid mais il faut un peu de temps ! »* ■

CLAIRE LEGROS ET PASCALE SANTI

Un corticoïde réduit la mortalité des cas graves

La dexaméthasone, aux propriétés anti-inflammatoires, va être utilisée au Royaume-Uni

Un corticoïde peu coûteux et largement disponible, la dexaméthasone, améliore sensiblement le pronostic des patients les plus gravement atteints par le Covid-19. Selon des résultats préliminaires de l'essai clinique britannique Recovery, rendus publics mardi 16 juin, ce traitement réduirait d'un tiers la mortalité des patients placés sous assistance respiratoire mécanique, et d'un cinquième chez ceux recevant simplement de l'oxygène.

Ces proportions, rapportées aux taux de mortalité observés chez les patients recevant un traitement standard, signifient qu'un décès pour huit patients sous respirateur et un décès pour vingt-cinq patients sous oxygène seraient évités par la prise de ce traitement. Le gouvernement britannique va mettre immédiatement en œuvre ce traitement d'un coût évalué à l'équivalent de 60 euros.

La dexaméthasone a été incluse en mars dans l'essai Recovery, aux côtés de cinq autres traitements. Les promoteurs espéraient que ses propriétés anti-inflammatoires et immunorégulatrices seraient utiles dans les phases d'aggravation de la maladie marquées par un « orage immunitaire » au cours duquel les défenses de l'organisme se retournent contre celui-ci.

De fait, un *« avantage significatif »* a été constaté chez les 2104 patients de l'essai Recovery qui s'étaient vu, de façon aléatoire, attribuer ce traitement, comparés à plus de 4300 patients n'ayant reçu que les soins standards. Le bénéfice a été le plus marqué chez ceux placés sous respirateur (mortalité réduite d'un tiers), puis chez ceux recevant de l'oxygène (réduction d'un cinquième). La mortalité n'a pas été significativement changée chez les patients qui n'avaient pas besoin d'assistance respiratoire. Pour l'infectiologue Peter Horby (université d'Oxford), l'un des chercheurs en chef de l'essai, *« la dexaméthasone est le premier médicament à avoir montré qu'il améliorait la survie dans des cas de Covid-19 »*. C'est bien la première fois qu'un essai clinique « randomisé » (les malades reçoivent l'un ou l'autre des traitements de manière aléatoire de façon à créer des groupes comparables) de grande ampleur met en évidence un effet net d'un médicament sur la mortalité liée au SARS-CoV-2.

Discussions sur la posologie

Des résultats préliminaires concernant le remdesivir, commercialisé par Gilead, avaient montré une réduction de la durée d'hospitalisation, mais pas de la mortalité. En France, des résultats encourageants concernant l'anti-inflammatoire tocilizumab ont été présentés alors que l'essai clinique correspondant n'était pas achevé : les conclusions à son sujet ne sont pas encore connues. Concernant l'hydroxychloroquine, l'essai Recovery a tranché : le 5 juin, ses responsables annonçaient avoir *« conclu que l'hydroxychloroquine n'a aucun effet bénéfique sur les patients hospitalisés avec Covid-19 »*. Aux Etats-Unis, l'agence des médicaments (FDA) a annoncé, le 15 juin, le retrait de son autorisation pour traiter le Covid-19.

« C'est très bien de disposer de ces résultats, commente Yazdan Yazdanpanah, infectiologue à l'hôpital Bichat, à Paris. *En France, certains services utilisaient déjà la dexaméthasone dans le Covid-19, pour lutter contre la phase inflammatoire de la maladie. Recovery confirme que c'est pour les patients en réanimation, ventilés, que le bénéfice est le plus important. »* Des discussions portent encore sur la posologie et le meilleur moment d'administration, les corticoïdes étant connus pour favoriser la multiplication des virus. *« On aimerait avoir rapidement un article scientifique de Recovery pour en savoir plus »*, indique Yazdan Yazdanpanah. Les chercheurs britanniques s'y sont engagés. ■

HERVÉ MORIN

Le Monde
JEUDI 18 JUIN 2020

Covid : Salomon élude les questions gênantes

Le directeur général de la santé a été auditionné, mardi, par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale

C'est une première audition très cadenassée qui s'est tenue mardi 16 juin en fin d'après-midi dans la salle Larmartine, enfouie dans les sous-sols de l'Assemblée nationale, au 101, rue de l'Université. D'abord parce que d'imposantes forces de sécurité quadrillaient le quartier, notamment l'esplanade des Invalides voisine, pour tenter de contenir la violence des casseurs s'étant joints aux manifestations des soignants. Ensuite parce que le professeur Jérôme Salomon, directeur général de la santé (DGS) et premier responsable à être entendu par la commission d'enquête parlementaire sur le Covid-19, a répondu de manière courtoise mais extrêmement contrôlée, donnant très peu de prise aux questions précises des députés.



Jérôme Salomon, directeur général de la santé, lors de son audition à l'Assemblée nationale, mardi 16 juin.
JONATHAN REBBOAH/PANORAMIC

La commission d'enquête, qui mènera ses travaux pendant six mois, souhaitait commencer ses auditions par l'actuel DGS, devenu une figure familière des Français au travers des points-presse qu'il menait tous les soirs, à 19 heures, pendant le confinement. *« Un des visages de cette crise »*, a résumé le rapporteur (Les Républicains, LR), Eric Ciotti (Alpes-Maritimes). Bras armé du ministère de la santé dans la gestion de l'épidémie, Jérôme Salomon connaît bien les arcanes du système de santé français. Conseiller de l'ancienne ministre Marisol Touraine, entre 2013 et 2015, cet infectiologue a ensuite été le conseiller d'Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle ; il l'avait alors alerté sur les insuffisances du dispositif en cas d'épidémie. *« La France n'est pas prête »*, écrivait-il en 2016.

Dans la foulée de l'intervention du chef de l'Etat, dimanche soir 14 juin depuis l'Elysée, au cours de laquelle ce dernier s'est accordé un satisfecit sur la gestion de la crise, Jérôme Salomon s'est employé à défendre la ligne, pied à pied, ne reconnaissant aucune défaillance dans la réponse apportée par l'exécutif depuis l'apparition d'un nouveau virus en Chine, fin 2019. *« La réaction a été extrêmement rapide »*, a-t-il assuré aux députés, mentionnant des messages d'alerte envoyés dans toute la France à partir du 14 janvier.

Comme lors de sa première audition, le 23 avril, devant la mission parlementaire (qui a rendu son rapport début juin, avant de se transformer en cette commission d'enquête, dotée de prérogatives élargies), le DGS s'est employé à esquiver les questions les plus délicates. *« J'ai le sentiment que nous n'avons pas vécu la même période »*, lui a lancé, décontenancée, une députée de la commission.

Les élus sont revenus plusieurs fois à la charge sur la question des stocks stratégiques de masques chirurgicaux. Comment la France pouvait-elle être prête à affronter une pandémie avec tout juste 100 millions d'unités quand un rapport de Santé publique France, publié en mai 2019, recommandait d'en avoir un milliard en réserve ? Pourquoi s'être contenté d'une commande de 100 millions, en octobre 2018, après avoir décidé de la destruction de plusieurs centaines de millions d'unités non conformes ?

« Pas d'opinion pour ou contre »

Jérôme Salomon a invoqué une *« évolution de la doctrine »* – la dissociation du stock *« stratégique »* et des stocks *« tactiques »* sous la responsabilité des établissements de santé, le passage d'un stock *« dormant »* à un stock *« tournant »* pour éviter le gâchis lié au remplacement des masques périmés – mais a fini par se perdre dans ses explications.

Relancé par le rapporteur de la commission d'enquête, Eric Ciotti, qui lui a demandé de confirmer qu'aucune commande n'a été passée jusqu'au mois de janvier 2020, il a admis d'un simple geste de la tête. Préférant ne pas s'étendre sur les mesures qu'il a prises, il a rappelé en revanche l'état déplorable du stock de 754 millions de masques chirurgicaux dont il a hérité. *« Certains étaient même attaqués par les rongeurs »*, a-t-il lâché.

Sur les recommandations d'utilisation pour le grand public, plusieurs députés l'ont confronté à ses contradictions. *« Vous avez expliqué le 29 février que le port du masque n'était pas la solution pour le grand public. Et le 22 avril, vous avez dit : "J'ai toujours plaidé pour l'accès grand public." (...) Quel est votre avis ? »*, s'est interrogé le député (LR) de Vaucluse Julien Aubert. *« Je n'ai pas d'opinion pour ou contre. Simplement, je dis que c'est compliqué à mettre en évidence »*, a-t-il éludé, invoquant des *« recommandations internationales qui évoluent au fil du temps »* et des études scientifiques partagées sur le sujet.

> **« J'ai le sentiment que nous n'avons pas vécu la même période », a lancé un député au directeur général de la santé**

Si le mot « pénurie » est à de multiples occasions employé par les députés, jamais Jérôme Salomon ne le prononce. *« Il y a quand même eu un moment où il y a beaucoup de personnes qui voulaient se faire tester et qui étaient symptomatiques, et qui n'ont pas pu le faire. Et on leur disait : "Restez chez vous parce qu'on n'a pas la possibilité de le faire." Ça, c'est quand même une réalité »*, s'est emporté le député (LR) de l'Ain Damien Abad. Questionné sur la parcimonie avec laquelle la France a utilisé les tests virologiques en comparaison à ses voisins, le DGS a préféré souligner les réticences des Français à se faire dépister. *« Aujourd'hui, on a la capacité. Mais les personnes ont du mal à aller vers le laboratoire parce qu'il y a peut-être beaucoup, beaucoup d'explications »*, a-t-il dit, concédant tout juste *« qu'on aurait peut-être pu être plus pédagogues »*.

A plusieurs reprises, Jérôme Salomon s'est fait recadrer par les députés, frustrés ou mécontents de ses *« circonvolutions »*. *« Il ne répond à rien et noie le poisson. On ne sait pas en quoi il considérait la France comme pas prête, ni ce qu'il a fait pour préparer le pays »*, pestait par SMS un député de la commission, pendant l'audition.

La présidente (La République en marche) de la commission, Brigitte Bourguignon, qui a mené cette première séance avec discrétion, calme et fermeté, a elle-même mis en garde l'intéressé, demandant des *« réponses précises »* à des *« questions précises »*.

Le DGS n'a pas hésité pas à renvoyer vers Santé publique France ou d'autres agences pour les *« détails »*. *« C'est tellement précis que je vais vous donner tous les stocks au quotidien, on va vous préparer cela »*, a-t-il avancé en réponse à une question sur les pénuries de médicaments (cinq molécules indispensables aux services de réanimation et de chirurgie sont toujours contingentées).

Interrogé à quatre reprises sur d'éventuels regrets, il a botté à chaque fois en touche, répétant que cette *« crise inédite, massive, rapide, brutale et mondiale »* avait pris tout le monde de cours. Les éventuelles failles du système ne sont évoquées qu'en creux, à travers *« le retour sur expérience »*, ou *« ce que les experts appellent "retex" »*, a-t-il précisé. Le périmètre du stock stratégique pourrait ainsi être revu *« pour répondre encore mieux à d'éventuels besoins massifs des soignants dans les mois ou dans les années qui viennent »*.

Son intervention, qui a duré près de quatre heures, n'a pas apporté beaucoup plus d'éléments que sa première audition en avril. *« C'était un tour de chauffe, nous sommes toujours en attente de vraies réponses et de précisions. Nous aurons sans doute besoin de le revoir pour aller au-delà du discours »*, estime un député. ■

CHLOÉ HECKETSWEILER ET SOLENN DE ROYER

Les Français plutôt satisfaits du calendrier du déconfinement

La huitième vague du baromètre Datacovid et Ipsos décrit une population moins inquiète et pressée de revenir à une vie normale

En prenant la parole, dimanche 14 juin, Emmanuel Macron voulait sa part de bonnes nouvelles. Le chef de l'Etat avait incarné la lutte martiale contre le Covid-19 au début du confinement, laissant ensuite son premier ministre, Edouard Philippe, prendre la lumière lors du déconfinement. Cette huitième vague du baromètre élaboré par l'association Datacovid avec Ipsos pour suivre le comportement des Français pendant la crise du Covid-19 le confirme : il vaut mieux être un oiseau de bon augure que de mauvais.

Dans cette enquête, menée à partir d'un échantillon de 5 000 personnes représentatives de la population française, du 5 au 9 juin, la moitié (50 %) des sondés jugent positivement la manière dont le gouvernement *« gère actuellement la crise »* de l'épidémie. C'est un score nettement plus élevé que celui observé en avril (38 %) lors d'une enquête précédente, réalisée par Ipsos et le Cevipof.

Dans l'ensemble, la population se montre plutôt satisfaite du calendrier décidé par l'exécutif pour le déconfinement. Le constat vaut pour la levée de l'interdiction de déplacement à plus de 100 kilomètres (63 % jugent le timing bon, 18 % trop rapide et 18 % trop lent), pour la réouverture des restaurants et cafés le 2 juin (56 % bon, 26 % trop rapide et 18 % trop lent), pour celle des salles de cinéma le 22 juin (49 %, 35 % et 16 %)...

Deux sujets sensibles demeurent plus clivants : le second tour des municipales et la réouverture progressive de tous les établissements scolaires, le 2 juin. Ainsi, le rendez-vous politique du 28 juin est jugé opportun pour 48 % des sondés, mais prématuré pour 45 % d'entre eux, alors trop tardif pour 7 %. Quant à la reprise des élèves, elle est considérée à 43 % comme trop précoce, à 40 % au bon moment, et à 17 % en retard.

Le baromètre Datacovid montre que les Français sont pour la plupart pressés de retrouver une vie normale et que les freins mentaux régressent. Lorsqu'ils sont mis face à une liste de dix préoccupations, parmi lesquelles ils doivent en choisir trois, les sondés continuent de placer l'épidémie en tête, à 46 %. Mais ce score est en chute libre, de dix points en une semaine. Les sujets économiques et sociaux, soucis déjà bien réels ou à venir, continuent à regagner du terrain : le chômage (32 %, + 5 points), les inégalités sociales (30 %, + 3 points), les déficits publics et la dette de l'Etat (27 %, + 2 points).

Erosion des gestes barrières

Le moindre respect des gestes et comportements barrières atteste d'une crainte du coronavirus en recul. L'érosion touche notamment le respect de la distance à maintenir avec des personnes rencontrées. Ainsi, 84 % des personnes affirment maintenir le mètre recommandé. C'est un recul de 2 points. La proportion de ceux qui évitent les regroupements est aussi en baisse (84 %, – 3 points).

Conséquence de ce relâchement, qui va avec la reprise de la vie professionnelle et de la vie sociale : le nombre de personnes croisées dans de mauvaises conditions continue de croître. Il s'élève à 11,3 lors des dernières vingt-quatre heures pour les Français sortis de chez eux. Il était de 4,2 lors de la période du 7 au 14 avril, de 6,6 du 6 au 11 mai, de 8,5 du 26 au 31 mai. La hausse est rapide et continue.

Les Français semblent conscients de leur propre relâchement – ou au moins de celui des autres –, et pour l'instant n'en accablent personne. Si, dans les prochaines semaines, une deuxième vague de l'épidémie de Covid-19 survenait, ils considèrent à 78 % que ceux qui ne respectent pas les consignes en seraient les principaux responsables. Le gouvernement arrive loin derrière (14 %) et les entreprises ou services publics encore plus loin (6 %).

Cette tendance au relâchement de la population va de pair avec un optimisme sanitaire retrouvé pour les prochaines semaines. Seuls 17 % des sondés estiment qu'une deuxième vague de l'épidémie est inéluctable. La majorité (63 %) pensent qu'il y aura en France des zones où l'épidémie reprendra mais qu'elle sera maîtrisée. Enfin, 20 % considèrent que l'on peut sonner le glas du Covid-19. Cette enquête a cependant été bouclée avant que ne soient annoncées de nouvelles mesures de confinement en Chine. ■

PIERRE JAXEL-TRUER

La difficile reprise des parcours de PMA

Après une interruption de deux mois, les centres rouvrent. Mais les inégalités d'accès se sont accrues

TÉMOIGNAGES

L'espoir qui naît et qui s'éloigne, l'attente, la déception, ils connaissent. Bien souvent, les couples ayant recours aux différentes techniques de procréation médicalement assistée (PMA) pour avoir un enfant sont confrontés à des parcours longs et chaotiques, à l'issue incertaine. Les piqûres d'hormones et les traitements qui transforment les corps des femmes, le découragement après chaque échec d'insémination ou de transfert d'embryon, les fausses couches… Ils sont habitués aux épreuves. Pour beaucoup, la dernière en date est la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19.

Après s'être interrompues pendant le confinement, les activités des centres de PMA ont redémarré peu à peu, à partir de la mi-mai. Un mois plus tard, les inégalités d'accès et les complications sont encore nombreuses, constate le collectif Bamp, qui regroupe des personnes infertiles engagées dans des parcours de PMA. *« Ça n'a pas repris partout pareil et pour tout le monde*, résume Virginie Rio, sa présidente. *Certains centres n'ont recommencé que début juin et en mode dégradé, certaines activités seulement, avec beaucoup moins de dossiers qu'habituellement. »*

Tiphaine a 35 ans, son mari 39. Depuis neuf ans, le couple tente en vain d'avoir un bébé. Ils ont surmonté une mort fœtale à dix-sept semaines d'aménorrhée, plusieurs échecs de fécondation in vitro (FIV). Ils en sont à leur troisième centre de PMA. Désormais suivis à Bordeaux, à trois heures de route de leur domicile, l'année 2020 leur apparaissait sous de bons auspices. *« On a eu les premiers rendez-vous l'an dernier, et une nouvelle tentative de FIV était programmée en avril »*, explique Tiphaine.

Mais mi-mars, en raison de la crise sanitaire et du confinement qui s'en est suivi, leur centre ferme. L'attente et l'incertitude s'installent. *« Je me suis permis de renvoyer des mails de temps en temps, afin qu'on puisse se projeter. On a un long parcours derrière nous, on sait que les conditions optimales doivent être réunies pour que cela fonctionne, donc on était très compréhensifs »*, explique posément l'esthéticienne, à la tête d'un institut de beauté.

« Constamment des batailles »

A la mi-mai, avec le déconfinement, l'espoir revient. Ils apprennent que l'Agence de biomédecine recommande la reprise des activités de PMA. Tiphaine rappelle son centre. *« On m'a dit que ma gynécologue référente ne serait pas de retour avant octobre mais que, comme j'avais initialement une date prévue en avril, on allait me recontacter pour en fixer une nouvelle. »* Depuis, elle attend. Elle a été prévenue que d'autres profils sont prioritaires : les femmes dont les interventions programmées en mars ont été annulées, celles qui atteignent l'âge limite de prise en charge, fixé à 43 ans, ou dont la réserve ovarienne est faible. *« Ce qui est dur, c'est qu'on est là, sans savoir. La seule chose à faire, c'est de renvoyer des mails régulièrement pour qu'on n'oublie pas mon dossier. »*

> **« Une femme obèse fertile peut procréer, et nous, on nous infantilise »**
>
> ALISÉE
> 32 ans, en protocole de FIV depuis septembre 2019

L'impact de la crise sanitaire *« va se faire sentir pendant plusieurs mois, avec un allongement des délais et des priorisations qui excluent certains couples »*, s'inquiète Virginie Rio. L'Agence de la biomédecine recommande par exemple de différer la prise en charge des patientes *« présentant des antécédents médicaux pouvant provoquer des complications sévères en cas de contamination par le Covid-19 »*, comme le diabète, les pathologies respiratoires ou le surpoids.

Marion, 30 ans, en parcours de PMA depuis quatre ans, a ainsi eu la mauvaise surprise d'apprendre qu'une opération du cœur survenue quand elle était âgée d'une semaine, sans laisser de séquelle, l'empêchait de reprendre les transferts d'embryon. *« Après tout ce qu'on a vécu jusqu'à présent, dont des erreurs de diagnostics qui m'ont menée aux urgences dans un état grave et ont finalement abouti à ce que je perde une de mes trompes, je dois dire que je suis un peu remontée contre les médecins*, raconte-t-elle. *J'ai appelé ma gynécologue référente et j'ai vraiment râlé ! J'ai insisté en lui disant que je pouvais lui envoyer une attestation de mon cardiologue et une décharge de responsabilité signée, et finalement, elle a accepté. J'ai enfin repris le parcours, mais c'est constamment des batailles. »*

Alisée, 32 ans, n'a en revanche pas obtenu gain de cause. Suivie en PMA depuis février 2018, son indice de masse corporelle est de 32,9, soit une obésité modérée. *« Pendant le confinement, j'ai pourtant réussi à perdre 6 kg, mais cela reste insuffisant à cause des nouvelles recommandations de l'Agence de la biomédecine »*, se désole-t-elle. En protocole de FIV depuis fin septembre 2019, son dernier transfert d'embryon date de mars, mais il n'a pas abouti.

Fin mai, c'est par une autre patiente qu'elle apprend que l'Agence régionale de santé Grand Est a donné le feu vert à la reprise. Mais inutile de se réjouir, sa gynécologue lui annonce qu'il leur est désormais interdit de procéder à un transfert d'embryon sur une femme dont l'IMC est supérieur à 30. *« Je suis consciente des risques, j'ai donc demandé à pouvoir signer une décharge pour ne pas engager la responsabilité des personnels soignants, mais on me l'a refusé. Ce qui est pourtant une simple recommandation de l'Agence de la biomédecine est, dans les faits, appliqué comme une véritable interdiction*, s'indigne-t-elle. *Une femme obèse fertile peut procréer, et nous, on nous infantilise. Tout ce que je peux faire, c'est attendre que les préconisations de l'Agence de la biomédecine changent »*. Cela devrait intervenir prochainement. Elle croise les doigts pour qu'une nouvelle tentative puisse avoir lieu avant la fermeture estivale du centre de PMA. Sinon, ce sera septembre, et dans ce cas, une demi-année se sera écoulée depuis son dernier rendez-vous.

A titre de comparaison, Vincent et Jeanne font plutôt figure de chanceux. Début juin, Jeanne a contacté son centre, situé en région parisienne, et obtenu un rendez-vous pour procéder à une nouvelle insémination avec tiers donneur. C'est leur huitième tentative, après un parcours débuté il y a deux ans et demi, en raison de l'infertilité de Vincent. Mais cette fois-ci, des dispositions particulières liées à la crise sanitaire lui interdisent d'accompagner son épouse. *« Je dois faire les rendez-vous seule, et l'insémination seule. On nous interdit l'accès à la conception ensemble, c'est très dur pour nous »*, explique Jeanne, selon qui cette crise a *« exacerbé le sexisme dans la prise en charge des couples infertiles, sans raison valable »*. A ses côtés, Vincent approuve : *« L'excuse qu'on nous a donnée, c'est de ne pas surcharger les salles d'attente, pour éviter les risques de transmission. Mais c'est une logique un peu simpliste, prise à la va-vite. Résultat, je suis exclu de notre démarche, il n'y a pas de place pour moi. »* Une décision qu'ils n'osent cependant pas contester, de peur de perdre leur place en cas de nouvel échec. ■

SOLÈNE CORDIER

LE CONTEXTE

PROJET DE LOI DE BIOÉTHIQUE

Largement remanié par le Sénat, en février, le projet de loi de bioéthique reviendra devant les parlementaires en deuxième lecture le 6 juillet, pour un temps législatif programmé de vingt-cinq heures, selon le décret de convocation de la session extraordinaire paru mardi 16 juin au *Journal officiel*. Outre sa mesure phare, l'ouverture de la procréation médicalement assistée aux couples de lesbiennes et aux femmes seules, le texte comporte également une réforme du mode d'établissement de la filiation pour les couples de femmes, une modification de l'accès aux origines pour les personnes nées grâce à un don de sperme et à l'autoconservation des ovocytes.

Le Monde
JEUDI 18 JUIN 2020

Le RN fait vaciller cinquante ans de communisme à Marles-les-Mines

Dans cette ville du Pas-de-Calais, la liste du candidat d'extrême droite a fusionné avec celle d'une ancienne opposante au maire







De haut en bas : Irène Lignier (« divers ») et Jérôme Leroy (RN) se sont unis pour le second tour des élections municipales.

Eric Edouard, adjoint au maire et ancien du PS, est arrivé en tête à l'issue du premier tour.

Nathalie Laisné, candidate du PCF, est arrivée troisième le 15 mars. A Marles-les-Mines, le 11 juin.

CYRIL BITTON/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

REPORTAGE

MARLES-LES-MINES (PAS-DE-CALAIS) - *envoyée spéciale*

Ne manquait plus que la pluie. Comme une provocation, des trombes d'eau s'abattent brutalement sur les briques des corons abandonnés de Marles-les-Mines. Ultime cliché dans cette commune du bassin minier du Pas-de-Calais. Ici, la mémoire du charbon frissonne depuis le nom de la ville, jusqu'à l'horizon. Au loin, derrière le clocher, un terril étrangement plat rappelle qu'il y a un demi-siècle, une explosion meurtrière a soufflé une partie de la cité minière à ses pieds. On raconte même que le *Germinal* de Zola aurait démarré ici, inspiré par l'effondrement du puits numéro 2.

Un autre lieu commun s'est installé bien plus récemment dans le panorama marlaisien : le chômage et la précarité ont favorisé la poussée de l'extrême droite dans le coin et la commune rouge s'est largement teintée de bleu marine. Au second tour de l'élection présidentielle de 2017, Marine Le Pen y a dépassé les 68 %. Aux législatives, Ludovic Pajot est devenu l'un des six députés lepénistes en récoltant 64 % des voix au second tour dans la commune.

« J'ai remplacé Marine »

Et le paysage continue de se dégager pour le Rassemblement national (RN). A la faveur d'une triangulaire, les troupes de Marine Le Pen pourraient bien s'installer dans un hôtel de ville tenu par le Parti communiste (PCF) depuis 1971. D'autant que Marcel Coffre, le maire PCF de Marles-les-Mines depuis vingt-huit ans, ne s'est pas représenté, et que la gauche repart divisée au second tour. Coup de grâce pour les partis républicains, la liste estampillée « divers » menée par Irène Lignier (14,4 % au premier tour) vient de fusionner avec celle de l'extrême droite, qui avait déjà conquis la deuxième place le 15 mars, avec 32 % des voix.

En juin 2017, après la victoire du député frontiste Ludovic Pajot, Mme Lignier postait pourtant un message cinglant sur Facebook, criant en lettres majuscules sa *« honte »* que la dixième circonscription du Pas-de-Calais passe entre les mains du parti d'extrême droite, et affirmant qu'elle *« continuerai*[t] *à combattre le FN de toutes* [ses] *forces »*.

Trois ans plus tard, là voilà en campagne pour faire élire Jérôme Leroy, le candidat du RN avec qui elle vient de faire alliance. Sans y voir un quelconque revirement. *« Leurs idées ne sont pas les miennes, mais je fais alliance avec lui, pas avec le RN. Je sais qu'il a un parti, mais je m'en fous ! »* D'ailleurs, avance Mme Lignier comme preuve de sa bonne foi, leur accord de second tour prévoit que le visage de Marine Le Pen disparaisse de leur profession de foi. *« J'ai remplacé Marine sur les photos »*, ironise-t-elle. Quant à leur liste, ils l'ont déposée dans la colonne « divers » et non « RN » à la sous-préfecture.

Elue dans l'opposition au maire communiste de Marles-les-Mines dans les années 1990, maire sans étiquette d'une commune rurale voisine en 2008, suppléante sous le logo du PS aux cantonales de 2010… à 65 ans, celle qui s'autodéclare *« centriste »* prend parti *« sans prendre de carte »* à presque chaque campagne. Pendant la campagne présidentielle, elle défend Emmanuel Macron. Mais, avec 690 euros de retraite après quarante-deux années de travail, elle n'allait *« quand même pas applaudir la réforme »*. Et puis Marine Le Pen n'a *« pas toujours tort »*, confesse-t-elle en assurant qu'elle n'adhérera jamais au RN.

Etre dans l'équipe gagnante

Pourquoi fusionner alors ? *« Pour gagner ! »* Arrivée quatrième au premier tour, Mme Lignier a bien dû concéder la tête de liste, mais elle a négocié avec M. Leroy : dix places sur les vingt-neuf reviennent à ses propres colistiers. Quant à elle, elle se verrait bien adjointe aux travaux publics. Quitte à offrir le fauteuil du maire à l'extrême droite ?

Christian Lekki trouve un peu injuste que *« tout le monde résume ça comme ça »*. *« Moi, je ne suis pas sur une liste RN, je suis sur une liste d'union »*, tient à préciser l'actuel adjoint au maire PCF qui a suivi Irène Lignier. Que M. Leroy fasse campagne pour Marine Le Pen n'est *« pas* [son] *problème »*. Lui veut simplement être dans l'équipe gagnante pour accélérer les projets, et éviter que la commune ne passe sous la barre des 5 000 habitants, synonyme de perte de subventions.

« Et puis, on ne va pas mettre un drapeau RN sur la mairie », ajoute ce fils de Polonais. Pourtant, c'est bien le parti lepéniste qui garde la tête et la majorité des places dans la liste commune. S'il est élu, à 38 ans, Jérôme Leroy ne cache pas qu'il appliquera localement *« les idées d'un parti qui défend d'abord les nôtres »* et qu'il sera *« un maire RN qui fera la campagne de Marine Le Pen »*. Et si ses nouveaux colistiers ne s'engageaient pas pour elle à la présidentielle ? *« Peut-être que d'ici là je les aurai fait changer d'avis ! »*, lance-t-il.

> **S'il est élu, Jérôme Leroy sera « un maire RN qui fera la campagne de Marine Le Pen »**

« Du grand n'importe quoi »

José Duclermortier, lui, est de la liste RN du premier tour. De là à savoir ce qu'il votera en 2022… D'Olivier Besancenot à François Hollande, en passant par Marine Le Pen, il a tout essayé. Même Emmanuel Macron au dernier scrutin présidentiel. Déçu ? *« Même pas. »* M. Duclermortier ne croit *« juste »* plus ce qu'on lui dit. *« A la limite du complotisme »*, il va désormais dans la *« matrice Internet »* écouter Didier Raoult ou même Dieudonné et Jean-Pierre Petit, le *« spécialiste »* des ovnis : *« Je me fais ma vérité avec tout ça, c'est peut-être pas la vraie, mais je me sens mieux comme ça. »*

En face, la gauche éclatée passe l'entre-deux-tours le plus long de l'histoire à se renvoyer la responsabilité de la division. En tête avec 39,1 % des voix, Eric Edouard, adjoint au maire et ancien du PS, soupçonne la représentante du PCF, Nathalie Laisné (14,5 %), d'avoir voulu faire alliance avec le candidat RN. *« Du grand n'importe quoi »* pour cette dernière, elle aussi adjointe au maire, qui accuse le premier de refuser toute négociation.

Résultat : ni alliance ni désistement à gauche, et une triangulaire qui pourrait amener le RN Jérôme Leroy dans le bureau du maire. *« Mais ici*, avance la candidate communiste, *qui pouvait être sûr de ce qu'iraient voter mes électeurs, si je me retirais ? »* ■

LUCIE SOULLIER

Moissac, ville de Justes, prête à élire un maire d'extrême droite

Dans cette commune de Tarn-et-Garonne, le candidat RN, favori du second tour, a écrit en 2015 des messages contre le « système » et les « juifs »

MOISSAC (TARN-ET-GARONNE) - *envoyée spéciale*

Non mais t'as vu qui est là ? C'est pas normal qu'il y ait l'extrême droite ! » Devant l'hôpital menacé de Moissac (Tarn-et-Garonne), l'agacement fait trembler le badge « J'aime mon train » d'un manifestant, drapeau CGT à la main. En ce jour de mobilisation nationale des soignants, mardi 16 juin, les deux candidats à la mairie, Romain Lopez (Rassemblement national) et Estelle Hemmami (divers gauche), se sont mêlés au petit attroupement local. Au micro pour dénoncer *« la grande misère de l'hôpital »*, Séverine Couteau, aide-soignante en Ehpad et représentante FO Santé, en profite pour faire passer un message : sa mission est de *« soigner »*, *« et on ne regarde pas qui a des papiers »*.

Dans la ville d'un peu plus de 12 000 habitants, le candidat d'extrême droite, Romain Lopez, est arrivé en tête, avec 47 % des voix au premier tour des élections municipales. *« Il faut relativiser, un électeur sur deux n'est pas allé voter »*, tempère Estelle Hemmami, qui a obtenu 23 % des suffrages le 15 mars. Elle affrontera finalement seule le RN, après le retrait de la liste divers droite de Maryse Baulu (13 % au premier tour), adjointe au maire sortant LR, Jean-Michel Henryot.

Sur ses tracts de campagne, Romain Lopez a préféré ne pas afficher la flamme ou le logo du RN. *« Ma liste est divers droite, il n'y a que six adhérents RN »*, avance l'assistant du groupe RN au conseil régional d'Occitanie et ancien assistant parlementaire de l'ex-députée de Vaucluse Marion Maréchal alors toujours Le Pen. Lui-même dit avoir voté Nicolas Sarkozy en 2007, et s'est tourné vers le Front national parce que *« Sarkozy avait trahi les valeurs gaullistes »*, explique-t-il.

« J'ai appris de mes erreurs »

Quid de ces trois messages postés sur sur Twitter entre le 19 et le 22 janvier 2015, quelques jours après les attentats contre la rédaction de *Charlie Hebdo* et contre des clients du magasin Hyper Cacher ? Agé de 31 ans aujourd'hui, Romain Lopez plaide l'erreur de jeunesse lorsque *Le Monde* lui présente ce qu'il juge être *« trois Tweet de gamin »* et *« un sujet qui n'en est pas un »*. Sur l'une de ces publications, il réagissait à la formation d'un groupe d'études sur l'antisémitisme à l'Assemblée nationale : *« Comme s'il n'y avait pas eu assez d'études sur ce sujet… »*

« Les apôtres du complexe victimaire ne savent plus quoi inventer », écrivait-il sur un autre Tweet à propos de Serge Klarsfeld, avocat, historien et président de l'association Fils et filles de déportés juifs de France. Quant au troisième, il s'agit d'un message envoyé à Alain Soral – condamné à de multiples reprises, notamment pour ses propos antisémites – après les attentats de janvier 2015. *« L'Europe*, Charlie *et… le Donbass ignoré de tous »*, tweetait Alain Soral. Réponse de Romain Lopez : *« Sans parler des 2 000 chrétiens du Nigeria mais ils ne sont ni journalistes ni Juifs. Donc Le Système "se frego". »*

« Il y avait aussi des attentats contre les catholiques en Afrique, et je trouvais que les médias n'en parlaient pas assez, se défend le candidat RN aujourd'hui. *Depuis, j'ai appris de mes erreurs. »* Et effacé les Tweet en question. Quant à sa référence plus qu'explicite au *« me ne frego »* [Je m'en fous], devise favorite des paramilitaires italiens mussoliniens et toujours utilisée comme signe de ralliement fasciste, *« c'était pour dire que le système était fasciste »*, argue-t-il avant de conclure : *« Vous savez, ici, ces Tweet n'intéressent personne. »*

Sous le pont Napoléon, une plaque rappelle que Moissac est une ville de Justes parmi les nations. Ici, pendant la seconde guerre mondiale, près de 500 enfants juifs furent sauvés de la déportation par la population. Parmi eux, Serge Klarsfeld. ■

L. SO.

A Montpellier, la campagne des municipales vire à l'absurde

L'alliance entre un milliardaire, un humoriste et des candidates de la gauche rend le second tour prévu le 28 juin incertain

MONTPELLIER - *envoyé spécial*

Michaël Delafosse, le candidat socialiste à la mairie de Montpellier, n'a qu'une hâte : être au soir du second tour de l'élection municipale, le 28 juin. *« Un de mes collègues au collège m'a dit : "Tu as commencé la campagne à la rentrée, tu la finiras avec l'année scolaire." C'est long… »*, raconte dans un demi-sourire le quadragénaire. Surtout que la campagne montpelliéraine fut *« folle »* et imprévisible. M. Delafosse en est un exemple : beaucoup prévoyaient un échec de sa liste au soir du premier tour, le 15 mars. Il est finalement arrivé en tête des listes d'opposition de gauche avec 16,66 % des suffrages, derrière le maire sortant, ancien du Parti socialiste (PS), Philippe Saurel et ses 19,11 %.

L'ancien président de La Mutuelle des étudiants croit en ses chances, notamment depuis qu'il a convaincu Coralie Mantion, la candidate officielle d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV), de le rejoindre. *« C'est une majorité d'idées. Un rassemblement doit être cohérent, sérieux. C'est le cas avec EELV »*, martèle le socialiste, qui a fait de la gratuité des transports l'une des propositions-phares de son projet. Mme Mantion, un peu plus de 7 % des voix, approuve : *« Cette alliance était logique. Montpellier est une ville de gauche, qui veut de l'écologie. Michaël est à l'écoute. Nos programmes sont très proches. »* Michaël Delafosse ajoute : *« C'est tout sauf une alliance contre nature pour des bastons de place. »*

> **Le premier tour a été l'occasion d'un émiettement politique de la ville. Personne ne peut gagner seul**

Le socialiste vise ici la liste présentée par Mohed Altrad et qui a estomaqué tout le monde à Montpellier. Le patron milliardaire, arrivé en troisième position avec 13,31 %, est désormais soutenu par un assemblage hétéroclite composé d'un humoriste animaliste et dégagiste (Rémi Gaillard), d'une écologiste dissidente, infirmière syndiquée à la CGT (Clothilde Ollier), et d'une candidate se réclamant de la maire de Barcelone, Ada Colau, soutenue au premier tour par La France insoumise (Alenka Doulain). Ce trio s'est baptisé le « triangle des Bermudes » – là où la politique à l'ancienne disparaîtrait – ou le « GOD », selon M. Gaillard. Ce dernier explique dans un entretien au site Actu.fr : *« Pour niquer le système, tu dois t'introduire. D'où le GOD. »*

« On est très soudés »

Plonger dans les racines de cette alliance, c'est un peu comme entreprendre un voyage en Absurdie, où l'on doit laisser toute cohérence politique derrière soi. Le premier tour des municipales a été l'occasion d'un émiettement politique de la ville. Personne ne peut gagner seul. Mme Ollier décide d'abord d'appeler à voter pour Michaël Delafosse, dès après l'annonce des résultats. Mais, en mars et en avril, les choses bougent. *« Au départ, ça me semblait logique de le rejoindre »*, explique Mme Ollier. *« Mais, pendant le confinement, je suis allée donner un coup de main à l'hôpital, à Paris. Rémi Gaillard, que je ne connaissais pas, me joint et on commence à échanger. »* Les contacts s'établissent aussi avec Mme Doulain. Les liens se resserrent entre le trio, qui décide de sceller son alliance et de mettre noir sur blanc sept points non négociables. *« A nous trois on représente plus de 25 % des votes du 15 mars. On est très soudés »*, précise Mme Ollier. Ils prennent rendez-vous avec les trois candidats encore en lice. Les rencontres avec les socialistes se passent mal.

> **« La motivation pour un homme politique, c'est l'argent, le pouvoir et la notoriété. J'ai déjà les trois »**
> MOHED ALTRAD
> candidat au second tour des municipales à Montpellier

Evidemment, chacun a sa version de l'histoire : *« Ils ont été arrogants, méprisants, menaçants »*, selon Mmes Ollier et Doulain. *« [Le trio] était dans la surenchère »*, pour M. Delafosse. Et si les discussions continuent, parfois tard dans la nuit, tout le monde voit l'impasse. EELV ne veut pas de Mme Ollier ; M. Delafosse, qui fait de la laïcité un des axes de son projet, ne veut pas d'une candidate voilée de la liste d'Alenka Doulain ; le PS serait l'incarnation du système clientéliste fréchiste (du nom de l'ancien maire socialiste Georges Frêche), selon le trio… Sans parler des négociations sur le nombre de places.

En revanche, le courant passe beaucoup plus avec Mohed Altrad. *« Il est calme, posé, il y a un respect mutuel »*, selon Mme Ollier. Mais comment justifier, quand on pourfend la bétonisation de la ville, le ralliement à un entrepreneur spécialisé dans la production et la distribution de matériel dans le bâtiment ? *« Nous, on a un sentiment d'urgence face à la crise sanitaire et économique qui arrive. Il nous présente son plan de relance de plus d'un milliard. Il veut investir dans les commerces, créer un bouclier sanitaire, accorder une aide d'urgence à toutes les familles. Il parle de pauvreté »*, avance Alenka Doulain. *C'est une alliance de compétences. On ne fait pas ça par facilité, on sort de notre zone de confort. »*

Mohed Altrad, lui, est ravi de cet attelage surprenant. *« Ce qui m'intéresse, c'est de me mettre au service de la cité. La motivation pour un homme politique, c'est l'argent, le pouvoir et la notoriété. J'ai déjà les trois, je suis dans une optique complètement désintéressée »*, avance-t-il. *Je suis arrivé en France à Montpellier, j'y ai appris le français, j'y ai fait mes études, fondé ma famille, monté mon groupe. Je voudrais terminer ce cycle en aidant la population. »* Il ajoute : *« Je veux rassembler tous les Montpelliérains, sauf les extrêmes de droite et de gauche. Et* [Mmes Doulain et Ollier ainsi que M. Gaillard] *ne sont ni racistes, ni extrémistes ou sectaires. Rien ne m'a choqué dans ce qu'ils ont dit. Je suis bien avec eux. »*

Ce choix laissera des traces dans la gauche montpelliéraine. La rupture est consommée avec les socialistes. *« C'est dangereux, ça décrédibilise la politique »*, tranche Carole Delga, présidente PS de la région Occitanie et fervente supportrice de Michaël Delafosse. A la gauche du PS aussi, on ne comprend pas l'alliance avec M. Altrad. La France insoumise a fait savoir son *« désaccord total »* avec cette démarche et ne donnera pas de consignes de vote. La députée « insoumise » de l'Hérault, Muriel Ressiguier, s'est immédiatement désolidarisée de plusieurs personnes ayant participé à la campagne Ollier. Cette division de l'électorat le plus à gauche, additionnée à une probable forte abstention, pourrait, in fine, avantager le maire sortant, Philippe Saurel, pourtant très affaibli. ■

ABEL MESTRE

Le Conseil constitutionnel se penche sur la validité du premier tour

Deux QPC ont été déposées au sujet de l'abstention et du délai entre les deux tours

En cyclisme, on appelle ça le « juge de paix ». C'est désormais au Conseil constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) de se prononcer sur la validité des élections municipales, dont le premier tour s'est tenu le 15 mars et le second aura lieu le 28 juin. La QPC porte sur l'article 19 de la loi instaurant l'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020, qui considérait comme acquise l'élection des conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour et reportait le second tour au plus tard au mois de juin si la situation sanitaire permettait la tenue des opérations électorales.

Un premier tour qui avait été marqué par une abstention historique de 55,34 %. Pour Me Céline Alinot, plaidant lors de l'audience du lundi 15 juin, cette abstention massive a altéré la sincérité du scrutin. Certes, le code électoral ne prévoit pas de seuil de participation en cas d'abstention volontaire mais, estime l'avocate, *« en l'espèce, l'abstention n'a pas été volontaire, elle a été contrainte, notamment pour les plus âgés et les plus fragiles »*, que le premier ministre, Edouard Philippe, exhortait, le 6 mars, à *« rester dans toute la mesure du possible à leur domicile »*.

Contestable également, selon les requérants, le délai qui aura séparé les deux tours de ces élections municipales hors norme. *« L'élection est un tout, premier et second tours, car il convient de conserver une homogénéité de l'offre politique et du sens du scrutin »*, précise l'avocate. *Le code électoral prévoit un délai de huit jours entre les deux tours ; il sera de quinze semaines. Toutes les cartes ont été rebattues. Ce n'est plus un scrutin à deux tours, c'est un scrutin à deux fois un tour, contraire à la Constitution. »*

Pour Me Arié Alimi, *« en entérinant ce premier tour, cette loi viole les trois principes constitutionnels d'égalité, du droit à la santé et de la sincérité électorale »*. L'avocat soulève une question sous-jacente car, selon lui, ce qui est en jeu, c'est *« le fossé qui s'accroît entre les citoyens et les élus, la désaffection à l'égard du scrutin, qui entraîne une désaffection à l'égard de la citoyenneté »*, que des élections entérinées dans ces conditions seraient susceptibles de renforcer.

Grief infondé

Lors de la même audience, une deuxième QPC était examinée, portant sur l'article L. 262 du code électoral. Celui-ci ne prévoit pas de seuil de participation minimal pour l'élection au premier tour des conseils municipaux dans les communes de plus de 1 000 habitants. *« Une incongruité historique »*, résultant d'*« une omission fortuite »* lors de l'élaboration de la loi du 20 novembre 1982, selon Me Romain Geoffroy. *« Avant 1982, s'agissant des élections locales, jamais le législateur ne s'était affranchi de prévoir un seuil de participation pour une élection au premier tour »*, défend l'avocat, rappelant qu'une telle règle de seuil, toujours fixée au quart des électeurs inscrits, est prévue pour les communes de moins de 1 000 habitants ainsi que pour d'autres élections comme celles des députés ou des conseillers départementaux. Ce qui constitue à ses yeux *« une rupture d'égalité aucunement justifiable »*.

Un grief infondé, selon le représentant du gouvernement, Philippe Blanc. *« Le niveau de participation, même lorsqu'il est faible, n'affecte ni le pluralisme, ni la sincérité du scrutin »*, assure-t-il. Au contraire, ajoute-t-il, l'absence de quorum au premier tour *« favorise le pluralisme »*, une liste qui a obtenu entre 5 % et 10 % pouvant obtenir des sièges en cas d'élection dès le premier tour alors qu'elle ne pourrait se maintenir au second. Le Conseil constitutionnel rendra sa décision, pour les deux QPC, vendredi 19 juin à 16 heures. ■

PATRICK ROGER

Martine Aubry subit les attaques de ses anciens alliés Verts à Lille

La maire socialiste est critiquée sur la bétonisation. Pour la première fois depuis 1977, les écologistes se maintiennent au second tour

LILLE - *correspondance*

La place Madeleine-Caulier, dans le quartier populaire de Fives, n'est pas bien grande. Mais en ce jour de marché dominical, la candidate socialiste Martine Aubry et le candidat Europe Ecologie-Les Verts (EELV) Stéphane Baly ont réussi l'exploit de ne pas se croiser. Après avoir été partenaires dans la majorité sortante, le divorce est acté.

Lille, ville socialiste depuis 1955, est en train de vivre une petite révolution. Dès 1977, sous l'impulsion de l'ancien maire Pierre Mauroy, socialistes et écologistes ont toujours trouvé un terrain d'entente pour faire alliance au soir du premier tour des municipales. Pour la première fois, EELV fait cavalier seul face à la maire sortante, Martine Aubry, et à la candidate La République en marche (LRM), Violette Spillebout. Une triangulaire qui ne garantit pas un quatrième mandat à l'ancienne ministre du travail. Forts de leur résultat historique de 24,5 %, juste derrière les 29,8 % de la liste Lille en commun, Lille en confiance de Martine Aubry, EELV avait espéré appliquer la proportionnelle pour un rassemblement au second tour avec ses ex-partenaires socialistes. Mais pour la maire, pas question de modifier la nature de ce scrutin majoritaire qui permet une prime à la liste arrivée en tête. *« Qu'un monarque perde la majorité absolue était inenvisageable »*, en a conclu Stéphane Baly, tête de liste écolo. Le 30 mai, Martine Aubry a donc annoncé qu'il n'y aurait pas d'accord entre sa liste et celle de M. Baly, Lill Verte 2020.

« Crise de confiance »

Cette rupture est le fruit de tensions qui se sont renforcées au fil des années. Entre un Parti socialiste (PS) local affaibli, des écologistes ragaillardis par leurs bons résultats lillois aux européennes (arrivés seconds avec 21,7 %, juste derrière les 22 % de LRM) et des points de divergence de plus en plus nombreux sur le devenir de la friche Saint-Sauveur en centre-ville, le futur centre commercial Lillenium ou l'emplacement du nouveau palais de justice, la corde a fini par casser. Pour Marie-Pierre Bresson, ex-membre d'EELV devenue l'une des plus ferventes aubrysistes, le point de rupture date des élections régionales.

Face au danger Marine Le Pen, socialistes, communistes et écologistes sont chacun partis de leurs côtés au premier tour pour finir absents du nouvel hémicycle régional. Pour éviter la victoire du Front national, le candidat socialiste s'est en effet retiré, et Xavier Bertrand a remporté le duel au second tour. *« Il y a eu une sorte de crise de confiance alors que l'enjeu était colossal »*, se souvient l'adjointe au maire de Lille. *Je peux comprendre la stratégie d'autonomie des écolos, encore faut-il qu'elle soit gagnante. »*

Depuis, la confiance entre ces partenaires de gauche est rompue. Où est passé le bilan municipal de cette équipe sortante ? Martine Aubry le revendique haut et fort, insistant sur la métamorphose de la ville. Mais elle doit surtout répondre aux attaques dénonçant un manque d'espaces verts, un plan de circulation contesté, ou encore *« une ville bétonnée, socialement fracturée, à plusieurs vitesses »*, comme l'ont critiqué les candidats de La France insoumise (LFI). Le curseur de la campagne s'est déplacé vers les thèmes liés à l'écologie quand l'emploi et la santé restent la priorité de la candidate socialiste. Alors l'élue riposte en rappelant à ceux qui doutent de ses convictions écologistes qu'elle a *« fait le premier agenda 21 de France en 2001 »* ou *« le premier quartier écodurable aux Bois-Blancs en 2004 »*. Et, surtout, dit-elle, *« il n'y aura pas de transition écologique sans justice sociale »*.

A 70 ans, l'ancienne ministre de l'emploi et de la solidarité répond aux adversaires qui lui reprochent de ne pas avoir su préparer la relève : *« Je ne regrette pas de m'être représentée quand je vois la crise devant nous. »* Martine Aubry compte s'appuyer sur son expérience et sa stature nationale pour convaincre abstentionnistes et électeurs de droite. L'élue joue la carte de la figure politique qui rassure. Sur le marché de Wazemmes, l'adjointe socialiste Estelle Rodes répète, comme d'autres colistiers de Martine Aubry, que *« les Lillois ont apprécié d'avoir un capitaine à la tête de la ville pendant le Covid »*. Un capitaine dont la gestion solitaire de la crise sanitaire a été dénoncée par EELV et la candidate LRM Violette Spillebout. *« Lille devrait être le cœur de la métropole lilloise, mais elle reste isolée*, estime cette dernière, ancienne directrice du cabinet de Martine Aubry, de 2008 à 2013. *D'ailleurs des décisions autoritaires et non concertées ont été prises pendant le confinement. »*

> **La triangulaire entre PS, EELV et LRM ne garantit pas un quatrième mandat à l'ancienne ministre du travail**

Dans les rangs socialistes, certains confirment en « off » le caractère autoritaire de Martine Aubry. La maire rappelle de son côté qu'il faut *« quelqu'un qui tienne la route à la tête de la ville »*. Face aux attaques, le président du groupe d'opposition Un autre Lille, Thierry Pauchet, a pris la défense de l'édile lors du dernier conseil municipal lillois, vendredi 12 juin. L'ex-colistier du candidat Les Républicains (LR) Marc-Philippe Daubresse (8,2 % au premier tour) a salué une *« ville à la hauteur »* et de *« nombreux échanges »* avec la maire pendant la crise.

La droite à la rescousse de la dame des 35 heures ? Si le sénateur LR Marc-Philippe Daubresse appelle à voter blanc au second tour, il ne souhaite surtout pas que les voix de ses 3 274 électeurs du premier tour aillent à Violette Spillebout. Celle qui est arrivée troisième avec 17,5 % des suffrages a refusé sa main tendue. A l'inverse, le ministre et maire de Tourcoing LRM, Gérald Darmanin, soutien de Violette Spillebout, veut croire qu'il n'y aura *« pas un électeur de droite qui ira voter Martine Aubry dans cette ville démocrate-chrétienne »*. Quant à LFI, arrivée quatrième avec 8,8 %, elle a appelé à battre LRM mais a refusé de choisir entre EELV et le PS. Le député « insoumis » Adrien Quatennens avait pourtant pu compter sur le soutien du candidat socialiste François Lamy, éliminé au premier tour des législatives, pour gagner la première circonscription du Nord en 2017.

Bien malin celui qui pourra prédire les résultats des municipales lilloises. D'autant que la forte abstention (67,4 %) a montré que les personnes âgées et les catégories populaires ne s'étaient pas déplacées au premier tour. *« Que va faire l'électorat bourgeois qui n'a plus de candidat officiel ? »*, se demande un parlementaire socialiste, convaincu que le PS a encore une marge de manœuvre, au contraire des écolos. *Si Aubry fait 1 500 voix de plus dans les quartiers populaires, on aura gagné. »* ■

LAURIE MONIEZ

Le Monde
JEUDI 18 JUIN 2020

Dijon retrouve le calme après des violences inédites

De vives tensions ont opposé des membres de la communauté tchétchène et des habitants d'un quartier populaire

DIJON - *envoyé spécial*

Le calme a fini par revenir aux Grésilles. Mardi 16 juin, les carcasses de poubelles et de voitures calcinées avaient disparu de ce quartier populaire du nord-est de Dijon, les services de la voirie refaisaient le goudron fondu, et les habitants tentaient de reprendre une vie normale après quatre jours de tensions d'une intensité rare. *« Ce n'est pas la guerre mais ce sont des événements graves, un peu inédits pour Dijon, et même ailleurs sous cette forme »*, a réagi le procureur de la République, Eric Mathais.

A l'origine des troubles, le passage à tabac devant un bar à chicha du centre-ville, dans la nuit du mardi 9 au mercredi 10 juin, d'un jeune homme d'origine tchétchène, pour un motif encore flou. Relayée sur les réseaux sociaux, *« l'histoire de l'agression de mon fils s'est propagée au sein de la communauté tchétchène*, a raconté le père du jeune homme au *Parisien*. *Mais alors que nous n'avions rien demandé, plusieurs personnes que nous ne connaissons pas sont venues spontanément à Dijon. Et leur réaction a été trop forte. »*

Leur réaction : trois soirs d'expéditions punitives menées par des membres de la communauté tchétchène *« venus de toute la France, mais aussi de Belgique et d'Allemagne »*, a affirmé au quotidien local *Le Bien public* un homme disant y avoir participé. Vendredi soir, plusieurs dizaines d'entre eux ont mis à sac le bar où avait eu lieu l'agression initiale, avant de se rendre dans le quartier des Grésilles dans un but, au moins, d'intimidation.



Dans le quartier des Grésilles, à Dijon, le 16 juin. PHILIPPE DESMAZES/AFP

« Abandonnés par l'Etat »

Le lendemain soir, ils étaient de nouveau une cinquantaine aux Grésilles, selon la police. Des négociations ont eu lieu devant une pizzeria entre membres de la communauté tchétchène et résidents du quartier. Elles concernaient l'éventualité pour ces derniers de se rendre à l'hôpital au chevet du jeune homme agressé afin de présenter des excuses. Quelques minutes plus tard, des coups de feu ont été tirés devant l'établissement. Le frère du gérant de la pizzeria a été touché et hospitalisé – ses jours ne sont pas en danger.

Enfin, dimanche, quelque 200 Tchétchènes, parfois armés de barre de fer, ont investi la place centrale des Grésilles en fin d'après-midi. Une vidéo largement diffusée sur Internet montre une voiture arrivant à vive allure et manquant de peu de faucher une partie de la foule, avant de partir en tonneaux puis de s'immobiliser. Son conducteur, un habitant du quartier dont on ignore les intentions, a fini à l'hôpital après avoir été tabassé.

Selon plusieurs témoignages, les Tchétchènes se sont livrés à des agressions aléatoires sur des habitants du quartier qui n'étaient pas impliqués dans l'affaire. *« Trois soirs de suite, il y a eu une bande qui n'a pas bougé de là, et tous ceux qui passaient à proximité se sont fait dégommer*, témoigne Hassan (les prénoms ont été modifiés), 36 ans, un habitant du quartier inquiet pour ses trois enfants. *Ils demandaient qu'on leur livre celui qui avait passé à tabac le petit. »* Plusieurs vidéos publiées sur les réseaux sociaux montrent des violences perpétrées contre des résidents d'origine maghrébine. Le procureur de Dijon a indiqué que les trois soirées de vendredi, samedi et dimanche avaient fait *« six blessés »*.

Lundi en fin d'après-midi, des dizaines de jeunes des Grésilles sont descendus à leur tour dans les rues du quartier, le visage masqué, brandissant un arsenal impressionnant d'armes à feu, tirant en l'air, brûlant des voitures, et invitant, dans des vidéos postées sur Internet, les Tchétchènes à revenir – ce qu'ils n'ont pas fait. *« Par les fenêtres, les anciens applaudissaient les jeunes, parce qu'ils avaient l'impression que c'était la seule manière d'être défendus,* raconte Rayane, 27 ans, né aux Grésilles. *On s'est sentis abandonnés par l'Etat, il y a eu un ras-le-bol, les jeunes sont sortis se défendre eux-mêmes. »*

Les seules interpellations ont eu lieu lundi, lors du rassemblement de résidents du quartier

Lors des trois soirs où les Tchétchènes sont venus, plusieurs véhicules des forces de l'ordre étaient présents à l'entrée du quartier. *« Les policiers étaient à 200 mètres de là, et ils ne sont pas intervenus !*, s'étouffe Rayane. *Le premier soir, je veux bien qu'ils aient été pris par surprise, mais les deux soirs suivants, pourquoi n'ont-ils pas empêché les Tchétchènes d'entrer dans le quartier ? »* Le sentiment est largement répandu, au sein de la population locale, que pendant trois jours, la police a laissé faire.

Le préfet de la Côte-d'Or, Bernard Schmeltz, rebaptisé « Bernard Kadyrov » par certains habitants du quartier en référence au président tchétchène Ramzan Kadyrov, s'est défendu de tout laxisme : *« Encadrer et encercler pour éviter les exactions, c'était la seule stratégie praticable. Les populations n'ont en aucun cas été abandonnées. »* Les seules interpellations – quatre au total – ont eu lieu lundi, lors du rassemblement de résidents du quartier, qui a fini par être dispersé par la police.

Présent à Dijon – mais pas aux Grésilles – mardi, le secrétaire d'Etat à l'intérieur, Laurent Nuñez a promis une *« réponse extrêmement ferme aux voyous que nous avons vu exhiber des armes, aux individus qui sont venus commettre des violences à Dijon. En France, la justice est rendue par l'Etat. Personne ne peut se faire justice par lui-même. »*

Mardi soir, 150 policiers ou gendarmes avaient été dépêchés en renfort, en plus des 110 gendarmes mobiles déjà envoyés la veille. *« Ils seront présents autant de fois qu'il le faudra »*, a dit Laurent Nunez.

Un autre épisode violent à Nice

Un autre épisode violent impliquant la communauté tchétchène a eu lieu dimanche à Nice, dans le quartier sensible des Liserons, sans qu'il soit possible de faire un lien entre les deux événements. Une fusillade a fait trois blessés, trois personnes d'origine tchétchène. Le maire, Christian Estrosi (Les Républicains), a évoqué lundi une *« guérilla entre bandes rivales pour s'approprier des points de vente de drogue »*, dans un quartier connu pour être un haut lieu du trafic de stupéfiants.

La communauté tchétchène a livré une tout autre version des faits lors d'une conférence de presse mardi. Selon Ahmed, présent au moment de la fusillade dimanche soir, les Tchétchènes avaient réuni plusieurs membres de la communauté, dont les anciens, pour aller *« régler un conflit verbalement »* après le passage à tabac de deux jeunes qui avaient voulu rendre visite à leurs parents aux Liserons quelques jours auparavant, et à qui les guetteurs auraient bloqué le passage.

« On avait même mis les vieux devant, en signe de réconciliation. Rien à voir avec la prise d'un point de vente. Qui se pointe pour conquérir un point de vente avec des personnes âgées et sans arme ?, explique ce Tchétchène de 40 ans. *Mais on a été accueillis avec des kalachnikovs. »*

Une compagnie de CRS a été déployée dans le quartier lundi soir. Le parquet, qui regrette *« un phénomène inquiétant »* d'augmentation des tensions entre Tchétchènes et dealers d'origine maghrébine, dit *« n'avoir aucune information sur les motivations des affrontements »*. ■

SOFIA FISCHER (À NICE) ET HENRI SECKEL

Les oppositions dénoncent un « affaiblissement de l'Etat »

Marine Le Pen s'est rendue mardi à Dijon, alors que Christian Jacob a écrit un courrier au premier ministre pour lui reprocher son « silence »

Défendre les forces de l'ordre pour mieux blâmer l'exécutif. Sous le feu des critiques après les rassemblements liés à l'affaire Adama Traoré, mais aussi confrontée aux accusations de racisme dans ses rangs, la police est aujourd'hui de nouveau au cœur du débat politique. Alors que la France assiste sidérée depuis plusieurs nuits consécutives aux violences entre gangs à Dijon, les oppositions principalement de droite et d'extrême droite ont exprimé leur soutien aux policiers et déploré *« une situation d'une gravité inouïe »*, selon Marine Le Pen, présidente du Rassemblement national (RN). Des oppositions qui n'ont eu de cesse ces dernières vingt-quatre heures d'égratigner durement un pouvoir exécutif qu'ils accusent d'être à l'origine d'un *« délitement de l'Etat »*, selon les mots d'Eric Ciotti, député Les Républicains (LR) des Alpes-Maritimes.

Pour chacun, les événements de Dijon ont été l'occasion de défendre ses positions politiques et de mettre en accusation le gouvernement au-delà du simple fait divers. Marine Le Pen s'est ainsi rendue, mardi 16 juin, à Dijon pour y tenir une conférence de presse. Faisant le lien entre les violences en Côte-d'Or et les manifestations organisées à l'appel du comité La vérité pour Adama, la chef de file du RN a estimé que la France s'était *« réveillée dans les vociférations de haine indigéniste, cette haine raciale sous le couvert de l'antiracisme et cette haine communautariste antifrançaise »*.

Défiance

Lundi, elle faisait une sortie remarquée sur les réseaux sociaux, reprochant à des *« politiciens irresponsables »* leur volonté de *« désarmer la police »*. Une référence claire à Jean-Luc Mélenchon, député de Marseille et chef de file de La France insoumise, lequel avait appelé à une *« police aussi désarmée que possible »*. *« Le ministre de l'intérieur lui-même lâchait ses forces de l'ordre. Nos #policiers auront-ils encore à cœur d'intervenir, au risque de se faire traiter de racistes ? »*, déclarait alors la députée du Pas-de-Calais sur Twitter.

La droite veut en profiter pour rappeler à ses électeurs l'une de ses valeurs cardinales, la sécurité

Mardi, c'est son lieutenant Bruno Bilde qui interpellait Christophe Castaner, le ministre de l'intérieur, lors des questions au gouvernement l'accusant d'avoir *« trahi et humilié »* les forces de l'ordre. Après avoir énuméré les noms de policiers tombés dans l'exercice de leurs fonctions comme Arnaud Beltrame, l'élu du Pas-de-Calais a interrogé : *« Etes-vous le premier flic de France ou le protecteur des délinquants ? »* Sur Twitter, Bruno Bilde a assorti sa déclaration d'une demande de démission de Christophe Castaner : *« Soumission aux #Traore et laxisme envers les racialistes : @CCastaner, il est temps de partir ! »*

Au sein de la droite républicaine, la thématique de *« l'abandon »* par le gouvernement des forces de l'ordre a aussi fait surface à la faveur des incidents de Dijon. *« Vous avez sculpté la police et la gendarmerie en boucs émissaires, les attentats de* Charlie Hebdo *ont-ils été oubliés ? Pendant ce temps, la délinquance se frotte les mains parce que la République se bande les yeux »*, a ainsi déclaré Olivier Dassault, député de l'Oise affilié à LR, lors de la séance de questions au gouvernement. Quelques minutes plus tôt, Eric Ciotti déplorait au micro de LCP : *« Castaner sait qu'il a perdu la confiance des policiers qu'il voulait affaiblir la semaine dernière et qui aujourd'hui sont confrontés à des armes de guerre, dans un contexte de guérilla. »*

Comme d'autres, LR a choisi de soutenir les policiers dans un moment où une partie de la société exprime de la défiance à leur égard. Gênée aux entournures lors de l'éclatement de la colère des « gilets jaunes » qu'elle disait comprendre mais dont elle ne pouvait cautionner les violences, la droite veut en profiter pour rappeler à ses électeurs l'une de ses valeurs cardinales, la sécurité. Dans un courrier adressé mardi au premier ministre, Christian Jacob, le président de LR, a estimé *« l'ordre public »* en *« danger »*. Reprochant au locataire de Matignon son *« silence »*, qui *« résonne »*, selon lui, *« comme un aveu d'impuissance coupable »*, le député de Seine-et-Marne lui a demandé de *« réaffirmer sans ambiguïté* [son] *soutien plein et entier à nos forces de l'ordre »*.

« Guerre des gangs » dijonnaise

En défendant les forces de l'ordre, RN et LR visent surtout le gouvernement d'Emmanuel Macron, à l'origine, selon eux, d'un délitement de la puissance publique illustré par les nuits de violence en Bourgogne mais aussi à Nice. *« C'est une situation insupportable*, s'est emporté Eric Ciotti sur LCP, *qui traduit l'affaiblissement de l'Etat républicain, soumis à la montée des communautarismes, face à un ministre de l'intérieur décrédibilisé qui ne peut même plus se rendre sur le terrain. »* LR et RN ont tous deux appelé à expulser les étrangers impliqués dans les incidents. *« Avec une interdiction absolue d'y revenir »*, a exigé Mme Le Pen, à Dijon.

Sous le feu des critiques des deux formations pour sa proposition de *« désarmer la police »*, Jean-Luc Mélenchon a, pour sa part, dénoncé la passivité du gouvernement face à *« la guerre des gangs »* dijonnaise au regard de la « répression » du mouvement social, notamment lors de la manifestation parisienne des soignants, mardi, où de nombreux heurts ont eu lieu lors de la dispersion.

A l'heure où gronde la fronde des policiers dans un contexte social potentiellement tendu, l'exécutif refuse de se laisser intenter un procès en angélisme. Selon différentes sources, Emmanuel Macron aurait ainsi demandé à Christophe Castaner et à Laurent Nunez d'examiner la situation juridique des Tchétchènes interpellés ou identifiés lors des rixes de Dijon, et d'envisager leur expulsion le cas échéant. ■

SERVICE POLITIQUE

Dans la rue, des soignants « fatigués et écœurés »

Plusieurs dizaines de milliers d'infirmières, aides-soignants, médecins ont manifesté mardi



Lors de la manifestation des personnels médicaux, le 16 juin, à Marseille.
DANIEL COLE/AP

Blouses blanches, colère noire». Plusieurs dizaines de milliers de soignants ont manifesté dans toute la France, mardi 16 juin, après trois mois de crise sanitaire. Ils étaient 18 000 à Paris, 7 500 à Toulouse, 6 000 à Lyon, 5 500 à Nantes, 4 000 à Bordeaux et 3 500 à Marseille, selon la police.

Organisée à l'appel de plusieurs syndicats et collectifs, dont la CGT, FO, SUD et l'UNSA, cette journée de mobilisation du personnel hospitalier – la première depuis l'épidémie de Covid-19 – visait à exercer une *« forte pression »* sur le gouvernement qui a ouvert, fin mai, le « Ségur de la santé », une concertation visant à « refonder » le système de soins devant aboutir début juillet.

Salués comme des *« héros en blouse blanche »* par le chef de l'Etat pendant la crise du Covid, applaudis tous les soirs à 20 heures par une partie de la population pendant le confinement, les soignants entendaient rappeler la promesse d'un *« plan massif »* en faveur de l'hôpital public, annoncé le 25 mars par Emmanuel Macron, à Mulhouse.

« La mobilisation a été massive, on espère que le message a été entendu », commente Christophe Prudhomme, de la CGT-Santé. En fin de semaine, un point d'étape sur les salaires et les effectifs est prévu dans le cadre du « Ségur ». Le responsable syndical veut croire que le ministre de la santé, Olivier Véran, *« sera là, avec une enveloppe, on demande 15 milliards d'euros pour un plan d'urgence pour l'hôpital »*.

« On perd patience », abonde François Salachas, neurologue à la Pitié-Salpêtrière et membre du Collectif inter-hôpitaux (CIH), qui attend lui aussi des *« annonces concrètes »* dans les jours qui viennent. *« Le gouvernement doit prendre ses responsabilités avant les municipales. »* Le CIH revendique notamment une progression de 300 euros net pour tous les bas salaires, une augmentation des effectifs soignants, et un moratoire sur la fermeture des lits.

« On les a appelés des héros, qu'on les paie en tant que tels », pouvait-on lire sur le dossard d'un « gilet jaune », qui s'était joint à la manifestation parisienne, au côté d'autres citoyens et fonctionnaires venus défendre le service public de l'hôpital : agents de la SNCF, enseignants, pompiers…

« C'est devenu ingérable »

Une revalorisation salariale, c'est ce qu'attend Esther Jussreandot, 38 ans, infirmière puéricultrice à l'hôpital Saint-Camille à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne), dans les rangs des manifestants parisiens. Elle gagne 1 800 euros net par mois, après un bac + 4 et quinze ans d'ancienneté. Mais ses revendications ne s'arrêtent pas seulement à une augmentation de salaire : *« L'urgence, c'est qu'on soit en nombre suffisant dans les services »*, insiste la soignante.

La crise du Covid-19 a été la goutte d'eau : *« C'est devenu ingérable, on a soigné les patients sur les parkings parce qu'on n'avait plus de place à l'intérieur. On est fatigué et écœuré. Emmanuel Macron avait presque les larmes aux yeux en s'adressant à nous pendant la crise, mais on aimerait qu'il passe aux actes. »* Elle et ses collègues infirmières se disent très sceptiques quant aux négociations en cours dans le cadre du « Ségur » : *« Les infirmières ne sont même pas représentées »*, déplorent-elles.

Hôpital en souffrance, restrictions budgétaires, dégradations des soins… Les mêmes maux reviennent dans la bouche des soignants. *« Depuis des années, on est en lutte permanente pour maintenir la qualité des soins, mais on en arrive à un point où on ne peut plus assumer »*, lâche Nathalie Ritz, infirmière en psychiatrie, venue exprimer son *« ras-le-bol »*, derrière une banderole *« Ni nonne, ni conne, ni bête de somme »*.

Les exemples sont légion pour illustrer la situation *« catastrophique »* de l'hôpital. *« On a des chambres d'isolement avec un matelas au sol, cela fait cinq ans qu'on demande un couffin, juste pour que le patient puisse manger décemment, et pas à même le sol, mais même ça, ce n'est pas possible »*, raconte-t-elle.

Interrogé sur France 3 Normandie, mardi soir, le premier ministre, Edouard Philippe, a assuré entendre *« parfaitement »* les revendications des soignants mobilisés et a de nouveau promis *« une réponse très massive et très significative »*.

« A nouveau en pénurie »

Mais l'incompréhension a dominé dans les rangs des personnels médicaux quant au traitement réservé à l'hôpital, alors que des plans d'urgence à hauteur de plusieurs milliards d'euros sont annoncés chaque semaine. *« On est le 16 juin, et le gouvernement n'a encore fait aucune annonce, contrairement aux secteurs de l'aéronautique, du tourisme… On nous a juste distribué des primes et des médailles »*, raille Christophe Trivalle, gériatre à l'hôpital Paul-Brousse (AP-HP) à Villejuif (Val-de-Marne) et membre du CIH.

Durant la crise, son service a pu compter sur le renfort d'infirmières venues d'autres départements moins touchés par la crise, mais aussi d'internes en médecine. Depuis, tous sont repartis dans leurs établissements et services respectifs. *« Je suis à nouveau en pénurie, d'ici à septembre, il manquera neuf infirmières dans le service. On va dans le mur »*, lâche-t-il.

> **« On est le 16 juin, et le gouvernement n'a encore fait aucune annonce »**
>
> CHRISTOPHE TRIVALLE
> gériatre à l'hôpital Paul-Brousse à Villejuif (Val-de-Marne)

Pas question de revenir à *« l'anormal »*, écrivent de nombreux manifestants sur leurs pancartes. *« C'est un paradoxe, mais pendant la crise, les moyens se sont adaptés aux besoins, on avait environ 30 % de personnels en plus*, raconte Antoine Dureau, 30 ans, gériatre à l'hôpital Rothschild (AP-HP). *On a travaillé dans les conditions qu'on devrait avoir en temps normal. »*

Des incidents ont éclaté en fin de manifestation, devant les Invalides, avec l'irruption de casseurs issus de la mouvance d'ultragauche, selon des sources policières. Les forces de l'ordre, qui font face à un profond mouvement de remise en cause de leurs pratiques ces dernières semaines, voulaient à tout prix éviter les images d'une confrontation directe avec les personnels soignants.

Plusieurs véhicules ont été retournés sur la chaussée pour faire bouclier face aux forces de l'ordre et de nombreux projectiles ont été lancés. Les policiers ont répliqué avec des grenades lacrymogènes.

Trente-deux personnes ont été interpellées au cours de la manifestation, parmi lesquelles une membre du personnel soignant. C'est son cas qui a le plus retenu l'attention après la diffusion sur les réseaux sociaux de son arrestation. On y voit un membre des forces de l'ordre empoigner cette infirmière, d'une cinquantaine d'années, qui hurle qu'elle est asthmatique et qu'elle a besoin de sa Ventoline. Sur d'autres images, on la voit jeter quelques minutes auparavant des projectiles sur les forces de l'ordre. Elle a été placée en garde à vue pour rébellion, outrage et violence sur personne dépositaire de l'autorité publique. ■

NICOLAS CHAPUIS, ÉLISABETH PINEAU ET CAMILLE STROMBONI

Procès « Jeanne-Riwal » : une amende pour le FN

Le parti et plusieurs de ses cadres ont été condamnés pour « recel d'abus de biens sociaux »

Soulagement relatif pour le Rassemblement national (RN), qui n'a pas hésité à parler de *« victoire »*. Les juges n'ont pas suivi les conclusions du parquet dans l'affaire « Jeanne-Riwal », ce complexe montage destiné à financer le matériel électoral des candidats Front national (FN) en 2012. Le parti de Marine Le Pen a bien été condamné, mardi 16 juin, mais pour recel d'abus de biens sociaux, à une simple amende de 18 750 euros – soit la peine maximale possible pour une personne morale. Il a profité d'avantages indus offerts par son prestataire, la société de communication Riwal : un crédit sans intérêt et l'emploi fictif de deux élus de l'actuel RN, le maire de Fréjus (Var), David Rachline, et l'eurodéputé Nicolas Bay. Tous deux avaient été employés quelques mois par la société dirigée par Frédéric Chatillon, un proche de Marine Le Pen.

Si les magistrates n'ont pas retenu l'escroquerie concernant le parti, elles n'ont pas eu le même avis concernant le dirigeant de Riwal et son usage très libéral de la trésorerie de sa société. M. Chatillon est ainsi convaincu d'escroquerie, de tentative d'escroquerie et d'abus de bien sociaux pour ces prêts fictifs accordés aux candidats du FN. Contractés à un taux de 6,5 % auprès du micro-parti Jeanne, ces emprunts servaient à financer l'achat, auprès de Riwal, d'un « kit de campagne » consistant en des prestations uniformes de tracts, affiches, site Internet, pour un total de 16 000 euros. Les candidats remboursaient ensuite Riwal une fois obtenu leur indemnité de l'Etat au titre des frais de campagne. Jeanne, de son côté, achetait ces kits à Riwal, qui lui consentait un « crédit fournisseur » lui permettant de ne rien débourser sur le moment.

Un mécanisme complexe, mais *« légal »*, avaient martelé les prévenus lors de l'audience. La justice en a décidé autrement. M. Chatillon, ancien dirigeant du syndicat étudiant d'extrême droite GUD, a été condamné à la peine la plus lourde : trente mois de prison dont dix ferme – *« seule sanction adéquate au regard de la gravité et de la multiplicité des infractions commises »*, précise le jugement – et 250 000 euros d'amende.

Absence de preuve

L'eurodéputé Jean-François Jalkh, juriste et expert électoral du parti, est également lourdement condamné comme « concepteur » de l'escroquerie : deux ans de prison dont dix-huit mois avec sursis et six mois de « détention à domicile sous surveillance électronique », ainsi que cinq ans d'inéligibilité. Ce qui devrait le forcer à démissionner de son mandat européen. Le tribunal relève dans son jugement que *« ces faits sont particulièrement graves car ils ont porté atteinte au fonctionnement de la démocratie en contournant les règles de financement des campagnes électorales, qui visent à garantir le libre exercice du suffrage et une égalité entre les candidats »*. Les deux hommes, ainsi que le micro-parti Jeanne, devront en outre dédommager l'Etat à hauteur de 860 000 euros.

En revanche, les juges n'ont pas trouvé de trace d'une *« manœuvre frauduleuse »* prouvant que le parti lui-même s'était rendu coupable de cette escroquerie et pas non plus de preuve claire d'une surfacturation des prestations, qui l'aurait caractérisée. Cette absence de preuve au sein de l'instruction menée par les juges Renaud Van Ruymbeke et Aude Buresi avait été l'un des principaux arguments des avocats de la défense au cours des trois semaines du procès. C'est donc au seul titre de l'abus de biens sociaux que le trésorier du FN, l'avocat Wallerand de Saint Just, est condamné à une peine de six mois avec sursis. Surtout, le RN, dont les finances sont déjà exsangues, échappe à la demande de l'Etat, partie civile au procès, de 11,6 millions d'euros de dommages-intérêts. *« Le tribunal a estimé qu'il ne pouvait pas aller au-delà de l'ordonnance de renvoi des juges d'instruction, qui était très restrictive »*, regrette Me Bernard Grelon, avocat de l'Etat.

Si le parti de Marine Le Pen n'aura à payer qu'une amende, la plupart des protagonistes du dossier ont été condamnés, parfois lourdement. Ainsi Nicolas Crochet, l'expert-comptable de Jeanne : deux ans avec sursis et 40 000 euros d'amende pour complicité d'escroquerie et complicité de blanchiment d'abus de biens sociaux. Il est en outre interdit d'exercer sa profession durant trois ans. Olivier Duguet, ancien « gudard » et trésorier de Jeanne, est condamné à un an de prison avec sursis, deux ans de sursis probatoire et cinq ans d'interdiction de gestion, pour escroquerie et tentative d'escroquerie.

Sighild Blanc, la compagne de M. Chatillon, rémunérée comme prestataire de Riwal à hauteur de centaines de milliers d'euros, est condamnée à douze mois avec sursis et 100 000 euros d'amende ainsi qu'à cinq ans d'interdiction de gestion, pour abus de biens sociaux et blanchiment. Cette dernière avait mis au point avec M. Chatillon un complexe circuit d'évasion fiscale vers Singapour. Seul le conseiller régional Axel Loustau, un temps trésorier de Jeanne, bénéficie d'une relaxe totale. Il reste vingt jours aux différentes parties pour faire appel de ce jugement. ■

SAMUEL LAURENT

Concurrence : l'Europe se veut moins « naïve »

Bruxelles projette de mieux s'armer contre les entreprises étrangères dopées aux subventions publiques

BRUXELLES - *bureau européen*

Aujourd'hui, la Commission européenne, que sa présidente Ursula von der Leyen veut *« géopolitique »*, ne veut plus être taxée de *« naïve »* face à la Chine qui a avancé ses pions partout dans le monde et face aux géants américains du numérique qui se sont imposés à la planète entière. Dans les mots, c'est indéniable, l'exécutif communautaire a fait sa révolution. Il parle désormais d'*« autonomie stratégique »*, de *« souveraineté »*, d'une Europe *« puissance »* qui ne serait plus ouverte à tous les vents.

Reste à donner du corps à ces déclarations. C'est dans ce contexte qu'il faut lire la présentation que devaient faire, mercredi 17 juin, Margrethe Vestager, la commissaire à la concurrence, et Thierry Breton, son homologue au marché intérieur, de leurs projets pour mieux armer l'Europe contre les entreprises étrangères dopées aux subventions publiques.



La commissaire à la concurrence, Margrethe Vestager, à Bruxelles, le 29 mai.
OLIVIER MATTHYS/AFP

Le constat est simple : l'Union ne peut à ce jour rien contre les entreprises qui, parce qu'elles bénéficient de larges aides publiques d'un pays tiers, créent des distorsions de concurrence sur le marché unique. Et profitent éventuellement de cet avantage compétitif déloyal – les sociétés européennes sont interdites d'aides d'Etat – pour gagner des parts de marché avec une politique de bas prix, investir massivement sans contrainte de rentabilité, racheter des concurrents ou remporter des appels d'offres pour des marchés publics.

Pas de réciprocité

« Il y a 2000 milliards d'euros par an d'appel d'offres pour des marchés publics en Europe, c'est 15 % du PIB. Et nous n'avons aucun instrument pour être sûrs que les entreprises qui concourent le font à armes égales, explique Thierry Breton. *En ces temps de crise due au coronavirus, où l'on va déverser beaucoup d'argent public pour soutenir les investissements et les entreprises, ce n'est plus possible. Il faut arrêter d'être naïfs ! »* D'autant qu'en termes d'accès aux marchés publics, la réciprocité n'existe pas. *« En 2007, le président Sarkozy voulait qu'on s'attaque à l'absence de réciprocité dans les marchés publics. Treize ans après, on en discute encore »*, rappelle l'avocat Olivier Prost, associé au bureau de Bruxelles du cabinet Gide.

Même si elle s'en défend, la Commission vise d'abord les groupes chinois, à qui la crise de 2008 a permis de s'implanter à bas prix en Europe, notamment dans les pays du sud. Le rachat du port du Pirée par le géant paraétatique Cosco, dès 2008, en est une illustration. *« Les "routes de la soie", c'est l'équivalent de la route des Indes britannique puissance 15 »*, juge l'ancien ministre des affaires étrangères Hubert Védrine, invité d'une conférence organisée il y a peu par le cabinet d'avocats Gide. *« Avec la crise du coronavirus, les entreprises vont être dévalorisées de façon conjoncturelle, il faut pouvoir les protéger »*, martèle Thierry Breton. Et il n'y a pas que les Chinois dont il faut se méfier : afin d'éviter que le laboratoire allemand CureVac, bien placé dans la course vers un vaccin contre le Covid-19, ne soit racheté par un américain, l'Etat allemand a décidé le 15 juin d'en devenir actionnaire.

La Commission prépare donc une directive, pour 2021, qui permettra à l'exécutif européen et aux Etats membres de soumettre les entreprises étrangères à des règles comparables à celles auxquelles sont soumises leurs homologues européennes en termes d'aides d'Etat. Et donc d'intervenir pour corriger ces éventuelles distorsions de concurrence. Selon les cas, les entreprises épinglées pourraient se voir mises à l'amende, obligées de se séparer d'une partie de leur activité sur le continent, ou encore interdites d'acquisition, voire exclues des appels d'offres pour des marchés publics.

Aller plus loin

La Commission propose plusieurs critères – chiffre d'affaires, taille du marché, – mais elle va discuter avec le Conseil (qui représente les 27 Etats membres) et le Parlement européen afin de parvenir à un consensus. Elle prévoit également d'interdire d'aide européenne ces entreprises étrangères qui seraient sous perfusion de subventions publiques. Pas question que le plan de relance à 750 milliards d'euros ne leur profite indûment…

Dans la même logique – imposer aux entreprises issues de pays tiers les mêmes règles que celles que subissent les entreprises européennes – la Commission réfléchit à un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, destiné à corriger les différences d'avancées dans la lutte contre le réchauffement climatique.

« Les "routes de la soie", c'est l'équivalent de la route des Indes britannique puissance 15 »
HUBERT VÉDRINE
ancien ministre français des affaires étrangères

Bruxelles dispose déjà d'instruments, contre le dumping et les subventions, qui lui permettent de taxer des biens qu'elle jugerait bradés, mais elle n'a aucun moyen d'aller plus loin. Et même si la Commission a ces derniers temps montré qu'elle souhaitait les utiliser au mieux – le 12 juin, elle a décidé de taxer les importations de tissus en fibre de verre produits en Egypte grâce à d'importantes subventions chinoises, une première –, il lui faut compléter son arsenal législatif.

Afin de lutter contre certaines acquisitions, l'Europe s'est par ailleurs dotée d'un règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers, qui entrera en vigueur en octobre. Avec comme objectif que chaque Etat ait les moyens de refuser tel ou tel rachat d'entreprise qu'il jugerait stratégique pour lui ou pour ses partenaires.

Il est un autre sujet sur lequel l'Europe compte évoluer : sa politique commerciale. *« La Chine continue d'accroître son influence dans le monde, y compris en Europe. C'est un partenaire important, mais c'est aussi un rival systémique »*, a expliqué Phil Hogan, le 16 juin. Pour le commissaire au commerce, il faut désormais avoir à cœur de *« protéger nos entreprises et nos consommateurs »* et d'*« assurer notre indépendance stratégique »*, dans un monde où les Etats-Unis et la Chine sont en guerre commerciale, où la numérisation de l'économie et le réchauffement climatique obligent à réfléchir autrement. Avant de poursuivre : *« La politique commerciale européenne doit être plus au service des intérêts européens qu'elle ne l'a été. »*

Troisième pilier d'une Europe qui serait moins naïve, la Commission veut renforcer son arsenal de lutte contre les géants du numérique, d'ici à la fin de l'année. Margrethe Vestager l'a répété, elle veut se doter d'un *« nouvel outil de concurrence »*. qui lui permettrait d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Mardi, elle a annoncé l'ouverture de plusieurs enquêtes contre Apple, accusé de pratiques anticoncurrentielles.

Longtemps, le nord de l'Europe, notamment l'Allemagne, qui tenait à ne fâcher ni la Chine ni les Etats-Unis où elle exporte beaucoup, a été hostile aux évolutions auxquelles réfléchit actuellement la Commission. La pandémie a fait tomber ses réticences. Même les très libéraux Pays-Bas réclament aujourd'hui des outils pour défendre l'industrie européenne. ■

VIRGINIE MALINGRE

Les industriels français en faveur d'une taxe carbone aux frontières

La réponse au défi climatique, le remboursement de la dette et la réindustrialisation du Vieux Continent passeraient par cet outil fiscal

Les industriels français en sont convaincus : instaurer une taxe carbone aux frontières serait un moyen de faire face au défi climatique, rembourser les prêts massifs que va contracter la Commission européenne pour relancer l'économie et, dans le même temps, permettre de réindustrialiser le Vieux Continent. Bruxelles envisage la mise en œuvre d'un mécanisme de ce type à l'horizon 2021.

« Le principe est relativement simple, mais l'enfer est dans les détails : il s'agit de taxer les marchandises en fonction de leur empreinte carbone », explique l'avocat spécialisé Matthieu Toret. Il faut donc identifier les secteurs ciblés, les pays visés et le fonctionnement du mécanisme. C'est là que le bât blesse. Dans le jargon de la Commission, on préfère parler d'*« ajustement des quotas d'émission carbone aux frontières »*, pour éviter de hérisser immédiatement les partenaires commerciaux de l'Union européenne (UE).

Les questions sur la table sont nombreuses – et loin d'être résolues : Comment mesurer le carbone émis dans la fabrication et le transport des produits importés ? Quel prix fixer au carbone et avec quel calendrier ? Comment le faire en respectant les accords de libre-échange et le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ? Premier point, pour plusieurs industriels, il faut déterminer une progression précise de ce prix du carbone. *« La visibilité de la trajectoire est de toute première importance »*, prévient Pierre-André de Chalendar, PDG du géant des matériaux Saint-Gobain, et coprésident avec Louis Gallois de La Fabrique de l'industrie. Ce groupe d'études patronal a recensé la littérature économique sur le sujet dans un récent ouvrage (*Quand le carbone coûtera cher*, Matthieu Glachant, Caroline Mini, Presse des Mines).

Une « expérimentation »

« Une augmentation du prix du carbone à des niveaux ne dépassant pas 100 euros par tonne n'aurait pas d'effet moyen très sensible sur la compétitivité industrielle, concluent les auteurs, *mais elle pénaliserait les emplois peu qualifiés au profit d'emplois plus qualifiés. »* Les incertitudes sont trop grandes pour prédire de manière fiable l'ampleur des effets d'un prix plus élevé, admettent-ils. Or, il faudrait une taxe très supérieure à 100 euros pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 fixé par l'UE. La Fabrique de l'industrie juge que la taxe aux frontières *« fait sens économiquement »*, car *« elle permettrait de réduire de moitié les fuites de carbone induites par l'asymétrie des politiques climatiques »*.

En clair, les délocalisations dans des pays moins regardants. Des multinationales ont d'ores et déjà inscrit un prix du carbone dans le coût de leurs futurs investissements. Comme Total, qui prévoit 100 euros la tonne de CO_2 en 2030. Mais, plutôt que de courir après un projet global politiquement et techniquement difficile à réaliser, certains proposent une *« expérimentation sur quelques secteurs »*, comme le PDG de Total, qui cite les cimenteries. Patrick Pouyanné souligne qu'il en va de *« la cohérence du projet européen »*. *« Si on fait un Green Deal et qu'on perd les jobs industriels, ça ne marchera pas. Je constate que les dirigeants politiques sont convaincus par le sujet, mais la machine européenne, qui en a moins envie, va mettre des bâtons dans les roues pour que cela ne se passe pas. »*

Pour retrouver de la souveraineté industrielle, *« il faut protéger nos industries en promouvant une concurrence équitable*, défend Philippe Darmayan, président de l'Union des métiers de la métallurgie (UIMM) et d'ArcelorMittal France, qui dissocie néanmoins la question du dumping chinois dans des secteurs comme l'acier de la taxe carbone aux frontières. L'UIMM et France Industrie y travaillent avec le gouvernement. *« Non sans difficulté, puisque ce mécanisme est en contradiction avec l'accord de libre-échange »*, constate M. Darmayan.

La question est bien loin d'être consensuelle sur le plan européen, comme le souligne l'économiste Christian Gollier. *« Les pays charbonniers, comme la Pologne ou les régions de l'est de l'Allemagne, ont beaucoup à perdre »*, ajoute le directeur général de la Toulouse School of Economics (TSE), qui plaide pour que le « fonds de transition juste » mis en place par la Commission serve à accompagner la transition de ces régions. Pour donner du crédit à un tel dispositif, Bruxelles devrait d'abord renforcer le mécanisme du prix du carbone au sein de l'espace européen. *« On ne peut pas avoir un prix faible en interne et demander un prix fort à l'extérieur*, prévient-il. *Il faut d'abord balayer devant sa porte. »* ■

JEAN-MICHEL BEZAT ET NABIL WAKIM

Gare du Nord : les cinq exigences de la Ville de Paris

Le réaménagement de cette infrastructure fait l'objet de tractations tendues entre la Mairie, SNCF et Auchan

Le bras de fer continue autour de la rénovation et l'agrandissement de la gare du Nord. Alors que le préfet de la région Ile-de-France a jusqu'au 7 juillet pour se prononcer sur la demande de permis de construire présentée par la SNCF et son partenaire Ceetrus, la foncière du groupe Auchan, la Ville de Paris tente coûte que coûte de faire amender ce gigantesque projet. Face à la résistance de la Mairie, le préfet a donné son feu vert à une négociation. Une première réunion s'est tenue courant mai entre les élus, la SNCF et les responsables de la société d'économie mixte à opération unique qui doit exploiter la concession pendant quarante-six ans. Puis une série de réunions techniques a débuté pour tenter de trouver des compromis sur chacun des points litigieux avant la date butoir du 7 juillet. Jean-Louis Missika, l'adjoint de la maire de Paris chargé du dossier, se veut optimiste : *« Nous avons bon espoir de signer rapidement un protocole qui intègre nos demandes »*, a-t-il déclaré mardi 16 juin. Mais à ce stade, rien n'est encore acquis.



Image du projet, qui prévoit, sur l'un des côtés de la gare, la construction d'un bâtiment coiffé de restaurants, de cafés et d'un parc urbain.
VALODE & PISTRE

La nécessité de moderniser la plus grande gare d'Europe n'est guère discutée, surtout à l'approche des Jeux Olympiques de 2024. Mais le projet à 600 millions d'euros tel qu'il est pensé avec l'arrimage d'un paquebot commercial de plus de 300 m de long à l'est de la gare dans l'un des quartiers les plus denses de la capitale, et sans qu'aucune étude d'intégration n'ait été véritablement menée, ne passe toujours pas. Après les tribunes publiées dans la presse à l'automne, des rapports d'urbanistes de renom avaient été versés à l'enquête publique cet hiver pour dénoncer *« une programmation surdimensionnée »* et *« une densification excessive »*.

Une « catastrophe urbaine »

A présent, l'équipe d'Anne Hidalgo propose de renouer le dialogue, mais a établi une liste de cinq points sur lesquels elle n'entend pas transiger. Ils figurent dans une note adressée fin avril au préfet de région, puis début mai aux porteurs de projet. Elle sert de base aux tractations actuelles. *« A l'heure où la transformation de la gare du Nord entre en phase de concrétisation, il semble inenvisageable qu'un tel projet se fasse contre l'avis de la collectivité »*, insiste l'équipe municipale, en préambule de ces deux pages. *« Il en va de la responsabilité collective des partenaires publics de concevoir un projet qui fonctionne dans son ensemble et non pas un objet fermé sur son environnement »*, ajoute-t-elle, au risque, sinon, de provoquer *« une catastrophe urbaine »*.

Le calendrier de chantier constitue le premier point au cœur des négociations. Depuis longtemps, les délais de réalisation du projet étaient jugés très serrés. La crise sanitaire n'a rien arrangé. Aujourd'hui, penser que l'ensemble de l'opération sera terminé d'ici à 2024 est illusoire. Elle demande donc de scinder les travaux en plusieurs phases et de se concentrer sur les plus urgents. Avec cette idée que l'amélioration des trajets des 700 000 voyageurs qui transitent, chaque jour, sous la halle et dans les sous-sols de la gare, devrait primer sur l'installation de nouveaux commerces, bars, et bureaux. *« Les voyageurs du quotidien sont les grands absents du projet gare du Nord »*, juge Jean-Louis Missika.

La volonté de modifier les parcours des voyageurs dans la gare et d'organiser des flux d'entrées et de sorties façon aéroport divise aussi depuis le début du projet et représente le second point de discussion. Alors que Ceetrus rêve de faire passer le maximum de personnes en partance devant les boutiques, les élus insistent pour *« que les voyageurs soient libres de leur accès d'entrée et de sortie dans la gare »*. Pour eux, *« le fonctionnement de gare doit primer face à celui d'un aéroport ou d'un centre commercial »*.

En se plongeant dans la documentation du programme, les quatre urbanistes missionnés cet hiver par la Mairie de Paris – Anne Mie Depuydt, Caroline Poulin, Jean-Louis Subileau et Pierre Veltz – ont en outre découvert que la hausse de la fréquentation (de 700 000 aujourd'hui à 900 000 personnes annoncées pour 2030) avancée pour justifier le projet serait en partie liée aux nouvelles activités du centre commercial. En d'autres termes, l'opération d'extension aggraverait l'engorgement qu'elle est censée résoudre. D'où cette nécessité, pour la Mairie, *« d'enlever des mètres carrés non essentiels »*. Par exemple cette salle de spectacle de 2 800 places, alors que le parc de La Villette avec la Philharmonie, la Grande Halle, le Zénith, la Cité de la musique, mais aussi la future Aréna de la porte de La Chapelle ne se trouvent qu'à une poignée de stations de métro. Et pourquoi ne pas réduire aussi le nombre de commerces – 20 000 m² annoncés contre 5 000 aujourd'hui – qui *« viennent concurrencer un tissu économique* [parisien] *déjà en difficulté »*, et fragiliser encore davantage celui des banlieues voisines.

Insertion avec le quartier

Le quatrième point, ouvrir la gare vers le nord, peut sembler anecdotique, mais *« une gare doit être ouverte de partout, de tous les côtés »*, insiste Alexandra Cordebard, la maire socialiste du 10e arrondissement, qui pense à l'insertion avec le quartier. A la fin de l'hiver, les artisans du projet avaient rassuré en disant *« être prêts à accompagner une ouverture vers le nord du projet »*. La Ville demande désormais un engagement ferme. Enfin, l'équipe Hidalgo insiste pour que la SNCF et Ceetrus, qui n'ont pas souhaité répondre aux questions du *Monde*, prennent davantage en compte les liens avec les taxis, les bus, et surtout les vélos, pour lesquels elle réclame une hausse considérable du nombre de places de stationnement.

> **Penser que l'ensemble de l'opération sera terminé d'ici à 2024 est illusoire, affirme la Ville de Paris**

Le dossier ayant pris, ces derniers mois, une tournure très politique, le préfet de région ne devrait pas signer quoi que ce soit avant la tenue du second tour des élections municipales. En cas d'absence de consensus et *« de passage en force »*, prévient toutefois la maire du 10e arrondissement, *« nous sommes déterminés, avec les habitants, et en parfaite intelligence avec la Ville, à user de tous les moyens, y compris les recours, pour s'opposer à la mise en œuvre de ce projet. Car tel qu'il est porté aujourd'hui, il ne correspond pas du tout à notre volonté d'aménager la ville »*.

Serge Rémy, le président du collectif associatif Retrouvons le nord de la gare du Nord, relève, lui, le décalage entre le moment où ce projet a été pensé et l'époque que nous traversons *« avec les changements irréversibles du climat, et cette sortie de pandémie »*. Et il déplore que *« la satisfaction des besoins des usagers et du confort des habitants »* passe après l'équilibre financier d'un programme qui repose avant tout sur une opération immobilière. ■

EMELINE CAZI ET DENIS COSNARD

Alerte sur l'impasse budgétaire des transports en Ile-de-France

Pour la chambre régionale des comptes, les énormes investissements prévus ne sont pas tenables, et l'épidémie accentue les difficultés

Jour après jour, les alarmes se multiplient : les transports publics d'Ile-de-France sortent de l'épidémie dans un état d'extrême fragilité. *« Nous sommes littéralement en situation de cessation de paiement »*, a lâché Valérie Pécresse, la présidente du conseil régional et d'Ile-de-France Mobilités, mercredi 10 juin sur RTL, en demandant au gouvernement de voler d'urgence à son secours. Faute de quoi, elle devrait relever de 20 euros par mois le prix du passe Navigo.

Avec le Covid-19, la SNCF, la RATP et tous les maillons du système ont vu leurs recettes plonger, faute de voyageurs, tout en devant dépenser davantage, par exemple pour nettoyer davantage les métros et les bus, etc. Le résultat ? *« Aujourd'hui les pertes sont abyssales, pas seulement pour la SNCF, pour tous les transports publics et dans toute la France,* a expliqué Valérie Pécresse (Libres !, ex-Les Républicains). *Nous avons 4 milliards de pertes sur toute la France, mais 2,6 milliards rien que sur l'Ile-de-France. »* Même son de cloche du côté d'Anne Hidalgo. *« Je soutiens la présidente de la région quand elle demande à l'Etat d'aider pour qu'Ile-de-France Mobilités ne soit pas en faillite »*, a déclaré la maire socialiste de Paris, mardi 16 juin, devant la presse.

Trajectoire budgétaire intenable

Les problèmes financiers des transports publics d'Ile-de-France, cependant, ne se limitent pas à un violent trou d'air. Avant même la pandémie, Ile-de-France Mobilités (IDFM), l'organisme public qui organise les transports régionaux, avançait sur une trajectoire budgétaire problématique, voire intenable. C'est ce que montre un rapport de la chambre régionale des comptes bouclé juste avant le confinement, et publié le 15 juin. Au-delà des comptes passés de cet organisme administratif unique en son genre, la chambre régionale a mené une étude approfondie et analysé les prévisions budgétaires d'IDFM. Sa conclusion se résume en un mot employé dans le rapport : *« impasse »*.

Devant l'état critique du réseau de transport en Ile-de-France, la région a énormément musclé ses investissements en quelques années. Ils ont augmenté de 80 % depuis 2013, afin d'acheter de nouveaux bus, de nouvelles rames de Transilien et de RER, et de lancer des travaux d'infrastructure. Pour financer cet effort, IDFM *« a emprunté massivement, d'abord auprès des banques puis, depuis 2016, sur le marché obligataire »*, rapporte la Cour des comptes. L'encours de la dette a été multiplié par près de huit, pour frôler les 2 milliards d'euros. Rien de dramatique à ce stade : *« Peu risqués, diversifiés, ces emprunts ont été contractés en période de taux bas »*, admettent les experts de la chambre régionale. En outre, ces investissements ont une utilité collective évidente.

> **« Le service de sa dette serait multiplié par 10 de 2018 à 2030 », s'alarme la chambre régionale des comptes**

Achats de trains, bus, trams…

Ce qui inquiète la Cour, c'est la suite. Les budgets envisagés montrent une augmentation des charges plus rapide que celle des recettes, *« si bien qu'à compter de 2024 les dépenses réelles de fonctionnement seraient supérieures aux recettes réelles »*, relève le rapport. Ajoutant : *« Ces déséquilibres ne pourraient que s'aggraver les exercices suivants. »* Selon les projections, il manquera en moyenne plus de 1 milliard par an pour équilibrer le budget entre 2023 et 2030, soit 8,5 milliards d'euros au total.

Or, malgré cette perspective de passer dans le rouge, les dirigeants d'IDFM ont prévu d'accélérer les investissements. Pas moins de 22,4 milliards d'euros sont annoncés d'ici à 2030, et même 27 milliards en incluant les remboursements du capital de la dette. L'essentiel doit être consacré à nouveau à l'achat de trains, de bus, de tramways, de métros, notamment pour les futures lignes de métro automatique du Grand Paris Express.

Pour payer ces investissements, IDFM pense à nouveau s'endetter. L'encours de la dette s'envolerait alors à près de 13 milliards d'euros en 2030, et les remboursements deviendraient très lourds. *« Le service de sa dette serait multiplié par 10 de 2018 à 2030 »*, s'alarme la chambre régionale des comptes. Ses responsables rappellent les règles : *« Un recours à l'emprunt tel qu'il mettrait l'établissement en difficulté »* est interdit. IDFM *« est tout à fait conscient de cette impasse »*, soulignent-ils. En conséquence, *« des arbitrages devront donc être faits »*, qu'il s'agisse d'accroître les ressources, de diminuer les dépenses, ou les deux. Côté recettes, les dirigeants d'IDFM ont indiqué qu'ils souhaitaient *« engager des réflexions avec l'Etat »* pour en trouver de nouvelles, et en ont déjà intégré dans leurs budgets, à hauteur de 1,5 milliard d'euros en 2030. Pour l'heure, toutefois, *« aucune piste précise et crédible »* n'a été identifiée, ce qui *« altère la sincérité des prévisions d'IDFM »*, note cruellement la Cour.

Ses rapporteurs suggèrent plutôt de tailler dans les dépenses prévues, dont à peine un tiers fait l'objet d'engagements. *« Il existe d'importantes marges de manœuvre pour réduire la programmation des investissements »*, écrit la chambre régionale. Un coup de rabot que le Covid risque de rendre encore plus inéluctable. ■

DE. C.

La convalescence du transport aérien pourrait durer dix ans

La crise sanitaire a eu un impact financier majeur sur les compagnies

Ce n'est pas une surprise. Le transport aérien et toute la filière aéronautique vont être durablement affectés par la crise liée au nouveau coronavirus. Selon l'étude du cabinet de conseil Archery Strategy Consulting (ASC), publiée mercredi 17 juin, les compagnies aériennes pourraient mettre, selon le scénario le plus optimiste, au moins trois ans pour retrouver leur niveau d'activité de 2019, et dix pour reprendre leur trajectoire de croissance d'avant la crise.

Des prévisions beaucoup plus sombres étirent à quatre ans la période nécessaire aux compagnies pour revenir à leur niveau de trafic de 2019. Dans ce cas, note le cabinet, *« jamais elles ne retrouveront la trajectoire de croissance d'avant la crise »*. D'après cette hypothèse noire, le passage de la pandémie aura bouleversé les habitudes, notamment avec la montée en puissance du télétravail, lequel pourrait conduire les entreprises à moins faire voyager leurs cadres supérieurs, clients privilégiés des classes affaires.

Cette reprise progressive de l'activité n'est pas due au hasard. La crise sanitaire a durement frappé la situation financière des compagnies . Fin 2020, leur manque à gagner devrait avoisiner 371 milliards de dollars (328 milliards d'euros). Un repli de 61 % par rapport à 2019. Ce sont les transports européens, sud-américains, africains et moyen-orientaux qui auront été les plus touchés, avec des baisses *« de la demande passagers »* de 56 % à 59 % selon les zones. Cet été, les compagnies seront loin d'avoir recouvré toutes leurs forces. Le *« trafic ne devrait pas excéder 40 % de leurs capacités »*, signale ASC, à l'image d'Air France, qui ne devrait assurer que 35 % à 40 % de ses vols contre 3 % à 5 % aujourd'hui.

« Générer de la rentabilité »

Outre la crise, c'est l'endettement croissant des compagnies qui va profondément modifier le paysage aérien. Elles ont bénéficié de près de 107 milliards d'euros d'aides. Air France, par exemple, s'est vu accorder 7 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat. Désormais, elles vont avoir pour principale préoccupation d'honorer leurs dettes. Un état d'esprit susceptible de ralentir le retour en force des transporteurs aériens. En effet, souligne ASC, *« l'objectif des compagnies sera de générer de la rentabilité, mais pas forcément de remettre en opération toutes leurs flottes »*. Notamment pour éviter les faillites ou le passage sous chapitre 11 aux Etats-Unis (chapitre sur les faillites qui protège les entreprises et leur permet de se réorganiser).

Le tempo de la reprise aura une incidence sur le niveau d'activité d'Airbus et de Boeing

En pratique, elles vont tailler dans leur réseau pour fermer les lignes déficitaires et se concentrer sur les destinations bénéficiaires. Car *« la clé, en période de crise, c'est la rentabilité de chaque ligne »*, précise le cabinet. C'est le cas d'Air France, dont la direction négocie avec les syndicats le plan Vesta, qui prévoit une baisse de 40 % de l'offre de vols et destinations nationaux.

Pour satisfaire aux conditions d'octroi du prêt de l'Etat, la compagnie devrait fermer des lignes en concurrence avec le TGV et assurer d'autres destinations grâce à sa filiale à bas coût, Transavia. Un transfert qui nécessite toutefois un accord préalable avec les syndicats de pilotes.

En dépit des difficultés financières qu'elles rencontrent, les compagnies ne devraient pas réduire sensiblement leurs flottes. En effet, observe ASC, *« quand on retire un avion de la flotte, il faut beaucoup de temps pour redémarrer »*. En revanche, les réductions de personnels devraient être beaucoup plus draconiennes. *« Les premières annonces suggèrent une baisse significative des effectifs de l'ordre de 20 % à 30 % en moyenne. »* Des coupes claires facilitées par une moindre tension sur le marché du recrutement des pilotes, des personnels navigants commerciaux ainsi que des ouvriers de la maintenance.

Effet quasi mécanique : le tempo de la reprise des compagnies aura une incidence sur le niveau d'activité des avionneurs Airbus et Boeing, ainsi que sur toute leur filière de fournisseurs. Suivant les scénarios, optimiste ou pessimiste, *« la baisse du trafic aérien va impacter la demande d'avions entre 40 % et 60 % sur les cinq années à venir. Elle retrouvera des niveaux pré-crise dans la deuxième moitié de la décennie »*, estime Archery Strategy Consulting.

Les conséquences de la pandémie pourraient fragiliser l'avenir des gros-porteurs long-courriers, notamment l'A380 d'Airbus, dont le retrait des flottes s'accélère. Mais aussi le futur 777X de Boeing, qui n'a fait l'objet d'aucune commande en 2020. En revanche, prévoit le cabinet, la crise pourrait *« accélérer la demande des compagnies aériennes pour les monocouloirs long-courriers »*, et principalement l'A321 XLR d'Airbus, le nouveau couteau suisse du transport aérien. Un appareil capable d'assurer des vols long-courriers avec les coûts d'un moyen-courrier. Les sous-traitants n'auront d'autre choix que de s'adapter au rythme d'Airbus et de Boeing. *« La filière aéronautique devra se redimensionner pour regagner en compétitivité sur le moyen terme »*, conclut ASC. ■

GUY DUTHEIL

Nominations stratégiques à France Télévisions

Delphine Ernotte brigue un nouveau mandat à la tête du groupe audiovisuel public en juillet

Deux nominations en moins de vingt-quatre heures. Après avoir désigné Laurent Guimier à la tête de la chaîne Franceinfo, en remplacement d'Alexandre Kara, propulsé directeur délégué à l'information chargé des contenus politiques, Delphine Ernotte s'est dotée, mardi 16 juin, d'un nouveau directeur des programmes en la personne du documentariste Diego Buñuel. A quelques semaines de la fin de son mandat, la présidente de France Télévisions tient à montrer qu'elle est au travail.

Pourquoi tant de précipitation, alors que l'identité du prochain capitaine de France Télévisions ne sera connue que le 24 juillet ? Officiellement, à cause du mercato et des grilles de rentrée qu'il faut construire d'ici à la trêve estivale. En réalité, comme dans toute bonne campagne électorale, ces deux changements vont permettre à Delphine Ernotte de donner au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), responsable du processus de sélection, des gages sur la qualité de son projet.

Elle a donc fait le choix de nommer à la tête de Franceinfo, la chaîne d'information en continu qu'elle a lancée en 2016, l'un des artisans du projet. Laurent Guimier était directeur de la radio France Info jusqu'en 2017. L'idée, cette fois, est de renforcer les liens avec Radio France. *« Multiplier les coopérations, faire jouer les synergies et fluidifier les relations, c'est l'une des missions que j'ai confiées à Laurent Guimier »*, confirme Yannick Letranchant, le directeur de l'information de France Télévisions. Le nouveau patron de la chaîne, qui a pris ses fonctions mardi, assure au *Monde* avoir *« déjà pris contact avec les autres partenaires de l'audiovisuel public : Radio France, France Médias Monde et l'INA* [l'Institut national de l'audiovisuel] *»*.

Au moment où la holding de l'audiovisuel public que voulait créer le ministre de la culture, Franck Riester, pour chapeauter la télévision et la radio publique pourrait être enterrée, montrer que l'on sait utiliser au mieux l'argent du contribuable ne peut être que bien vu. Ce changement ne serait *« pas une sanction »* des modestes audiences de Franceinfo, affirme M. Letranchant. En mars 2020, alors que BFM-TV atteignait un niveau historique à 4,1 % (+ 1,9 point en un an), la part d'audience de la chaîne publique grimpait de 0,2 point, à 0,7 %.

Numérique et international

Le choix de Diego Buñuel à la tête des programmes est aussi de nature à rassurer. Journaliste, réalisateur, le petit-fils du réalisateur espagnol Luis Buñuel a passé douze ans chez Canal+, avant d'aller chez Netflix. *« Son expérience dans le linéaire, le numérique et l'international est un atout »*, juge Takis Candilis, le directeur de l'antenne de France Télévisions.

Numérique et international : tels seront deux des axes de la candidature de Delphine Ernotte. L'ex-cadre d'Orange, qui a porté à bout de bras la création de Salto, la future plate-forme de télévision payante des chaînes françaises, veut également défendre la nécessité de tisser des *« alliances européennes afin de constituer une puissance contre les Etats-Unis et la Chine »*, confie-t-elle en privé. A l'heure du déconfinement, la campagne a commencé. ■

SANDRINE CASSINI ET AUDE DASSONVILLE



Le secteur des télécoms veut retrouver sa dynamique

L'objectif est de permettre à l'activité de repartir au plus vite

Le coup de frein qu'a subi en France le secteur des télécommunications est à la hauteur du niveau d'accélération qu'il avait connu jusqu'à l'émergence de l'épidémie du Covid-19 : inédit. C'est ce que révèlent deux rapports publiés successivement lundi 15 et mardi 16 juin. Le premier, signé par Infranum, le syndicat des professionnels du secteur (essentiellement des sous-traitants des opérateurs), a tenté de prendre la mesure des dégâts produits par le coronavirus, le second, réalisé par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), le gendarme des télécoms, s'attachant à dresser le bilan de la situation à la fin 2019.

Toutes technologies confondues (4G, fibre, etc.), la France a connu l'an passé un niveau d'investissement à un plus haut historique : les opérateurs ont dépensé pas moins de 10,4 milliards d'euros – 500 millions de plus qu'en 2018 – pour améliorer leurs infrastructures. Ainsi ont-ils raccordé 4,8 millions de nouveaux locaux pour un total de 18,3 millions fin 2019. L'année 2020 s'annonçait déjà comme un cru record, jusqu'à ce que le virus vienne gripper cette mécanique, avec ses conséquences en série : déplacements limités pour les professionnels chargés des déploiements, partenaires du BTP à l'arrêt, ralentissement des processus d'autorisation administrative…

Les acteurs du secteur ont vu leur niveau d'activité tomber à seulement 30 % de ce qu'il était en début d'année, et, en dépit du déconfinement, il ne se situerait encore qu'à 75 % par rapport à la situation d'avant la crise sanitaire. Cela se traduit en moyenne par une perte de 36 % du chiffre d'affaires des acteurs de la filière et par la perspective de n'installer cette année que 4,3 millions de prises de fibre, contre un million de plus prévu initialement.

« Ne pas fragiliser » la filière

La situation est cependant moins grave qu'attendu. Alors que le syndicat redoutait une crise majeure, Infranum indique qu'il a constaté très peu de liquidations d'entreprises sur les derniers mois. Cette situation a été rendue possible par la réactivité des opérateurs, appelé de leurs vœux par le gouvernement et l'Arcep. Plutôt moins touchés que d'autres entreprises pendant la crise, surtout du fait de la régularité de leurs revenus issus des abonnements, Orange, Bouygues, SFR et Free se sont au moins efforcés de réduire les délais de paiement des factures de leurs sous-traitants. Orange a également accepté de prendre en compte les surcoûts occasionnés pour ses partenaires en raison des mesures de sécurité sanitaire qu'ils ont dû adopter, ce qui a fait bondir les factures de 17 % à 23 % pendant le confinement, et de 11 % à 17 % désormais.

La question est maintenant de permettre à l'activité de repartir au plus vite, notamment en *« partageant cet effort de guerre »*, plaide M. Dugas. Même s'il faudra attendre la fin du mois de juin pour connaître le détail des mesures prônées par Infranum dans le cadre du plan de relance qu'il prépare, certaines mesures d'urgence ont déjà été présentées. Le syndicat plaide notamment pour se voir reconnaître un statut de filière essentielle, qui lui permettrait de poursuivre son activité plus sereinement en cas de nouveau confinement. Il réclame également de lever des pesanteurs administratives qui ralentissent ses chantiers.

Le président de l'Arcep, Sébastien Soriano, est sur la même longueur d'ondes : *« Il faut être attentif à ce secteur essentiel au fonctionnement du pays, ce qui veut dire, d'abord, ne pas le fragiliser »*, estimait-il mardi. Pour lui, il faut que les opérateurs reviennent rapidement à *« un niveau élevé d'ambition sur les déploiements »*, que ce soit sur les réseaux mobiles, où ils sont tenus par des engagements légaux dans le temps, ou sur la fibre, qui devrait selon lui à terme être une technologie mise à disposition de tous les Français. Enfin, la filière pourrait également être portée par l'arrivée de la 5G, dont les fréquences vont être mises aux enchères à la fin du mois de septembre. ■

VINCENT FAGOT

Renault Trucks supprime 463 emplois

Vénissieux et Bourg-en-Bresse, deux des quatre sites français du groupe, sont surtout concernés

LYON - *correspondant*

Le groupe Renault Trucks SAS, filiale du suédois Volvo, a annoncé, dans un communiqué diffusé mardi 16 juin, la suppression de 463 postes en France. La mesure concerne principalement deux de ses quatre sites de production hexagonaux, à Vénissieux (métropole de Lyon) et Bourg-en-Bresse (Ain). Cette décision découle de la crise économique liée au Covid-19, selon la direction du groupe, qui emploie au total 7 370 salariés sur le territoire national.

« Après des années favorables durant lesquelles ses clients ont massivement renouvelé leurs parcs de camions, Renault Trucks voit ses activités impactées par la crise économique mondiale post Covid-19, et par le ralentissement de la demande de véhicules industriels », est-il écrit dans le communiqué. Le groupe précise qu'il *« s'attend à un ralentissement durable de la demande de ses clients »*. Il prévoit une baisse de 50 % du marché des véhicules de transport pour 2020.

Les suppressions de postes ne devraient pas se traduire par des licenciements secs. Cité dans le communiqué, Bruno Blin, président de Renault Trucks SAS, déclare : *« Notre volonté est de nous appuyer uniquement sur des mesures de départs volontaires et des mobilités internes, et ainsi de ne procéder à aucun licenciement contraint. »* Un dispositif de rupture conventionnelle collective est engagé, en vue de la mise en œuvre d'un plan de départs dès le mois de septembre.

Le groupe prévoit une baisse de 50 % du marché des véhicules de transport pour 2020

« On retire des compétences »

« Pour nous, cette annonce n'est hélas pas une surprise. Après celle d'un plan de réduction des coûts fin 2019, nous savions que la crise sanitaire allait accélérer et amplifier les mauvaises nouvelles », confie au *Monde* Olivier Porret, secrétaire (CFE-CGC) du comité social et économique de Renault Trucks Vénissieux, qui rappelle que plusieurs vagues de départs volontaires ont déjà eu lieu, en 2014 et 2015.

La réduction d'effectifs annoncée cette semaine concerne des cadres et des techniciens employés dans le domaine des études, de la recherche et développement (R&D). Une centaine des postes supprimés devrait être réaffectée dans la filiale Arquus, plus spécialisée dans le domaine de la défense. Après ces transferts, il resterait donc 360 postes effectivement supprimés sous forme de départs, dont 335 à Lyon (sur 4 320 salariés), et 25 à Bourg-en-Bresse (sur 1 320 salariés). Selon les syndicats, les changements de postes et de métiers au niveau interne risquent de s'accentuer dans les cinq ans à venir.

Le groupe Volvo a prévu de réduire de 35 % son budget de R&D en 2020, ce qui pousse les syndicats à s'interroger sur la stratégie de l'entreprise. *« La révolution technologique est en cours, avec le développement des moteurs électriques, avec la montée de l'hydrogène. Il est difficile de comprendre pourquoi on retire des compétences dans les études »*, juge Olivier Porret. *« Le choix est de prioriser des études de nouveaux produits, de mettre tous les efforts sur des projets importants, en particulier pour des produits répondant aux exigences environnementales »*, répond au *Monde* la direction de Renault Trucks.

A l'échelle mondiale, Volvo emploie environ 104 000 personnes, réparties dans 18 pays, pour un chiffre d'affaires de 40,5 milliards d'euros en 2019. Le groupe a annoncé la suppression de 4 100 emplois au second semestre 2020, ce qui représente environ 4 % de son effectif total. En France, Renault Trucks a cédé sa division camions à Volvo en 2001.

A Lyon, le site historique se trouvait complètement à l'arrêt durant le confinement. Une seule ligne de production de pièces détachées fonctionnait. La quasi-totalité des salariés de l'usine a bénéficié des mesures de chômage partiel. Les cadres avaient accepté de baisser leur rémunération nette à 92 %, afin de permettre une meilleure indemnisation des ouvriers et techniciens, à hauteur de 92 % de leur salaire net, au lieu des 84 % prévus.

Pour les employés, désormais confrontés aux suppressions de postes, cet élan de solidarité ne semble plus qu'un lointain souvenir. *« La période va être stressante dans les trois mois à venir. L'incertitude est difficile à vivre pour ceux qui vont se résoudre au départ, comme pour ceux qui vont connaître des transferts de postes »*, conclut Olivier Porret. ■

RICHARD SCHITTLY

AUTOMOBILE
Nouvelle chute des ventes en mai
Le marché automobile européen s'est effondré de 52,3 % en mai sur un an, les livraisons du groupe Renault chutant de 52,5 % et celles de PSA de 56,4 %, a annoncé, mercredi 17 juin, l'Association des constructeurs européens d'automobiles. - *(AFP.)*

APPLE
Enquêtes pour pratiques anticoncurrentielles
La Commission européenne a annoncé, mardi 16 juin, l'ouverture d'enquêtes pour pratiques anticoncurrentielles contre Apple, juge ces plaintes *« infondées »*. La première fait suite à une plainte de Spotify, la seconde concerne le service Apple Pay..

E-COMMERCE
Trop de jouets dangereux sur Internet
Une enquête, publiée mercredi 17 juin, par Toy Industries of Europe et la Fédération française des industries jouet puériculture montre que, sur près de 200 jouets sans marque achetés à des vendeurs tiers sur quatre places de marché en Europe, 97 % ne sont pas conformes.

A Bordeaux, le « coup de gueule » de la chambre de commerce

Les très petites entreprises sollicitent peu le fonds d'aide créé pour elles

BORDEAUX - *correspondante*

Je veux bien aider les entreprises, mais il faut qu'elles se bougent ! », dénonçait Patrick Seguin, président de la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCI), le 15 juin, lors d'une conférence de presse. La raison de son *« coup de gueule du lundi matin »*, selon les mots du patron de la CCI ? Le manque de demandes auprès du fonds d'aide métropolitain, lancé le 11 mai. Doté de 15,2 millions d'euros pour les très petites entreprises (TPE) et de 500 000 euros pour les associations, ce fonds doit permettre à 14 000 entreprises entre un et cinq salariés de bénéficier d'une aide forfaitaire de 1 500 euros.

A quinze jours de la fin de l'opération, le résultat est décevant pour la CCI, comme pour Bordeaux Métropole. En effet, seulement 3 683 dossiers ont été inscrits, pour 6,7 millions d'euros engagés. *« Je suis surpris et déçu par les chefs d'entreprise des TPE »*, déclare M. Seguin, agacé. *« Remplir le dossier prend douze minutes. Nous n'avons pas assez de demandes par rapport à ce financement »*, ajoute-t-il. Si la date limite pour le dépôt des dossiers a été fixée au 30 juin, Patrick Seguin souhaite que le montant qui ne sera pas distribué soit affilié à d'autres secteurs, ou sous d'autres conditions. *« Je suis favorable à ce qu'on modifie les critères pour aider les autoentrepreneurs et les prestataires de services »*, explique-t-il. *« On veut aller jusqu'à la fin de la semaine prochaine pour voir une option prête pour continuer le fonds vers d'autres destinataires. »* La décision finale reviendra à la Métropole, qui attribue ces fonds.

« Réfléchir au ciblage »

Patrick Bobet, président de Bordeaux Métropole, partage l'avis de la CCI bordelaise. *« Il y a sans doute plusieurs explications. La version optimiste est que les chefs d'entreprise ont tellement de travail avec le redémarrage qu'ils ne prennent pas le temps de faire la demande. Ou alors, dans une version très pessimiste, certains sont sûrs de ne pas y arriver et se disent que 1 500 euros ne changeront rien »*, souligne-t-il, préférant toutefois le scénario d'entrepreneurs trop occupés.

Les deux premières semaines de la mise en place du fonds, 300 dossiers étaient reçus à la CCI chaque jour, contre 60 à 70 aujourd'hui, surtout dans le secteur des services (838 établissements pour 39 % du montant des aides), des cafés, hôtels et restaurants (610 établissements, 30 %), et des commerces (455 établissements, 20 %). Alors, l'heure est à la réflexion entre la CCI, la métropole et la ville, pour décider de l'affiliation des fonds restants. *« Il en restera au moins 6 ou 7 millions »*, estime M. Bobet. *« Ça s'essouffle manifestement. Mais nous devons bien réfléchir au ciblage, où est la pertinence. »* Car le territoire métropolitain abrite 30 000 autoentrepreneurs et TPE sans salarié correspondant aux critères actuels d'éligibilité du fonds. Tous ne pourraient pas bénéficier de la somme restante. ■

CLAIRE MAYER

PERTES & PROFITS | STOPCOVID

PAR PHILIPPE ESCANDE

Comme un parfum de Minitel

Lancée dans la polémique, au terme d'un débat parlementaire houleux, l'application pour smartphone StopCovid affiche un rendement médiatique nettement supérieur à son efficacité épidémiologique. Adoptée par moins de 2 % des Français, elle n'a pas détecté grand-chose, mais elle continue de faire parler d'elle. Lundi 15 juin, le site *Mediapart* rapportait que l'application enregistrait plus d'informations qu'elle ne devrait, notamment les contacts avec toutes les personnes croisées par l'usager, même quelques minutes alors que la règle était de quinze minutes minimum.

Et puis, le lendemain, c'est la vice-présidente de la Commission européenne, en charge de la concurrence et du numérique, Margrethe Vestager, qui pointait la difficulté des autres applications similaires en Europe à coopérer avec leur équivalente française. En cause, le choix de la France, et aussi de la Grande-Bretagne, d'un système centralisé, où les données recueillies par les utilisateurs de l'application sont envoyées dans un centre informatique qui gère l'identification des contacts et leur envoie une alerte si l'utilisateur se déclare malade.

La plupart des autres pays, Allemagne, Autriche, Italie, Suisse, Espagne, Pays-Bas, ont fait le choix d'une architecture décentralisée où aucune information n'est envoyée, mais où chaque téléphone garde en mémoire les contacts et les prévient en cas de contamination.

Souveraineté

La France n'avait pas voulu de cette solution, notamment parce qu'elle supposait de passer par des logiciels mis au point d'un commun accord par Google et Apple, dont les systèmes d'exploitation équipent la quasi-totalité des smartphones dans le monde. C'est donc au nom de sa « souveraineté » que la France a décidé de développer sa propre solution. Il est tout de même dommage qu'à l'heure où le gouvernement et le président de la République exhortent à plus d'Europe, de coopération internationale et de décentralisation, la France n'ait pu réussir à s'entendre avec ses voisins. On sait pourtant que l'échange d'informations est crucial pour lutter contre la propagation du virus et que la période estivale sera propice aux mouvements de personnes à l'intérieur du continent.

Cette affaire rappelle aux plus anciens l'histoire d'une autre avancée technologique, celle du Minitel. A la fin des années 1970, le laboratoire de recherche de France Télécom avait mis au point un extraordinaire outil pour répandre la révolution des réseaux dans tous les foyers français. On y retrouve les même ingrédients, le souci de souveraineté, issu du plan calcul, qui pousse à inventer sa propre solution, et la centralisation très jacobine de l'information, qui a tourné le dos aux innovations majeures de la fin du XXe siècle, la micro-informatique et Internet. Dans le monde numérique, ouverture et décentralisation finissent toujours par l'emporter. Il y a parfois des moments où il faut faire des choix, par exemple entre souveraineté et efficacité. ■

Les entreprises se penchent sur la parentalité pour faciliter le retour au travail

Le confinement a rendu perméables vie familiale et vie professionnelle

Le 20 mars, le sang de Ronel N'Gangbet ne fait qu'un tour lorsqu'elle apprend que le père de ses deux enfants de 4 et 6 ans est hospitalisé, contaminé par le SARS-CoV-2. Le confinement a été décrété quelques jours plus tôt et elle sait que la situation est grave. Heureusement, après dix-neuf jours de coma, une intubation et un passage en réanimation, son ex-compagnon s'en est sorti. Elle a dû arrêter totalement de travailler pendant près d'un mois, puis a été placée en chômage partiel à 50 %, l'autre moitié de son agenda étant consacrée à ses filles.

Mais les horaires de mère et ceux dévolus à son entreprise ne sont pas imperméables. *« Maman ! J'ai fait pipi dans ma culotte »,* s'écrie la plus jeune alors que Ronel est en téléréunion avec un client. Compréhensif, l'interlocuteur l'excuse. Mais cette situation inconfortable risque de se reproduire. Les dirigeants s'attendent à ce que les écoles ne rouvrent pas normalement avant septembre. Alors, pour éviter que la parentalité ne remette en cause la reprise de l'activité, les entreprises multiplient les gestes à l'endroit de leurs salariés.

Le patron de Yoopies, une plateforme de services à domicile, se frotte les mains : *« Alors que d'ordinaire, une entreprise supplémentaire fait appel à nos services pour les salariés tous les mois, pendant le confinement, c'était une tous les deux à trois jours »,* témoigne Benjamin Suchar. En raison de l'explosion du marché, le dirigeant a avancé le déploiement de sa plateforme Worklife, qui regroupe tous les avantages offerts au salarié.

Des professeurs particuliers

Le confinement a fait tomber les frontières au point que l'entreprise doit désormais prendre en compte la famille dans son organisation. *« Il y a cinq ans, il fallait prendre son bâton de pèlerin pour aborder les questions d'équilibre professionnel et personnel, les dirigeants savent aujourd'hui que c'est un levier de croissance et un investissement »,* abonde Jérôme Ballarin, président de l'Observatoire de la qualité de vie au travail.

Les entreprises d'importance vitale ont pu continuer à recevoir du public pendant le confinement à condition que leurs employés puissent venir travailler. En Ile-de-France, sur 5 000 employés, la Caisse d'épargne compte quelque 2 500 parents de jeunes enfants. Pour la poursuite de l'activité, les agences ont dû restreindre leurs horaires et fermer les samedis après-midi. L'entreprise a même payé des professeurs particuliers, 2 000 enfants ont bénéficié d'aide aux devoirs. *« C'est un dispositif qui ne peut pas être pérenne, en raison de son coût, même si le plus onéreux, ce sont surtout les mesures sanitaires »,* pointe François de Laportalière, chargé des ressources humaines.

Particulièrement touchée par l'absence de son personnel, la RATP a financé, entre le 4 et le 18 mai, jusqu'à 500 euros de crédit de garde d'enfants à ses agents de maintenance, d'exploitation et de sûreté. L'accompagnement des parents peut aussi s'apparenter à une prime en nature efficace, d'autant que l'embauche d'une nounou bénéficie d'un crédit d'impôt.

Touchée par l'absence de son personnel, la RATP a financé jusqu'à 500 euros de garde d'enfants à ses agents en mai

L'attention de l'entreprise portée à la vie de famille peut renforcer l'engagement du salarié. En temps de crise, le volontarisme des équipes est précieux. *« Les performances sont corrélées avec l'environnement des collaborateurs »,* remarque Blandine Thibault-Biacabe, directrice des ressources humaines (DRH) de L'Oréal en France. Chez le géant du cosmétique, le confinement a conduit à fixer des plages horaires pour les réunions, et à ouvrir des lignes téléphoniques pour obtenir des informations d'un médecin ou un suivi psychologique. Depuis trois ans, les salariés pouvaient déjà décider de manière impromptue de délocaliser leur bureau quatre jours par mois. Les parents d'un enfant malade peuvent alors s'occuper de lui et travailler de chez eux. Une mesure qui pourrait être étendue après la pandémie.

Les DRH interrogés font tous le lien entre parentalité et inclusion des femmes dans l'entreprise. *« Le confinement aura un impact négatif sur la carrière des femmes. Lorsqu'elles doivent s'arrêter pour garder leurs enfants, jusqu'en septembre, c'est plus long qu'un congé maternité »,* s'inquiète Sophie Binet, qui s'occupe du sujet de l'égalité femmes-hommes à la CGT. Une étude de la CGT élaborée avec la Dares et portant sur 34 000 répondants met en lumière que 43 % des femmes salariées ont vu leurs tâches domestiques quotidiennes augmenter de plus de quatre heures pendant la fermeture des écoles.

Chez Microsoft, la parentalité est abordée à propos des compétences de l'entreprise. Dans le secteur de la technologie où la concurrence exige une innovation permanente, la diversité des profils est essentielle et la politique de qualité de vie au travail considérée comme un outil dans un contexte de recrutement concurrentiel. *« C'est à l'entreprise d'adapter son organisation pour que chaque collaborateur soit inclus et puisse donner le meilleur de lui-même »,* avance Laurence Lafont, directrice des opérations. Les réunions sont interdites entre 12 h 30 et 14 heures, des ateliers ludiques ont été créés pour occuper les enfants et les nouveaux pères peuvent notamment obtenir six semaines de congé contre onze jours obligatoires.

D'autant que *« les tracas de la vie privée ne s'arrêtent pas à la porte de l'entreprise,* note Aurélia du Pasquier, fondatrice de Nova Vitam, un cabinet de conseil sur la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. *Avoir l'esprit libre sur les contingences permet de mieux se concentrer sur ses missions ».* Attention tout de même à ce que l'entreprise ne cède pas au paternalisme. *« Les dirigeants mettent à disposition des outils, mais ce sont aux parents de décider de les utiliser et comment »,* juge Jérôme Ballarin. ■

NICOLAS SCHEFFER

LES CHIFFRES

33 %

des salariés en télétravail ont dû garder leurs enfants en poursuivant leur activité professionnelle pendant le confinement, selon une enquête de la CGT réalisée sur un panel de 34 000 répondants.

86 %

des collaborateurs gèrent au moins un aspect de leur vie personnelle au travail, indique une étude de la plate-forme Yoopies.

CARNET DE BUREAU

CHRONIQUE PAR ANNE RODIER

TPE-PME : deux priorités pour la reprise

Comment adapter son organisation à la reprise progressive ? Isabelle Dupuy, directrice de Périgord Ressources, emploie 65 salariés dont les deux tiers en situation de handicap. Son entreprise tournait sur quatre activités : la blanchisserie industrielle, la sous-traitance automobile, l'entretien des jardins et la fabrication de palettes. Un tiers de son équipe a été mis à l'arrêt par la crise du secteur automobile et de l'hôtellerie. Depuis le déconfinement, seule la moitié a repris ; il faut repenser l'entreprise. *« Or, quand on est la tête dans le guidon, c'est difficile d'y voir clair pour bien repartir »,* explique-t-elle.

Le 19 mai, le ministère du travail a lancé le dispositif « Objectif reprise », qu'il a confié aux agences nationales et régionales pour l'amélioration des conditions de travail. Le réseau Anact-Aract a ainsi été désigné pour venir en appui des entreprises de moins de 250 salariés, confrontées tout à la fois à la réduction d'activité, aux gestes barrières et à l'anxiété de leurs collaborateurs, sans avoir d'équipe de ressources humaines. Un mois après, plus de 6 000 entreprises (2 200 PME et 4 630 TPE) l'ont utilisé et identifié deux axes prioritaires pour la reprise : le dialogue social et le management qui sont parfois sortis de leur radar.

PLUS DE 6 000 ENTREPRISES ONT UTILISÉ LE DISPOSITIF LANCÉ PAR L'ÉTAT

« Les attentes sont significatives dans le commerce pour les PME et l'hôtellerie-restauration pour les TPE. En revanche, on a moins de demandes dans la construction », indique le directeur général de l'Anact, Richard Abadie. Tout commence par un questionnaire sur la réorganisation du travail, l'implication des représentants du personnel, la mise en place des mesures de sécurité sanitaire, etc. Puis l'Anact envoie un expert pour travailler sur le fond, sur la méthodologie et organiser des échanges de pratiques inter-entreprises. Dès la première semaine de lancement du dispositif, Isabelle Dupuy l'a testé pour Périgord Ressources. *« On avait déjà travaillé avec l'Anact. Leur diagnostic a révélé deux axes prioritaires : le rôle du CSE et la préparation de l'après-crise qu'on n'avait pas suffisamment analysés »,* dit-elle.

Si, dans beaucoup de TPE, la difficulté est d'orchestrer le respect des règles de distanciation au-delà de la consigne, à savoir réattribuer les tâches et faire évoluer le geste professionnel, chez Périgord Ressources, l'urgence était de préparer l'après-crise. *« Il s'agit de trouver de nouvelles activités compatibles à la fois avec le tissu industriel du département et les contraintes du handicap des salariés : poste assis et sans port de charge »,* explique Mme Dupuy.

Il est trop tôt pour dresser un bilan du dispositif, l'accompagnement pour la plupart ne fait que commencer. *« On aurait pu faire sans,* avoue Mme Dupuy, *mais ça rassure d'avoir un œil extérieur et ça évite de tâtonner. »* Soixante-dix-neuf cabinets de consultants seront retenus pour l'opération, dont le budget prévu est de 5 millions d'euros. ■

AVIS D'EXPERT | ENTREPRISES

L'expert et le politique face à l'inconnu

En se dotant d'un conseil scientifique face à l'épidémie, l'Etat a fait un choix incontestable. Sans doute n'a-t-il pas anticipé les polémiques suscitées par cette démarche tant la question du savant et du politique est ancienne et le recours à l'expertise banal. Mais pourquoi l'épidémie a-t-elle mis à si rude épreuve les principes d'un gouvernement éclairé par la science ? Cela tient notamment à ce que ces principes ont été pensés pour les situations d'incertitude, alors qu'experts et décideurs ont été confrontés à l'inconnu.

Des recherches récentes ont montré que, face à l'inconnu, la responsabilité de l'expertise est moins de guider les choix que d'organiser l'innovation et la progression des connaissances utiles (« Inconnu et dynamiques de l'expertise », dirigé par Pascal Le Masson et Benoît Weil, « Entreprises et histoire », 2020/1, n° 98). Sans cette révision des rôles, les relations entre experts et décideurs ne peuvent qu'alimenter le trouble dans l'opinion.

Responsabilités complémentaires

La langue nous rappelle qu'un visage inconnu n'est pas un visage incertain. La construction rigoureuse de cette distinction s'est imposée pour l'étude des processus d'innovation et de création, car elle éclaire leurs logiques d'action. Cependant, elle reste absente des doctrines économiques et politiques classiques. Le temps qu'il fera demain est incertain et la tâche du météorologue n'est pas d'expliquer ce qu'est la pluie ou le beau temps, mais d'évaluer les chances de chacune de ces alternatives et leurs conséquences.

Face à l'inconnu, la situation est profondément différente : l'expert connaît mal les alternatives et leurs effets. Ainsi, devant une nouvelle épidémie, un spécialiste peut dire qu'un virus a des chances de muter ou que la découverte d'un traitement est probable, mais il ne peut décrire ni cette mutation ni ce traitement.

Pour le décideur, les alternatives ne sont plus ni claires ni stables et souvent peu évaluables. Et ces choix deviennent dépendants des évolutions imprévisibles de la connaissance ou des situations, ce qui nourrit le sentiment d'un pouvoir arbitraire et d'experts démunis. Cela ne peut être évité qu'en amendant la conception traditionnelle héritée du sociologue Max Weber.

En effet, devant l'inconnu, il n'y a plus, face à face, la responsabilité du dirigeant et la conviction du savant, mais deux responsabilités différentes, et chacune doit démontrer la pertinence de ses actions. La responsabilité du dirigeant est d'informer le public de l'état des connaissances et des moyens, sans cacher les controverses parmi les experts.

L'ÉPIDÉMIE A MIS À RUDE ÉPREUVE LE GOUVERNEMENT ÉCLAIRÉ PAR LA SCIENCE

Car les lacunes de l'expertise peuvent expliquer les choix retenus. La responsabilité des experts est complémentaire : il leur incombe de s'expliquer sur les recherches à conduire et d'organiser un processus d'innovation collective transparent et rapide, en veillant à ce que toutes les pistes prometteuses soient étudiées avec respect et en explicitant les conflits entre explorations concurrentes.

Il est vrai que la vie politique ne prépare pas à raisonner dans l'inconnu et la recherche n'est que rarement organisée pour répondre de façon coordonnée à un danger inédit. Mais ce que l'on sait aujourd'hui sur la décision dans l'inconnu peut éclairer certaines des difficultés rencontrées dans la gestion de la pandémie, et surtout les démarches à engager pour les réduire dans le monde d'après. ■

Armand Hatchuel est professeur à Mines ParisTech/PSL Université.

LA RECOMPOSITION DES COLLECTIFS

Politiques de recrutement et de formation qui visent la *« promotion des talents »,* dispositifs d'évaluation du travailleur par ses compétences individuelles, démocratisation des termes *« trajectoire », « parcours »* et *« carrière »* pour décrire la vie au travail… L'autonomie, la responsabilité et même l'épanouissement personnel sont au cœur des pratiques managériales en vogue dans les entreprises. Le travail serait-il en passe de devenir une affaire uniquement individuelle ?, s'interrogent Frédéric Rey et Claire Vivès dans *Le Monde des collectifs.*

Coordonné par le sociologue du travail et des relations professionnelles et la sociologue et chercheuse au laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE), l'ouvrage réunit vingt-cinq auteurs. Sociologues, juristes, ergonomes, économistes ou politistes interrogent les transformations, variétés et redéfinitions des collectifs de travail *« dans un contexte où l'individualisation croissante des carrières et des trajectoires professionnelles est particulièrement valorisée, voire encouragée, mais souvent au détriment des régulations collectives pour une large partie des travailleurs ».*

Leur travail s'appuie sur des enquêtes de terrain dans des secteurs aussi variés que la production cinématographique, l'aviation et l'aéronautique, les tiers-lieux, les fab lab, l'hôpital, les services informatiques aux entreprises, et d'enquêtes auprès de travailleurs et de travailleuses d'un service social en entreprise, de pilotes d'hélicoptères, de travailleurs sociaux en mission locale, de manageurs, de secrétaires et assistantes de direction dans les entreprises, de salariés privés d'emploi et en transition professionnelle…

« Mouvement paradoxal »

Que ce soit dans les entreprises privées, dans les organisations à but non lucratif ou dans la fonction publique, l'ouvrage montre bien que *« le collectif, comme principe et comme valeur, et les collectifs, comme réalités et comme expériences vécues, n'ont pas disparu des mondes du travail. Leur persistance va plutôt de pair avec l'accroissement constaté de l'individualisation ».*

Avec les « gilets jaunes », l'année 2018 s'est achevée avec l'une des mobilisations populaires les plus originales de ces dernières décennies. Les secteurs émergents des plates-formes, souvent présentés comme les symboles les plus visibles d'une nouvelle économie, ont connu à leur tour des mobilisations et des revendications collectives de travailleurs qui produisent les biens et services qui y sont vendus.

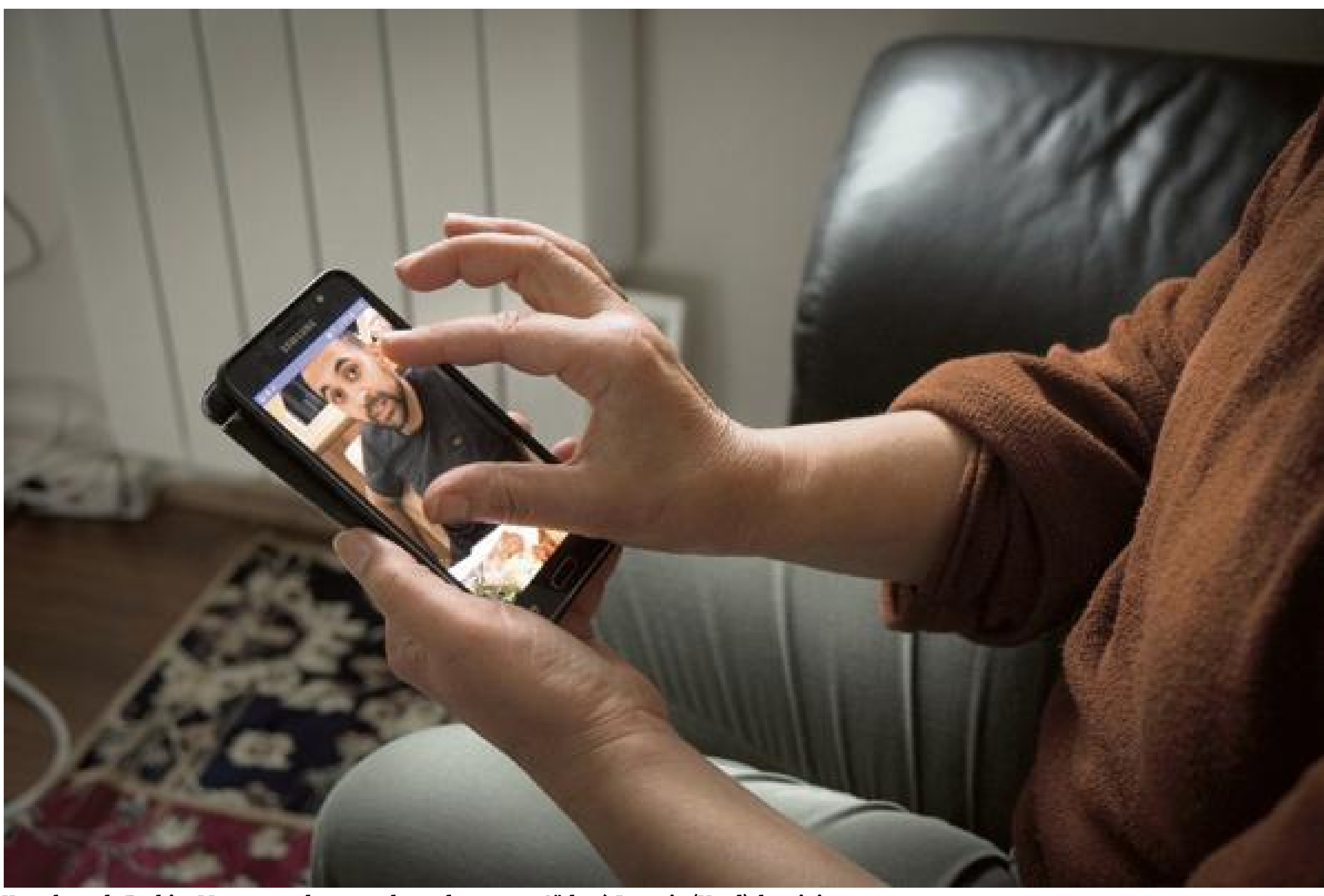
La *« double dynamique d'individualisation et de recomposition des collectifs s'illustre également avec le développement du télétravail »,* qui donne lieu à davantage d'isolement chez les travailleurs, mais dans le même temps s'accompagne d'un essor d'espaces de coworking et de packages de services spécifiques incluant des mutuelles, des assurances, qui recréent des lieux partagés et des systèmes de solidarité.

Pour reprendre les mots des sociologues Anne Gillet et Pierre Lénel, l'ouvrage *« atteste bien d'un mouvement général et parfois paradoxal, qui à la fois contient les risques de dilution des collectifs de travail, tout en en renforçant la nécessité ».* ■

MARGHERITA NASI



LE MONDE DES COLLECTIFS. ENQUÊTE SUR LES RECOMPOSITIONS DU TRAVAIL
Coordonné par Frédéric Rey et Claire Vivès. Editions Teseo, 390 pages, 26,38 euros (version numérique gratuite)


Une photo de Brahim Moussa sur le smartphone de sa tante Aïcha, à Lesquin (Nord), le 13 juin. LIONEL PRALUS/HANSLUCAS POUR « LE MONDE »

« Mais pourquoi ils ne **défilent** pas avec nous ? »

A Lille, la famille de Brahim Moussa, mort fin 2018 lors d'une intervention de la police, préfère ne pas prendre part aux manifestations actuelles, mais ne comprend pas l'extrême lenteur de la justice dans ce dossier

A Lille, il arrive ces jours-ci que de petits groupes de manifestants fassent un détour par la rue des Postes, avant d'aller marcher contre le racisme et les violences policières. Devant un certain restaurant, ils ralentissent, quelques-uns marquent une halte. Ici, la famille compte un mort à la suite d'une interpellation, le frère du patron. Il s'appelait Brahim Moussa, il avait 25 ans, c'était en décembre 2018. Derrière les vitres du restaurant, des silhouettes bougent. A l'extérieur, quelqu'un risque un slogan. Personne ne sort. Un manifestant demande : *« Mais pourquoi ils ne défilent pas avec nous ? »* L'oncle de Brahim, Mohamed, et sa tante, Aïcha, sont assis à une table du restaurant. Des gens discrets. A la mort de leur neveu, il a fallu tout le charisme d'un des frères pour éviter une émeute à Fives, un quartier populaire de Lille. Ne pas mettre le feu. Ne pas politiser. *« Pas le genre de la maison »*, a tranché Tante Aïcha. Fonctionnaire, 57 ans, c'est elle qui mène la barque.

L'histoire des Moussa ressemble à celles que la France aime se raconter les soirs de victoire au football : un grand-père parti d'Algérie pour les mines de charbon, une deuxième génération qui s'accroche, une troisième d'où émergent des professeurs et des entrepreneurs. *« On est français, on ne veut plus baisser la tête : on a droit à la justice, comme tout le monde »*, continue Tante Aïcha. Refaire la route de son neveu, ce jour d'hiver où il a croisé la patrouille de police, c'est traverser une autre histoire française.

Le 1er décembre 2018, la famille est rassemblée devant la chambre de Brahim, à l'hôpital de Lille. Personne ne les a avertis officiellement, ils sont venus d'eux-mêmes, en pleine nuit, affolés par les rumeurs du quartier et les réseaux sociaux. Le garçon aurait été atteint d'une balle dans ventre. L'affaire se serait passée le matin même. Ils étaient trois jeunes hommes, la police les aurait arrêtés pour une embrouille de voiture volée. Brahim Moussa aurait tenté de fuir. Un mois plus tard, quand les médecins annoncent la mort du garçon, ses proches n'en savent toujours pas plus.

« ÇA A MERDÉ »

La famille sollicite alors un cabinet d'avocats, Abderrahmane Hammouch, Benoît Cousin et Alice Cohen-Sabban. *« On leur a dit franchement : "On ne sait pas ce qu'on va découvrir et la vérité ne vous plaira pas forcément. Etes-vous prêts à l'accepter ?" »*, se souvient Me Cousin. Ils acquiescent. Les avocats n'en reviennent pas : les clients sont rarement aussi calmes. L'enquête commence, ou plutôt l'enquête sur l'enquête. On est en janvier 2019, et le dossier judiciaire ne contient que la procédure de l'IGPN, la police des polices, saisie dès qu'un fonctionnaire fait usage de son arme.

Il est 4 h 50, donc, quand quatre policiers prennent leur service ce samedi de décembre, à la brigade anticriminalité (BAC) du département. Tous sont du coin, la quarantaine, pères de famille, réputés bosseurs et bien notés. *« On a fait de belles affaires ensemble, c'est sûr »*, dira plus tard le chef. Mission classique du week-end à Lille : ils patrouillent en civil dans le quartier de la fête, bagarres et micmacs en pagaille, ambiance fin de nuit qui s'effiloche, entre le dernier verre et le premier café. Une Clio blanche en stationnement les fait tiquer. Les ceintures de sécurité sont restées attachées, technique habituelle des délinquants – toutes spécialités confondues – pour s'enfuir facilement en cas de problème. Le fichier des véhicules volés la signale *« non restituée à une agence de location »*. Le chef décide de monter une planque avec ses collègues.

Vers 6 h 30, une Renault Scenic s'arrête avec trois hommes à bord. Au volant : Brahim Moussa. L'un des passagers descend et s'installe dans la Clio. Signalement : *« Type nord-africain, 1,80 m, 80 kg, survêtement gris. »* Violente odeur d'alcool aussi. Pendant que deux policiers le ceinturent, leurs collègues tentent d'arrêter la Scenic. S'ensuit une scène confuse, où l'un pointe le rayon rouge de son taser sur Brahim Moussa, l'autre – le chef – s'efforce d'ouvrir une portière, tout en essayant d'éclater le pare-brise. Crissements de pneus, craquement de la boîte de vitesses. La Scénic recule, puis bondit vers l'avant pour s'échapper. Les deux policiers lâchent alors l'homme à la Clio afin de prêter main-forte à leurs collègues. Le premier balance une herse sous les roues. Son partenaire dégaine et tire une fois sur Brahim Moussa.

Appelons ce tireur « Numéro 4 ». Ses collègues ont entendu un claquement mais sans identifier un coup de feu. Lui-même est sous le choc. *« Je ne sais pas si je l'ai touché car le véhicule me frôle et prend la fuite »*, témoignera-t-il plus tard. De son côté, l'occupant de la Clio en a profité pour décamper aussi. Le chef enrage : *« Faites chier, ça a merdé. »*

Un nouvel appel radio signale la Scenic 600 mètres plus loin, explosée contre un rack à vélos. Des passants l'entourent, criant : *« Il est là, il est là ! »* A quelques pas, Brahim Moussa est étendu sur la chaussée. Un policier le menotte, puis y renonce. Déjà, il ne parle plus, les yeux ouverts, un trou rouge du côté droit. Entre-temps, le troisième homme de la Scenic vient de détaler.

Un hasard de service veut que le patron de la BAC, le major Frédéric Notte, ait rejoint ses collègues peu après le coup de feu. Pour lui, « Numéro 4 » est *« un bon camarade, jovial, ce qui est un plus dans le métier »*. Il le reconnaît à peine, livide, il va craquer. Le major reprend la main sur l'équipage. *« Je voulais préserver mes hommes, qu'ils décompressent, car ils réalisaient la situation qu'ils venaient de vivre. »* A 6 h 43, c'est lui qui annonce sur les ondes le tir en opération, une affaire hautement inflammable, de celles qui remontent au parquet directement. En moins d'une heure, toute la hiérarchie policière de Lille piétine autour de la Scenic en vrac. Alors que l'enquête débute à peine, la Direction départementale de la sécurité publique brandit la *« légitime défense »* dans le journal *La Voix du Nord* : *« Brahim Moussa a délibérément foncé sur les policiers. »*

« Numéro 4 » est le premier à être auditionné par l'IGPN, le même samedi, en fin de matinée. Il affirme avoir fait les sommations, puis avoir tiré, *« bras tendu en direction du chauffeur »*.

« Combien de temps a duré la scène ?, l'interroge l'enquêteur.

– Cela m'a paru une éternité. Ma réaction a été très rapide puisque cela a été un tir réflexe. Sur l'instant, il y a eu le moment où j'ai sorti mon arme et où je me suis dit qu'il fallait que je fasse quelque chose pour arrêter le chauffeur car j'étais persuadé que l'un de mes collègues partait avec lui sous la voiture. Ce moment-là a été en même temps rapide et long. C'est une drôle de sensation. Temporellement, je ne sais plus où je suis au moment du tir.

– Est-ce la première fois que vous faites usage de votre arme administrative ?

– Oui.

– Etait-elle chargée ?

– Bien évidemment.

– A quelle distance vous trouviez-vous ?

– A quelques centimètres. »

Alcootest négatif pour les quatre de l'équipe. Aucun n'est blessé.

Presque au même moment, le jeune homme à la Clio est entendu à la Sûreté de Lille : les policiers ont fini par le rattraper. Lui est en garde à vue, mais dans une autre procédure, le vol de voiture. En fait, les questions concernent surtout Brahim Moussa. *« Il mettait la pression à mon client pour qu'il charge son copain »*, se souvient Me Kenza Gaillard-Benkhalef, l'avocate alors présente à ses côtés. Choquée, elle finit par lui conseiller de garder le silence.

> **« SI ON NOUS DIT QU'IL S'AGIT DE LÉGITIME DÉFENSE, IL FAUT LE PROUVER »**
>
> **Me ABDERRAHMANE HAMMOUCH**
> avocat de la famille de la victime

Le 15 janvier 2019, un mois et demi après les faits, l'IGPN remet son rapport au parquet de Lille. Ce document reprend les déclarations des policiers, affirmant que leur *« intégrité physique »* était *« menacée »*. Mais il estime *« opportunes »* une expertise balistique et une reconstitution, pour *« éclairer les conditions du tir »*. Reste aussi à entendre un témoin capital : l'homme présent à bord de la Scenic avec Moussa. En fuite, il a été identifié et localisé. *« Son audition permettrait un regard extérieur »*, poursuit le rapport.

Au tribunal de grande instance, une procédure est ouverte pour « recherche des causes de la mort ». Lille est l'une des plus grosses juridictions de France, autrement dit l'une des plus débordées (1 025 dossiers en cours pour treize juges d'instruction). Les proches de Brahim Moussa demandent à voir la magistrate chargée des investigations. Celle-ci répond qu'elle les recevra quand elle aura le temps. Sans nouvelles, les avocats de la famille finissent par déposer une plainte contre X pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner par une personne dépositaire de l'autorité publique » auprès du doyen des juges d'instruction, en octobre 2019. Le simple récépissé de leur démarche ne leur parvient que cinq mois plus tard.

Fin mai 2020, toujours rien, leur répond le greffe quand ils demandent une copie actualisée de la procédure. *« Ça peut donner l'impression de quelque chose à cacher,* avance Me Hammouch. *On n'est pas là pour crier : "Impunité de la police." Mais si on nous dit qu'il s'agit de légitime défense, il faut le prouver. » « Plus le temps passe, plus la mémoire s'étiole »*, déplore Me Emmanuel Riglaire, défenseur de « Numéro 4 », qui n'est pas mis en examen.

Brahim Moussa est l'un des quinze *« particuliers décédés pendant une opération policière »* en 2018, première année où l'IGPN a diffusé le recensement des dossiers dont elle est saisie. *« Il faut savoir évoluer »*, commente le service de communication de la police. Mais que deviennent ces affaires dans la machine judiciaire ? La chancellerie *« n'est pas en mesure de répondre »*, fait-elle savoir. Principal chiffre disponible pour 2018 : 76 des 350 procédures pour violences illégitimes des représentants de l'ordre (c'est-à-dire pas seulement les policiers) ont entraîné des condamnations, en général avec sursis. De son côté, Carole Etienne, nouvelle procureure de la République à Lille, affirme que des *« investigations multiples »* sont en cours dans le dossier Moussa.

QUESTIONS SUR LA VICTIME

Devant ce vide vertigineux, Tante Aïcha essaie de garder la tête froide. *« Ils se sont dit : "C'est des Arabes, ils ne comprennent rien." Nous, comment on est censé réagir ? On doit s'asseoir et dire merci ? »* La famille a mis un point d'honneur à s'interroger sur l'un des siens. Pourquoi Brahim voulait-il fuir ? Il avait été jugé pour détention et cession de stupéfiants. Tante Aïcha se fâchait quand il lui racontait ses poursuites avec la police dans le quartier. Mais ni arme ni drogue n'ont été trouvées sur lui ou dans la Scenic, qui lui appartenait. Etait-il au courant que la Clio louée n'avait pas été rendue ? Rien ne l'établit non plus. Cette soirée-là ressemblait à toutes les autres dans le quartier de la fête de Lille. Tous les trois venaient de se payer des croissants, à l'approche de l'aube. Alors que Brahim Moussa était encore dans le coma, le chef d'équipe s'est dit choqué de ce qui s'était passé. *« J'espère qu'il va s'en sortir, franchement, car ce n'était qu'un vol de voiture au départ. »*

Pour Brahim, la famille nourrissait des rêves modestes et fous. Il allait se marier, il finirait par se calmer, il monterait son affaire, un restaurant sans doute, comme ses frères. L'un sert des spécialités thaïes, l'autre du traditionnel, on y réserve depuis Paris, foie gras halal et cocktail sans alcool, *« parce que la cuisine française doit être accessible à tous »*.

Quelquefois, Tante Aïcha hallucine : elle se surprend à prendre peur en croisant un policier dans la rue, elle, la fonctionnaire sans histoire. ■

FLORENCE AUBENAS



« Costume fantastique » (vers 1926), de Natalia Gontcharova. ADAGP, PARIS 2020/CENTRE POMPIDOU, MNAM-CCI/ADAM RZEPKA/DIST. RMN-GP

Contes et légendes du folklore

Une exposition au Centre Pompidou-Metz explore les relations entre cette notion apparue au XIXe siècle et les artistes

ARTS

METZ (MOSELLE) - *envoyé spécial*

Le mot « folklore » apparaît au milieu du XIXe siècle en Grande-Bretagne et est vite accepté en France. Il désigne les traditions (*lore*) d'un peuple (*folk*), terme qui désigne des groupes humains de tailles variées. Avant l'apparition du mot, on disait *popular antiquities*, selon l'idée que ces traditions étaient très anciennes et survivaient à l'état de coutumes, contes, costumes, rites et objets. Le terme allemand, *Volkskunde*, se retrouve aujourd'hui encore dans le nom de nombreux musées. En français, l'expression « arts et traditions populaires » naît dans l'entre-deux-guerres, à l'initiative de Georges Henri Rivière, qui finit par obtenir l'ouverture du musée du même nom en 1975. Son histoire a fait l'objet d'une exposition au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) de Marseille en 2018.

Celle qui se tient au Centre Pompidou-Metz et sera ensuite montrée au MuCEM est d'une conception différente. En une foule d'œuvres d'une cinquantaine d'artistes, d'objets et documents de toutes natures, elle s'intéresse non à l'histoire de la notion et ses développements savants, bien qu'ils soient présents à l'arrière-plan, mais aux relations que la création artistique entretient avec ces folklores depuis le XIXe siècle. Immense est un euphémisme pour qualifier le sujet : un siècle et demi d'idées et de faits. Par précaution ou par habitude, la géographie est ici réduite à l'Europe, ce qui peut se contester tant les traditions populaires importent sur le continent américain, du Canada au Brésil et à l'Argentine. Il n'est pas plus justifié d'exclure l'Afrique de l'enquête.

Ne pouvant donc traiter la totalité du sujet, l'exposition procède par juxtaposition d'artistes ou de groupes. Dans les premières salles : Paul Gauguin et ses disciples, Vassily Kandinsky et le Blaue Reiter, Constantin Brancusi posant au paysan du Danube. Plus loin, parmi les vivants, Jimmie Durham et les masques des carnavals de Suisse alémanique, Pierre Huyghe et le mythe de la Toison d'or, et Bertille Bak, dont la triple vidéo *Usine à divertissement* est une satire assassine des usages touristiques des folklores.

Des sections documentaires étant intercalées entre ces créations, la visite se fait sur le régime des surprises permanentes. Elles sont souvent bonnes, parfois pour une raison légèrement paradoxale : la difficulté d'obtenir les prêts des œuvres les plus significatives des artistes les plus connus. Ainsi la section bretonne n'a-t-elle que peu de Gauguin – des œuvres sur papier et une céramique, aucune toile – mais compense avec de grandes peintures de Paul Sérusier qui témoignent de son effort laborieux pour mettre en couleurs des légendes plus ou moins celtiques. Ainsi Sérusier, généralement relégué au deuxième ou troisième rang, est-il ici soudain au premier : succès de curiosité.

Chaise zoomorphe

Il n'y a pas non plus à Metz les admirables *Improvisations* de Kandinsky à sujets religieux ou légendaires de 1912 et 1913, mais une série d'huiles sur carton de format ovale de 1925, rarement montrée : autre curiosité. Il est tout aussi réjouissant de découvrir les *Géants de la montagne* (1895-1896), tableau des débuts d'Emil Nolde, auquel auraient fait écho les toiles à mythologies germaniques par lesquelles il essaya en vain de convaincre les nazis qu'il n'était pas un « dégénéré » moderne. Lui rétorque, à quelques mètres de là, Asger Jorn, dont *Le Seigneur des trolls montagnards* (1959) parodie le culte du rustique alpestre. Jorn est ici en compagnie de Constant, autre membre de CoBrA, groupe qui regardait volontiers du côté des arts populaires sans s'interdire la parodie et la blague.

Natalia Gontcharova, Joseph Beuys, Raymond Hains sont aussi de la partie. Elle, parce qu'elle a regardé de près les costumes traditionnels espagnols – Francis Picabia aussi, mais il a été oublié ; Beuys, en raison de sa passion pour les symboles à effigies animales ; et Hains parce qu'il s'était entiché du carnaval de Cassel (Nord) et de ses géants comiques. On ne saurait trop conseiller de s'arrêter devant la chaise zoomorphe dessinée par Meret Oppenheim en hommage aux monstres du jardin maniériste de Bomarzo.

Il faut prêter autant d'attention aux collections d'amulettes, de pièges ou de têtes de quenouilles pour vérifier qu'avec des matériaux simples et un savoir-faire transmis au fil du temps, des formes artistiques extrêmement savantes naissent de la découpe et du ployage du bois comme de la broderie ou de la forge. Les agencements de spirales, grecques, triangles et guirlandes atteignent un tel degré de complexité qu'il semble clair que c'est cette complexité même qui captive tisseuses et menuisiers. Ils cherchent à atteindre le plus haut point de dextérité possible tout en demeurant à l'intérieur d'un ensemble de règles. La question de l'utilité pratique est secondaire, sinon absente. Ce qui est aussi vrai en Nouvelle-Irlande, en Alaska ou dans les autres arts dits primitifs, et qu'ils ne sont justement pas.

> **Des sections documentaires étant intercalées, la visite se fait sur le régime des surprises permanentes**

De l'intérêt pour les créations considérées comme populaires et rustiques à celui pour les arts lointains, le passage est en effet immédiat. L'étude des folklores se constitue en science dans la deuxième moitié du XIXe siècle, en même temps que celle des civilisations africaines, amérindiennes et océaniennes. Il n'y a alors guère de différences entre les méthodes des folkloristes et celles des ethnologues : établir des lexiques, transcrire des récits mythiques, observer des cérémonies et collecter des objets. Si ce n'est que les premiers ne pillent pas les paysans bretons ou auvergnats, alors que les seconds sont souvent brutaux avec les colonisés.

Il est un autre point commun entre eux : les ethnologues se sont vite aperçus que la colonisation détruisait les cultures par acculturations et conversions forcées, et les folkloristes ont vu combien légendes et rites s'effaçaient à mesure que la civilisation moderne s'étendait en Europe. Il n'est pas fortuit que le mot « folklore » soit apparu dans le pays qui s'est le premier engagé dans les révolutions industrielles. Vers 1870, il ne restait déjà plus que des traces de l'ancien temps à observer et quand Gauguin est venu à Pont-Aven, il y a trouvé une colonie de paysagistes anglo-saxons, des hôtels et pensions pour voyageurs et des jeunes femmes prêtes à poser. Ses tableaux de Bretagne ne relèvent pas de l'observation sur le motif, mais de la reconstitution et du bricolage d'images. L'exposition aurait pu le dire plus clairement : la notion de folklore apparaît quand ce qu'elle désigne est en voie de disparition. ■

PHILIPPE DAGEN

Folklore. *Centre Pompidou-Metz, 1, parvis des Droits-de-l'Homme, Metz (Moselle). Jusqu'au 21 septembre, du mercredi au lundi de 10 heures à 18 heures, 19 heures du vendredi au dimanche. De 7 € à 12 €.*

Du pain bénit pour la propagande nationaliste et régionaliste

LES FOLKLORES SE PRÊTENT à des usages politiques. Vanter une tradition locale pour célébrer l'unité et l'ancienneté d'une nation, d'un peuple ou d'une culture est une pratique banale. C'est jouer le « nous » contre les autres, tous les autres, tenus pour suspects, dangereux et probablement conquérants : le « terroir » contre le « grand remplacement » autrement dit. Les exemples de tels appels à l'ancestral – ou prétendu tel le plus souvent – et au collectif abondent au XXe siècle et sont, avec une accablante régularité, liés à l'histoire des régimes autoritaires et des totalitarismes. Le régime nazi adorait les Bavaroises à tresses blondes et vastes robes. Bien des pays d'Europe centrale ont connu, ou connaissent de nouveau pour certains, des partis qui se disent volontiers paysans. Certains séparatismes actuels s'approvisionnent dans le stock des stéréotypes régionaux.

L'exposition « Folklore » du Centre Pompidou-Metz ne pouvait esquiver cette partie du sujet, mais elle a choisi de s'en tenir à un seul exemple, la récupération du folklore par la propagande pétainiste. Aussi tombe-t-on soudain, après la salle Brancusi, sur une image dans le style d'Epinal quoique imprimée à Limoges en 1941 : un laboureur rouge d'émotion soulève son chapeau pour saluer le Maréchal, qui parcourt les sillons en costume gris clair. Ce serait comique si, au-dessus de cette scène, n'était imprimé le slogan : *« La terre ne ment pas »*, et, au-dessous, des phrases du discours de Pétain du 25 juin 1940 : *« Je hais les mensonges qui ont fait tant de mal aux Français. »*

Assiettes marquées de la francisque et autres symboles de la « Révolution nationale » – appellation officielle du régime de Vichy –, imageries provençales associant Pétain et Frédéric Mistral, santon de Marseille à l'effigie du Maréchal : il suffit de quelques vitrines pour rappeler combien la notion de tradition peut devenir toxique.

Un ensemble de dessins ressuscite pour l'occasion René-Yves Creston (1898-1964), folkloriste et dessinateur, celtomane fanatique, fondateur d'associations régionalistes, autonomiste soupçonné d'attentat contre une sculpture qui avait le tort à ses yeux de symboliser la réunion de la Bretagne à la France ; mais aussi élève de Marcel Mauss et collaborateur occasionnel du Musée de l'homme. Cet étrange activiste, surtout connu pour ses travaux d'illustrateur évidemment spécialisé dans les motifs bretons, oscilla durant l'Occupation entre pétainisme, collaboration et Résistance. Après la Libération, il reprit ses activités de folkloriste dans divers musées, à Rennes, Quimper et Saint-Brieuc. ■

PH. D.



L'histoire d'Ernesto (Armando Espitia) a de nombreux points communs avec celle du réalisateur César Diaz. PYRAMIDE FILMS

Au Guatemala, la vérité vient de la bouche des mères

Dans ce premier film de César Diaz, caméra d'or à Cannes en 2019, un jeune homme cherche à éclairer le passé violent de son pays

NUESTRAS MADRES
●●○○

A sa manière, Ernesto (Armando Espitia) fait des puzzles. Anthropologue judiciaire, il reconstitue des squelettes à la fondation médico-légale de Guatemala City. Il n'a pas 30 ans, vit encore chez sa mère (Emma Dib), fait l'amour dans sa voiture.

Juan, un collègue, lui lance, lapidaire : *« Dans ce pays de merde, tu vis soit fou, soit bourré. »* Ernesto a choisi de rester lucide et calme face au passé violent que chaque ossement retrouvé dans un charnier remonte avec lui. Des fosses communes sont régulièrement découvertes. Squelettes à reconstituer, identités à confirmer. Le puzzle est terminé quand la dernière pièce, le crâne, est posée. Ernesto l'installe délicatement sur un coussinet en forme de beignet.

César Diaz filme la scène de haut. On ne peut pas voir le visage d'Ernesto, lorsqu'il accomplit ce geste qui achève la patiente reconstruction de ce qui fut un homme ou une femme. Mais on imagine qu'il est satisfait. Ernesto ne manque pas de travail. Les restes s'accumulent dans des cartons à mesure que de nouveaux corps sont retrouvés, derniers échos d'une guerre civile aujourd'hui terminée. Mais elle divise encore ce pays d'Amérique centrale coincé entre le Mexique au nord, le Honduras et le Savador au sud.

Double identité

Même si les armes ce sont tues, le Guatemala reste traumatisé par trente-six ans de guérilla, de 1960 à 1996. La lutte entre la dictature tenue à bout de bras par les Etats-Unis et l'opposition de gauche a provoqué la mort de plus de 100 000 personnes, des paysans pour la plupart, massacrés par les militaires et leurs nervis et la disparition de dizaines de milliers d'autres, ensevelis dans les montagnes, une balle dans la nuque, jetés vivants dans le Pacifique du haut d'un hélicoptère.

Récompensé par la Camera d'or à Cannes en 2019, *Nuestras madres,* qui aurait dû être programmé en avril dans les salles avant que son réalisateur finisse par accepter cette sortie sur des plates-formes, se propose d'emblée comme un travail de mémoire dont Ernesto serait une des petites mains. En faisant parler l'ADN du moindre métacarpien, il restitue leur identité aux défunts ainsi que la possibilité d'avoir une sépulture. Il instruit également le procès de leurs assassins.

Mais un jour qu'une paysanne, Nicolosa (Aurelia Caal) descendue de ses montagnes, vient demander à Ernesto de fouiller le charnier de son village pour y retrouver les restes de son mari, le jeune anthropologue va se retrouver confronté à un travail beaucoup plus personnel. Dès lors, César Diaz va tenir deux licols, deux histoires – même si, parfois, l'une d'elles se perd en chemin : la première concerne le Guatemala, l'autre, Ernesto.

Dans ce pays où bien des hommes ont été passés par les armes, les mères détiennent la vérité. Par le truchement de ses confidences et son témoignage public, celle d'Ernesto va le dessiller. Lui qui se croyait fils de guérillero, prêt à entonner l'*Internationale* à la moindre occasion, devra affronter une autre réalité.

Impossible de ne pas souligner que l'histoire d'Ernesto a beaucoup à voir avec celle du réalisateur. Fils d'un disparu, comme son héros, César Diaz a immigré très jeune en Europe : Belgique et France. Cette double identité transparaît peut-être dans la manière classique dont il cadre la ville, les paysages, les visages. Elle sera aussi, alors que le film s'achève, le fardeau d'Ernesto confronté à la dernière pièce du puzzle qui désormais compose son identité bouleversée. ■

PHILIPPE RIDET

Film guatémaltèque de César Diaz.
Avec Armando Espitia, Emma Dib, Aurelia Caal (1 h 15). Sur Universciné, CanalVOD, Itunes, Google, Orange, FilmoTV, Arte boutique, RakutenTV, Vitis, Xbox.

Soso Maness, nouveau héros du rap marseillais

L'album « Mistral » raconte le quotidien du chanteur, grandi dans les quartiers nord

RAP

Il y avait longtemps qu'un rappeur marseillais n'avait pas porté les couleurs de sa ville aussi haut. Originaire de Font-Vert, dans les quartiers Nord, Soso Maness, de son vrai nom Sofiane Hakim Manessour, a sorti son deuxième album, *Mistral*, le 5 juin. Depuis, ses histoires de petit dealer, chantées sur des rengaines électros comme *So Maness* ou sur des beats hip-hop comme *Boussole*, se sont hissées à la deuxième place du top album, devant Lady Gaga. Belle gueule, futé, il est engagé dans des luttes qui lui tiennent à cœur. La situation des migrants pour qui il écrit le bouleversant récit *Bilal*, ou la dénonciation des violences policières dans *Fuck up* ou *Interlude*. Soso Maness s'inscrit dans la tradition d'un rap marseillais digne de la Fonky Family, nerveux et en prise directe avec le quotidien des quartiers.

Son album s'ouvre d'ailleurs par le refrain d'une chorale enfantine, enregistrée en 1982, dans un collège des quartiers Nord : *« Cette chanson, c'est un souvenir de mon enfance*, raconte-t-il à la gare de Lyon, à Paris. *Au centre social, les grands nous avaient appris les paroles : "Nous sommes les enfants des quartiers Nord, et à pied, ça fait loin jusqu'au Vieux-Port". »* *« On chantait ça, minot, quand les animateurs nous emmenaient à la mer. En grandissant, cet air m'est revenu et j'en ai compris la symbolique. »*

Un « petit du hip-hop »

La Chanson des enfants des quartiers Nord a été composée par un professeur de musique du collège Albert-Camus, Daniel Baume, qui voulait réhabiliter l'image des classes préprofessionnelles de niveau, alors considérées comme des classes poubelles : *« En 1983*, poursuit le rappeur, qui a pris soin d'appeler le compositeur avant de lui emprunter sa musique, *cette chanson est chantée par les manifestants marseillais de la Marche pour l'égalité, quand ils arrivent à Paris. Et moi, quarante ans après, je la récupère. Je suis tellement fier d'avoir eu cette idée, et j'ai la chance qu'aucun rappeur marseillais n'y ait pensé avant moi ! C'est comme le mistral, personne ne l'avait utilisé, alors que s'il y a quelque chose qui caractérise Marseille, c'est bien ce vent dur, qui nous fouette, mais qui est nécessaire à notre beau temps. C'est à l'image de ma vie. Elle a été dure, compliquée, mais cela a donné cette petite lumière que je suis en train d'entrevoir. »* Après un passage en prison sur lequel il ne veut pas s'étendre, Sofiane a repris le rap à 26 ans, alors qu'il avait arrêté en entrant au lycée, *« tenté par la rue, ses facilités, ses plaisirs qui ne sont que de belles illusions »*.

Pourtant, comme il le dit, il est un *« petit du hip-hop. A 9 ans, je rappais sur un titre de Sat de la FF ; à 11 ans, je chantais avec la Mafia K'1fry ; au collège, le rappeur L'Algérino est mon surveillant. J'arrête le rap, je le reprends en 2012, je tape à une porte, et c'est Jul qui l'ouvre »*. Malgré ses bravades contre la police dans ses disques, dans *Interlude*, par exemple, où il prétend gagner le salaire annuel d'un policier en un concert, Soso Maness est nuancé en entretien : *« Il reste malgré tout de très bons policiers. J'en ai croisé un la semaine dernière lors d'un contrôle routier. Nous avons échangé sur les violences policières, puis il m'a confié qu'il était fatigué, qu'on leur demandait de faire du chiffre sans arrêt, alors que lui préférerait être dans le dialogue avec les jeunes. »*

Le rêve de Soso Maness : que le Rassemblement national perde les mairies des 13e et 14e arrondissements de Marseille : *« Je trouve scandaleux qu'elles soient aux mains du RN*, s'insurge-t-il. *Les habitants des quartiers Nord ont baissé les bras, ne votent plus et, avec quelques voix, les candidats RN arrivent à se faire élire. »* Il y a des accents d'IAM dans le discours de Soso Maness. ■

STÉPHANIE BINET

Mistral, de Soso Maness,
1 CD Sony Music.

Une « Ecume des jours » fantasque

En 1968, Charles Belmont signe une adaptation colorée de Boris Vian

DVD

Au registre des romans réputés inadaptables, *L'Ecume des jours* (1947), de Boris Vian, figure en bonne position, avec son imaginaire débordant, son univers polymorphe, ses jeux de langage remodelant la réalité, ses clins d'œil au Paris existentialiste. Si Michel Gondry s'y était essayé en 2013 en s'appuyant sur l'artillerie lourde des effets spéciaux contemporains, une autre version, plus légère, plus artisanale, l'avait précédé en 1968, au moment où, presque une décennie après la mort de Vian, le texte réveillait un engouement tardif. Les éditions L'Eclaireur ont la bonne idée de sortir une copie DVD restaurée de ce film fantasque et coloré devenu quasiment introuvable.

Son réalisateur, Charles Belmont (1936-2011), tournait là son premier long-métrage, après des débuts en tant qu'acteur, d'abord au théâtre, puis auprès de Claude Chabrol, enfin dans des productions plus commerciales.

C'est pour lui confier le premier rôle que le producteur André Michelin lui propose d'abord le projet de *L'Ecume des jours*, dont il venait d'acquérir les droits et qui devait à l'origine être réalisé par Bertrand Blier. Belmont accepte à condition de passer derrière la caméra. Auparavant, il fait ses armes sur un court-métrage, *Un fratricide* (1966), d'après Kafka, récompensé au Festival d'art contemporain de Royan.

Les écueils du texte

Avec l'apport des scénaristes Philippe Dumarçay et Pierre Pelegri, Belmont transpose le roman sans le prendre au pied de la lettre, mais établit un régime d'idées voisines qui dialoguent subtilement avec lui. Une bande de jeunes amis folâtrent et tombent amoureux dans un monde moderne et fantasque où tout semble se plier à leurs désirs. Chick (Sami Frey) et Alise (Marie-France Pisier) traquent chaque sortie de leur idole, le grand intellectuel « Jean-Sol Partre ». Quant au riche Colin (Jacques Perrin), il épouse la belle Chloé (Annie Buron) avant de découvrir qu'un nénuphar ronge les poumons de celle-ci. Tous entrent pas à pas dans un âge adulte qui finit par émousser l'insouciance de leur jeunesse.

Si le film n'est pas exactement un chef-d'œuvre, se brisant parfois sur les écueils du texte, il s'avère néanmoins une curiosité. Sa fantaisie, sa sémillante palette de couleurs primaires, sa façon d'affoler la logique narrative en font un cas à part dans le cinéma populaire de l'époque. Ses plus beaux passages sont ceux où les facéties des personnages transforment à vue la géographie des scènes.

L'Ecume des jours retrouve alors à l'écran ce caractère insituable, cette poésie dépaysante qu'a le roman d'origine. Légèrement anachronique dans le contexte de bouillonnement politique de l'année 1968, le film n'en reste pas moins à redécouvrir, aussi pour sa splendide troupe de comédiens (avec Alexandra Stewart et Bernard Fresson), dont l'allant et la désinvolture réactivent un soupçon de Nouvelle Vague. ■

MATHIEU MACHERET

Film français de Charles Belmont (1968).
Avec Jacques Perrin, Annie Buron, Sami Frey, Marie-France Pisier, Bernard Fresson (1 h 50). 1 DVD, L'Eclaireur, 14,90 €.

Le Monde
JEUDI 18 JUIN 2020

En Catherine II de Russie, Elle est impériale

« The Great », série baroque et sanglante faisant fi de l'exactitude historique, offre un rôle magnifique à Elle Fanning

STARZ
À LA DEMANDE
SÉRIE

Une mauvaise idée, si l'on regarde *The Great* : ouvrir une encyclopédie pour vérifier les circonstances historiques de l'accession au pouvoir de Catherine II de Russie, en 1762. Non, le jeune tsar qu'épousa la princesse allemande encore adolescente n'était pas le fils de Pierre le Grand, mais son petit-fils. Non, la Russie n'était pas en guerre avec la Suède, mais avec la Prusse. Non, Voltaire n'a jamais mis les pieds à la cour impériale. L'avertissement même qui apparaît au début de chaque épisode de cette série tour à tour sanguinolente, sensuelle et grotesque, *« une histoire parfois vraie »,* finit par sonner comme une vantardise, un peu comme si *Game of Thrones* s'était fait passer pour une chronique de la Guerre des Deux-Roses.


Elle Fanning interprète Catherine II de Russie. AMAZON PRIME

L'art de l'anachronisme

Une meilleure idée serait de ne jamais quitter Elle Fanning des yeux, quand l'actrice américaine est à l'écran. Le chemin sur lequel elle conduit son personnage mène une jeune fille naïve, idéaliste, ignorante des choses de la vie aux portes du despotisme. On savait que l'interprète de *Somewhere* (Sofia Coppola, 2010) ou d'*Un jour de pluie à New York* (Woody Allen, 2019) pouvait être vulnérable, cruelle, séduisante. On ne lui avait jamais vu l'autorité dont elle fait preuve dans les trois derniers épisodes de cette première saison. Quels que soient les défauts de *The Great,* ce moment restera comme un apprentissage public, qui porte la comédienne au rang des plus grandes, Bette Davis ou Maggie Smith.

Les défauts, justement. Il y eut, au commencement, une pièce de Tony McNamara. Après la création de *The Great,* à Sydney, l'Australien a collaboré au scénario de *La Favorite,* de Yorgos Lanthimos. A la cour de la reine Anne d'Angleterre, la dernière des Stuarts (qui valut un Oscar à Olivia Colman), il s'est exercé à l'art de l'anachronisme, et au dérapage contrôlé entre exactitude historique et fantaisie.

En recomposant le passé de la Russie, *The Great* imagine une cour qui singe sans les comprendre les modèles de Versailles et de Saint James, peuplée de femmes analphabètes et d'hommes alcooliques, soumise aux caprices d'un empereur qui ne parvient pas à sortir de l'adolescence (on attend avec impatience les réactions russes à cette vision peu charitable de la légende nationale).

Le Pierre III de Nicholas Hoult est un bloc de pulsions qui exerce le pouvoir avec une frénésie masturbatoire. Un faire-valoir idéal pour Elle Fanning, qui déploie son registre de péripétie en péripétie, jusqu'à ce qu'elle conçoive et exécute un coup d'Etat, pendant que son impérial partenaire reste englué dans son exigence de satisfaction immédiate. Autour de Catherine se constitue une camarilla réunissant une noble déclassée (Phoebe Fox), un général alcoolique (Douglas Hodge) et un fonctionnaire couard (Sacha Dhawan).

L'accumulation d'épisodes sanglants qui ponctuent ce complot (pendant un banquet royal, chaque convive découvre devant son assiette la tête coupée d'un soldat suédois ; plus tard, le tsar Pierre organise la torture systématique de chacun – hommes, femmes et enfants – de ses courtisans) est spectaculaire et se voudrait transgressive. Elle apparaît aussi comme un rembourrage indispensable à la conduite d'une histoire qui n'avait sans doute pas besoin d'être racontée aussi longuement. La performance d'Elle Fanning méritait sans doute un écrin plus raffiné. ■

THOMAS SOTINEL

The Great, série créée par Tony McNamara (EU, 2020, 10 × 52 min). Sur Starz, via Amazon Prime Video.

Une nouvelle saison animée pour l'Esther de Riad Sattouf

L'héroïne de BD raconte son entrée en CM2, ses petits bonheurs et ses déceptions avec franchise et justesse

MYCANAL
À LA DEMANDE
SÉRIE D'ANIMATION

C'est une histoire un peu dingue, au succès mérité, comme tout ou presque ce que touche Riad Sattouf, l'auteur de *L'Arabe du futur,* son autofiction graphique multiprimée, et le réalisateur des *Beaux Gosses,* César du meilleur premier film en 2010. Quatre ans plus tard, il entreprenait de se faire le porte-plume de la fille d'un de ses amis, qu'il décidait de baptiser Esther. Chaque semaine, elle lui confiait ses histoires, récits sans filtre d'une enfant de 10 ans.

Avec un talent fou, Riad Sattouf les mettait alors en planches, d'abord publiées dans *L'Obs* avant d'être réunies dans un album paru en 2016 aux éditions Allary sous le titre *Les Cahiers d'Esther*, et dont le cinquième tome vient de sortir. Le dessinateur a promis d'accompagner la jeune fille jusqu'à ses 18 ans : sortie prévue du dernier opus en 2024, donc. L'histoire aurait pu s'arrêter à ce joli succès d'édition si Canal+ n'avait eu la bonne idée de vouloir la transformer en une série animée.

Riad Sattouf, qui a lui-même fait des études d'animation, décide de suivre la chose *« de très près » : « Je voulais qu'on reste au plus près de la bande dessinée, qu'on ne réinterprète rien, qu'on n'élude rien, et que l'on garde le style du dessin ».* Avec Mathias Varin, son *« génial »* coréalisateur, il anime donc Esther pour une première saison, très réussie.

La deuxième, dont la diffusion vient de commencer sur Canal+, l'est tout autant. L'on y retrouve la franchise d'Esther qui, d'emblée, avoue ne pas aimer le CM2 : *« Les gens, ils jouent plus »*, dit celle qui trouve lassantes les histoires de garçons, même si elle-même a trois amoureux – *« mais ils ne le savent pas : ils sont pas dans la même classe ».*

Dans cette saison, Esther a un deuxième petit frère (Gaëtan), n'aime plus autant *Raiponce* qu'avant, et raconte, à hauteur de presque jeune fille, les petits et grands événements qui font sa vie, entre attentats du 13-Novembre, élections des délégués de classe et questionnements métaphysiques. Avec une grande justesse, c'est toute l'enfance qui se fait entendre, vocabulaire inclus. D'ailleurs, confie Riad Sattouf, les jeunes comédiens, biberonnés à Maître Gims, ont adoré pouvoir dire sans gêne un certain nombre de *« j'm'en bats les c******** ».* ■

ÉMILIE GRANGERAY

Les Cahiers d'Esther, saison 2, de Riad Sattouf et Mathias Varin (Fr., 2020, 52 x 2 min). Disponible en intégralité sur MyCanal.

VOTRE SOIRÉE TÉLÉ

JEUDI 18 JUIN

TF1
21.05 Taxi
Film de Gérard Pirès. Avec Frédéric Diefenthal, Samy Naceri, Marion Cotillard, Bernard Farcy (Fr., 1998, 100 min).
22.45 Les Experts : Manhattan
Série. Avec Gary Sinise, Melina Kanakaredes (EU, 2009).

France 2
21.05 Envoyé spécial
Le casse-tête des vacances.
Magazine présenté par Elise Lucet.
22.50 Complément d'enquête
Medellín-Paris : j'ai embarqué avec les narcos. Magazine présenté par Jacques Cardoze.

France 3
21.05 Le Mur de l'Atlantique
Film de Marcel Camus. Avec Bourvil, Jean Poiret, Sophie Desmarets, Peter McEnery (Fr., 1970, 100 min).
22.45 Les Espions du général
Documentaire de Richard Puech (Fr., 2020, 70 min).

Canal+
21.06 Homeland
Série. Avec Claire Danes, Mandy Patinkin, Hugh Dancy (EU, 2020).
22.40 This Is Us
Série. Avec Milo Ventimiglia, Mandy Moore, Sterling K. Brown (EU, 2019).

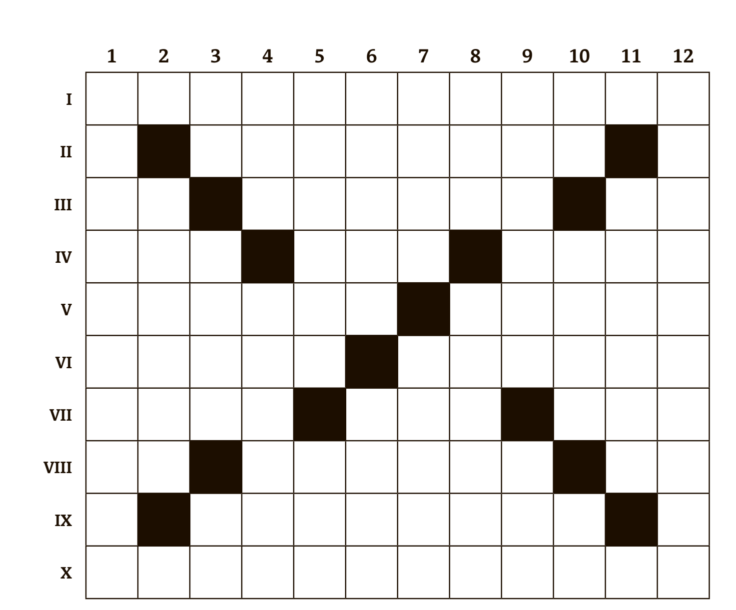
France 5
20.55 Karnak, joyau des pharaons
Documentaire de Martin Gorst (Fr.-RU, 2018, 90 min).
22.30 C dans l'air
Magazine présenté par Caroline Roux.

Arte
20.55 The Team
Série. Avec Jürgen Vogel, Marie Bach Hansen, Lynn Van Royen, Sarah Perles (All., 2018).
00.55 Nucléaire, non merci !
Film d'Oliver Haffner. Avec Johannes Zeiler, Fabian Hinrichs, Marlene Morreis (All., 2018, 115 min).

M6
21.05 This Is Us
Série. Avec Milo Ventimiglia, Mandy Moore, Sterling K. Brown, Chrissy Metz (EU, 2017).
00.15 Salvation
Série. Avec Ian Anthony Dale, Santiago Cabrera, Jennifer Finnigan (EU, 2017).

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 20 - 141
PAR PHILIPPE DUPUIS



HORIZONTALEMENT

I. Annoncent une prochaine libération. **II.** Rendras la charge du taureau moins dangereuse. **III.** Un peu d'espoir. Les miches en sortent, mais ne restez pas dedans. Le scandium. **IV.** Comme chez Ali Baba, à quarante dans les affaires. Grosse part de flan. Fournisseur de cachou. **V.** Titré. A beaucoup trop servi. **VI.** Affluent de la Lys, elle passe à Lille. Entraînent tourments et tortures. **VII.** Travailla sur l'œil. Blase ou tarin. Piégés. **VIII.** Ouverture de gamme. Combinera. Gai participe. **IX.** Faisons chanter les oiseaux. **X.** Contrôle notre consommation et ses sources.

VERTICALEMENT

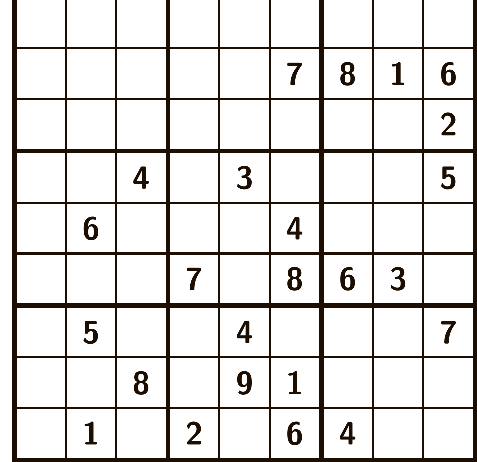
1. Bonne doublure quand il y a des risques. **2.** Préparent escalopes et filets. **3.** Attire l'œil du lecteur. Le prix des choses. Point. **4.** Donne le départ. Manifester sa réprobation. **5.** Voie étroite. Intégré dans les joules. **6.** République de Russie. Peut se prendre pour un carrelet. **7.** Suit les particules pour l'Europe. Forme d'avoir. **8.** Choix écologique. Peut glacer sur place. **9.** Traînai dans la montée. Le parti de Mandela. **10.** Travaille à l'usine. Faire des éclats. Sur la portée. **11.** Auguste dans ses gestes chez Victor. **12.** Suite pas toujours bien organisée.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 20 - 140

HORIZONTALEMENT I. Anticlérical. **II.** Bourru. Olive. **III.** Rivas. Tu. Leu. **IV.** Osas. Fêlé. Ur. **V.** Gel. Arrêts. **VI.** Ulcéré. Ave. **VII.** Td. Acte. Lier. **VIII.** Ion. Os. Penne. **IX.** Odeur. Gratin. **X.** Nomadisèrent.

VERTICALEMENT 1. Abrogation. **2.** Noise. Dodo. **3.** Tuvalu. Nem. **4.** Iras. La. Ua. **5.** CRS. Accord. **6.** Lu. Frets. **7.** Terre. Gs. **8.** Roulée. Pré. **9.** Il. Et. Lear. **10.** Cil. Sainte. **11.** Aveu. Venin. **12.** Leurrèrent.

SUDOKU
N°20-141



					7	8	1	6
								2
		4		3				5
	6				4			
			7		8	6	3	
	5			4				7
		8		9	1			
	1		2		6	4		

Réalisé par Yan Georget (https://about.me/yangeorget)

7	4	6	3	8	2	1	5	9
2	1	8	5	7	9	6	4	3
9	3	5	1	6	4	7	2	8
1	8	2	4	3	6	9	7	5
6	5	4	7	9	8	2	3	1
3	9	7	2	1	5	8	6	4
8	7	9	6	5	3	4	1	2
4	6	3	8	2	1	5	9	7
5	2	1	9	4	7	3	8	6

Moyen
Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) de 9 heures à 18 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Médiateur : mediateur@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr ; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0722 C 81975 ISSN 0395-2037


Présidente :
Laurence Bonicalzi Bridier

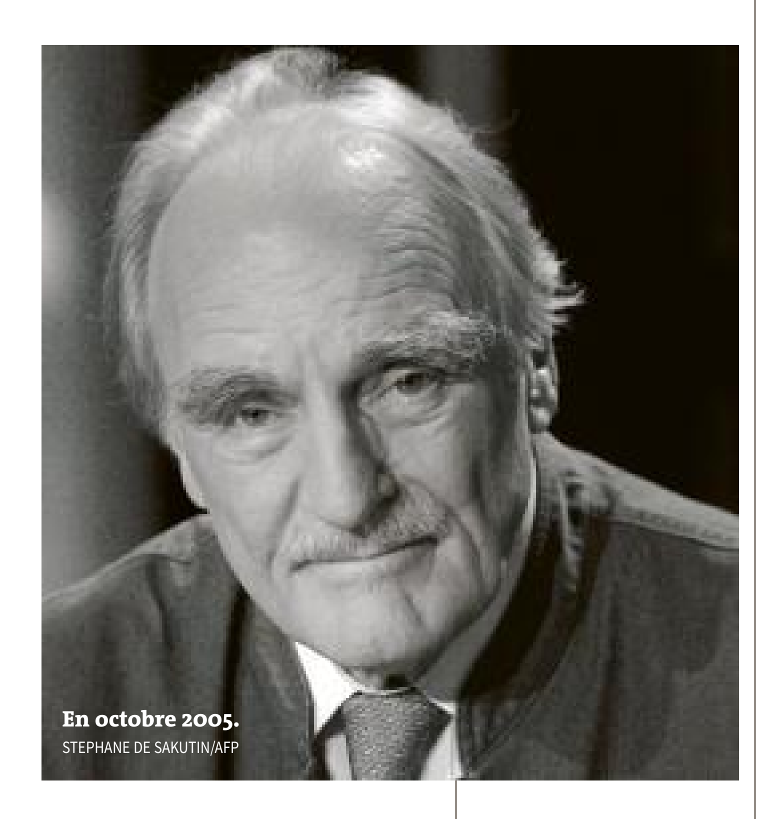

PRINTED IN FRANCE
67-69, avenue Pierre-Mendès-France 75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

L'Imprimerie, 79, rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France
Montpellier (« Midi Libre »)



Origine du papier : France. **Taux de fibres recyclées :** 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement, porteur de l'Ecolabel européen sous le N°FI/37/001. **Eutrophisation :** PTot = 0.009 kg/tonne de papier

Jean Raspail
Ecrivain


En octobre 2005.
STEPHANE DE SAKUTIN/AFP

L'écrivain-voyageur Jean Raspail est mort à Paris, le 13 juin, à 94 ans. Il est l'auteur de nombreux récits d'exploration et d'une dizaine de romans, dont *Le Camps des saints*, devenu culte pour l'extrême droite. Né à Chemillé-sur-Dême (Indre-et-Loire), le 5 juillet 1925, Jean Raspail, fils du patron des mines de la Sarre, disait avoir vécu une épiphanie lors de sa découverte d'un village algonquin. *« A considérer les cheminements intérieurs de la vie, c'est là que je suis né, à l'âge de vingt-trois ans et neuf mois, par un matin glacial de printemps de l'année 1949. »* Cette année-là, le jeune homme était parti en canoë sur les traces de Jacques Marquette (1637-1675), le missionnaire jésuite qui découvrit les sources du Mississippi.

A l'adolescence, ce futur globe-trotteur avait été vivement marqué par la lecture du *Village oublié. Bagnard en Sibérie, 1915-1919*, récit autobiographique de Theodor Kröger, paru en 1934. Pour lui, cet ouvrage fondateur était porté par une *« volonté étincelante de s'en aller plus loin, toujours plus loin, d'effacer ses propres traces de telle sorte que nul ne vous rattrape ou ne vous retrouve, d'oublier, de se faire oublier, d'immobiliser le cours inexorable du temps, d'être à soi seul une unique lumière dans la nuit, dans le chaos de l'humanité »*, comme Raspail l'écrira dans la préface d'une réédition en 1997.

« Ultraréactionnaire »

En 1951, accompagné de trois amis, Jean Raspail s'engage dans un nouveau périple à travers le continent américain, dont il tire son premier livre : *Terre de Feu-Alaska* (Julliard, 1952). *« Toujours en pagayant, nous nous grisions des joies d'un conquistador qui jongle avec la mappemonde, cherchant ce que personne n'avait encore réalisé pour le porter à l'actif des Français. »* C'est ce coin du monde aux confins de la Bolivie et du Pérou, au cœur de l'ancien empire inca, qui ne cessera de l'aimanter tout au long de sa vie. Jean Raspail consacrera, en effet, plusieurs ouvrages à la Patagonie, région des terres australes d'Amérique du Sud pour laquelle il s'était pris de passion et dont il s'était autoproclamé « consul général ». Dans cette veine bibliographique figurent deux récits primés : *Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie* (Albin Michel, 1981), qui obtint le Grand Prix du roman de l'Académie française, et *Qui se souvient des hommes...* (Robert Laffont), lauréat du livre Inter 1987, où l'écrivain retrace l'épopée des Alakuf, un peuple autochtone implanté en Terre de Feu depuis dix mille ans.

Par la suite, Jean Raspail élargit son horizon. En 1957, il séjourne un an au Japon, puis il visite le Liban, la Jordanie et Israël. Dans les années 1960, il arpente l'Afrique, sillonne les Antilles, se rend à Hongkong. Au fil des ans, il retourne plusieurs fois aux Etats-Unis, fasciné qu'il est par les tribus indiennes... En résulteront d'autres récits de voyage, tels *Journal Peau-Rouge* (Robert Laffont, 1975) et *Les Peaux-Rouges aujourd'hui* (Flammarion, 1978).

En 1973, Jean Raspail fait paraître *Le Camp des Saints* (Robert Laffont), une fiction où il imagine l'afflux d'un million de migrants venus du sous-continent indien sur la Côte d'Azur. Il y dépeint les réfugiés comme des barbares menaçant l'Occident. *« Ils couvriront de caca votre terrasse et s'essuieront les mains aux livres de votre bibliothèque. Ils cracheront votre vin. Ils mangeront avec leurs doigts.* (...) *Nous mourrons lentement, rongés de l'intérieur par des millions de microbes introduits dans notre corps. »* Ceux qui s'opposent à cette invasion prennent les armes et meurent sous les bombardements d'un gouvernement rebaptisé *« commune multiraciale de Paris »*.

Catholique traditionaliste, royaliste assumé, Jean Raspail se décrivait comme *« ultraréactionnaire »*, *« attaché à l'identité et au terroir »* et opposé au *« métissage »*. Il était convaincu de *« l'incompatibilité des races lorsqu'elles se partagent un même milieu ambiant »*, ainsi qu'il l'écrit dans *Le Camp des saints*, référence obligée des idéologues du Rassemblement national (ex-Front national) et des tenants de la théorie du « grand remplacement ».

Candidat malheureux en 2000 à l'Académie française, Jean Raspail était membre du comité d'honneur du Cercle national Jeanne-d'Arc. En 2019, il publiait encore deux romans, *Les Pikkendorff* (Albin Michel) et *La Miséricorde* (Les Equateurs), récit inachevé qui lui fut inspiré par l'affaire du curé d'Uruffe, qui avait tué en 1956 sa maîtresse et l'enfant qu'elle portait. ■

MACHA SÉRY ET LUCIE SOULLIER

5 JUILLET 1925 Naissance à Chemillé-sur-Dême (Indre-et-Loire)
1952 Premier récit de voyage, « Terre de Feu-Alaska »
1973 « Le Camp des saints »
1981 « Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie » (Grand Prix du roman de l'Académie française)
1986 « Qui se souvient des hommes… » (prix du livre Inter)
13 JUIN 2020 Mort à Paris

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Eric, Pierre-Emmanuel et Christophe,
ses fils,
Gaëlle et Florence,
ses belles-filles,
Alice, Basile, Baptiste, Victor, Chloé, Roxane, Fleur et Théophile,
ses petits-enfants,
Noam, Alma et Elior,
ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Claude ALBERT,
née **BALLAND,**
veuve de
Michel ALBERT,

survenu à Paris, le 15 juin 2020, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Bourges. Paris. Poitiers.

Maria,
son épouse,
Odile, Marc, Anne et Claire,
ses enfants,
leurs conjoints, Olivier, Emmanuelle, Antoine et Jimmy,
Basile, Anatole, Selim, Nadia, Arcadio, Lune, Agate, Marin et Leanne,
ses petits-enfants,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Jean Ahmed BENYAHIA KOUIDER,
artisan plâtrier,
ancien conseiller municipal de Bourges,

survenu le 10 juin 2020, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie a eu lieu ce mercredi 17 juin, à 10 heures, dans la cathédrale de Bourges.

Emmanuel Bouvet et Tünde Ökrös, Christian et Mei Mei Bouvet, Sandrine et Fabrice Dont, Sébastien et Anne-Charlotte Bouvet, ses enfants et leurs conjoints,

Esteban, Paloma, Anastasia, Emilie, Mailys, Axel, Sacha, Elise, Jules et Vadim,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Carlos-Pierre BOUVET,
conseiller maître honoraire à la Cour des comptes,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1961),

le 15 juin 2020, dans son sommeil, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 18 juin, à 14 h 15, en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine.

L'inhumation aura lieu dans le caveau familial de Salins-les-Bains (Jura), le vendredi 19 juin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les Hespérides,
12, rue Kleber,
92300 Levallois-Perret.

Jean Bouvier,
son époux,
Christophe, Michel et Claire,
ses enfants
et leurs conjoints,
Robin, Anna, Sarah, Iris, Simon, Théo, Olivier, Elio et Nils,
ses petits-enfants,
Julia, Aurélien et Iseult,
ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Anne BOUVIER,
née **CAMPBELL,**

chez elle, à Paris, le 13 juin 2020.

Les obsèques ont eu lieu à Paris, dans l'intimité familiale.

14, rue Visconti,
75006 Paris.

Laval. Sablé-sur-Sarthe.

Doh et Olivier,
ses enfants,
leurs conjoints, Billy-Hélène et Patrice,
Quentin, Mathias et Zoey, Gauvain,
ses petits-enfants,
Monique Mourot,
sa sœur,
L'ensemble des familles Dourthe et Thierry,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre DOURTHE,
ingénieur centralien,

survenu le 13 juin 2020, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Un dernier hommage lui sera rendu le vendredi 19 juin, à 14 h 30, au crématorium de Mayenne. Vous pouvez apporter une rose.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Joëlle,
sa femme,
Ses enfants
Et ses petits-enfants,

font part du décès de

Gérard FARDOUX,
professeur d'université,
université de Provence,

survenu le 12 juin 2020.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Buxerolles (Vienne).

Anne Godhoff,
son épouse,
Catherine Godhoff,
sa fille,
Roman et Sophie Godhoff,
son fils et sa belle-fille,
Ses petits-enfants
Ainsi que toute la famille
Et ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Burkhard W. GODHOFF,
professeur émérite de violon de l'université de musique de Shanghai,
receveur de l'ordre du Magnolia de la ville de Shanghai.

Les obsèques auront lieu le vendredi 19 juin 2020, à 10 h 30, au cimetière de Buxerolles.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Anémone Funéraire Buxerolles,
Tél. : 05 49 42 71 45.

Laurent,
son frère,
Ses nièces et ses neveux,
Sa famille,
Ses amis du Maroc, de Marseille, de Bordeaux, de Paris ou d'ailleurs
Et tous les enfants qu'elle a rencontrés, aimés et accompagnés dans la vie,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Marie-Claire HABIB,
sociologue, archiviste,
jardinière, éveilleuse,

survenu le 9 juin 2020, dans sa soixante-septième année, à Marseille, face à la Méditerranée.

L'inhumation aura lieu le jeudi 18 juin, à 15 h 30, au cimetière du Montparnasse, Paris 14e.

« C'est seulement à l'heure où il s'éteint que le collectionneur est compris. »
Walter Benjamin.

Jacques Hebenstreit,
son mari,
Sylviane Delmas et Laurent Hebenstreit,
ses enfants,
Ses petits-enfants
Et ses arrière-petits-enfants,

font part du décès survenu à son domicile, le dimanche 14 juin 2020 de

Rachel HEBENSTREIT,
née **DAMBROT,**
le 17 décembre 1925
à Paris.

277, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

Son épouse,
Ses enfants
Et ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre HOUÉE,

survenu dans sa quatre-vingt-septième année.

Un dernier hommage lui sera rendu le vendredi 19 juin 2020, à 15 h 30, au crématorium de Nantes.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Société française de médecine physique et de réadaptation (SOFMER), la sous-section 49.05 du Conseil national des universités et le Collège français des enseignants universitaires de MPR COFEMER, dont il fut le président,

Le Syndicat des médecins MPR SYFMER et le Conseil national professionnel de MPR,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Pierre Alain JOSEPH,
praticien hospitalier
et professeur des universités,
à Bordeaux,

survenu dans sa soixante-quatrième année.

Il avait un sens très profond de l'engagement au service des autres.

Son œuvre pour la pédagogie et la recherche transdisciplinaire en neuro-psychologie fut essentielle.

Ils s'associent à la peine de la famille qu'ils partagent dans la perte d'un grand médecin universitaire et d'un ami cher.

Luce Proby Maréchal,
son épouse,
Laurence et Mathias,
ses enfants,
Ysé,
sa petite-fille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Marcel MARÉCHAL,
metteur en scène,
comédien, auteur,

survenu le 12 juin 2020, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris 1er.

Une bénédiction aura lieu le samedi 20 juin, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de Beaulieu à Cucuron (Vaucluse), suivie de l'inhumation au cimetière.

(*Le Monde* du 16 juin.)

Elise Panaget,
son épouse,
Adélaïde Panaget,
sa fille,
Eléa Panaget Faure,
sa petite-fille,
Matthieu Faure,
son gendre,
Ses proches
Et toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, de

Jean Joseph Louis PANAGET.

Vous êtes priés de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention à la messe de communion qui aura lieu le mercredi 24 juin 2020, à 15 heures, en la paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles, église capitulaire de la lieutenance de France de l'ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, 92, rue Saint-Denis, Paris 1er.

Christine Roux,
née Olivier-Martin,
son épouse,

Jean-Christophe et Veronika Roux,
Carl-Edmond, Martin-Oliver, Elishka, Agatha,
Camille et Sylvain Goupille,
Céleste, Edgar, Irène,
Stéphane Roux,
Damien Roux et Asako Shimizu,
Marcel,
ses enfants et petits-enfants,

Paul Roux,
Georges Roux,
ses frères,

ont la tristesse de faire part du décès de

Hubert ROUX,
X 56,
ingénieur général honoraire des Ponts-et-Chaussées,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
croix de la Valeur militaire,

survenu le mardi 16 juin 2020.

La cérémonie religieuse aura lieu vendredi 19 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-André-de-l'Europe, 24 *bis*, rue de Saint-Pétersbourg, Paris 8e.

famille.hubert.roux@gmail.com

Montpellier.

La Société civile professionnelle d'avocats Sanguinède Di Frenna & Associés,
Fabrice Di Frenna,
Christophe Demarcq,
Julien Guillemat,
Brice Lombardo,
ses associés,
L'ensemble des collaborateurs et des assistantes,

ont le triste regret de faire part du décès de

Nicole SANGUINÈDE,
avocat honoraire,
cofondatrice du cabinet,

le 8 juin 2020, à Montpellier.

Les obsèques ont eu lieu le 11 juin, au Grand Temple Maguelone, à Montpellier.

Elisabeth Paquotte,
sa compagne,
Nils et Tiffany Tavernier,
ses enfants,
Yordan, Olivia et Lise,
ses petits-enfants,
Marylene,
sa sœur,
Jean-Philippe et Iona,
ses neveux
et leurs enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Colo TAVERNIER O'HAGAN,
scénariste et auteure.

Une cérémonie aura lieu le vendredi 19 juin 2020, à 15 h 30, au cimetière de Montmartre, Paris 18e.

Anniversaire de décès

18 juin 2017 - 18 juin 2020.

Andrée LANOT.

Nous nous sommes tant aimés.

Cérémonie du souvenir

Marc et Dominique Voisin-Roméo,
Mélanie, Philipp, Ernest, Joseph Voisin-Selders,
Camille et Thomas Voisin-Rambaud,
Renaud et Pauline Voisin-Héritier,
frère, nièces et neveux de

Pascal VOISIN,

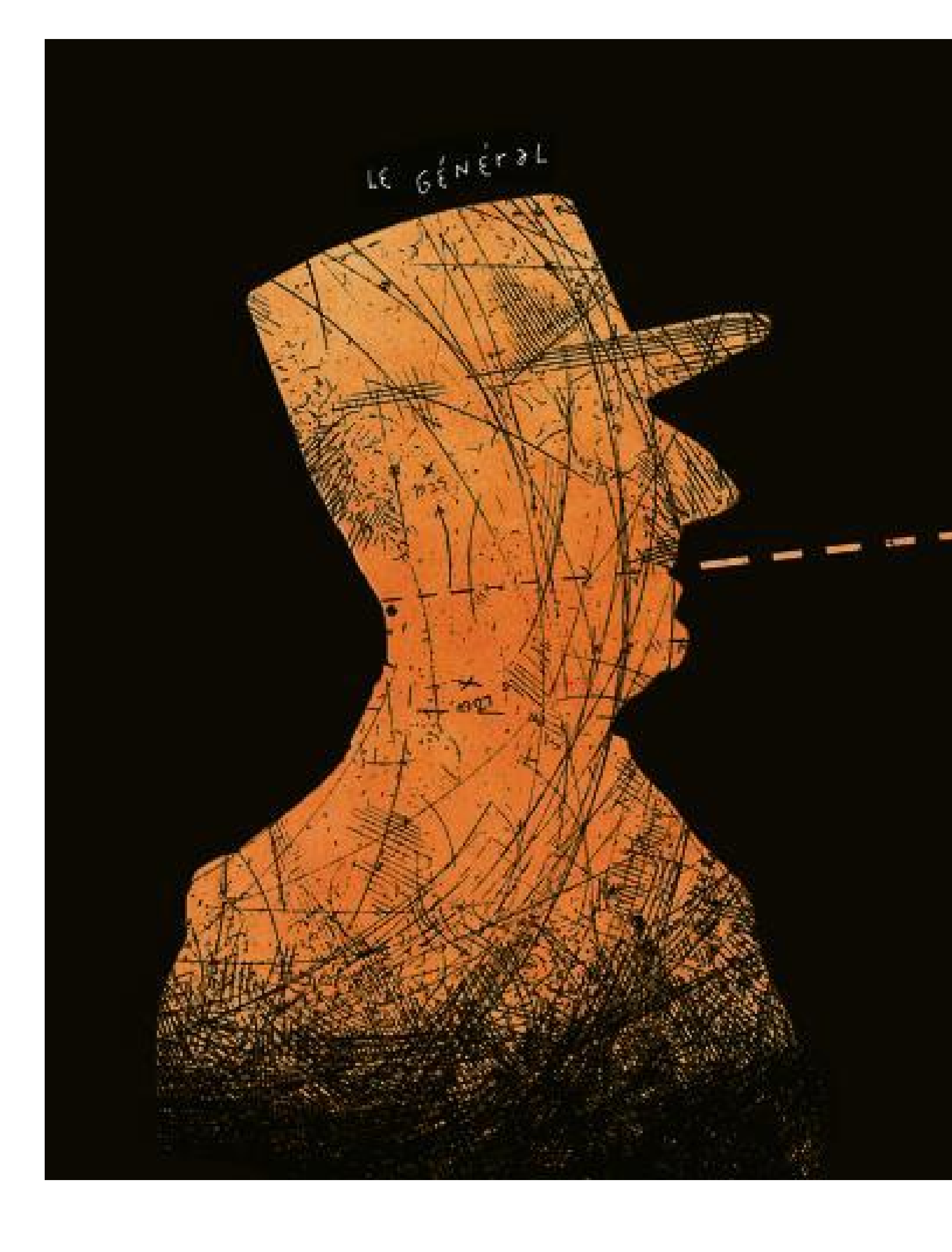
frappé par le Covid-19, dans sa soixante treizième année, le samedi 28 mars 2020, vous informent qu'une cérémonie du souvenir aura lieu au cimetière de Morsang-sur-Orge, le lundi 22 juin, à 11 heures.

Communication diverse

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directeur de la rédaction Luc Bronner
Directrice déléguée à l'organisation des rédactions Françoise Tovo
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Philippe Broussard, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Benoît Hopquin, Marie-Pierre Lannelongue, Caroline Monnot, Cécile Prieur, Emmanuel Davidenkoff (Evénements)
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Rédaction en chef numérique Hélène Bekmezian
Rédaction en chef quotidien Michel Guerrin, Christian Massol, Camille Seeuws, Franck Nouchi (Débats et Idées)
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kote
Directeur du numérique Julien Laroche-Joubert
Chef d'édition Sabine Ledoux
Directrice du design Mélina Zerbib
Direction artistique du quotidien Sylvain Peirani
Photographie Nicolas Jimenez
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Conseil de surveillance Jean-Louis Beffa, président, Sébastien Carganico, vice-président

Le Monde
JEUDI 18 JUIN 2020

Julian Jackson « De Gaulle pensait toujours en termes de nation, jamais en termes d'idéologie »



Dans sa biographie de Charles de Gaulle, parue en 2019, l'historien britannique cherche à comprendre l'homme du 18 juin et sa réflexion sur la relation entre le politique et le militaire, marquée à la fois par une grande intransigeance et une souplesse exceptionnelle

ENTRETIEN

L'année 2020 est celle de Charles de Gaulle avec trois anniversaires : les 130 ans de sa naissance, les 80 ans de l'appel du 18 juin et les 50 ans de sa disparition. L'historien britannique Julian Jackson, professeur à Queen Mary, University of London, dressera son portrait le 4 novembre 2020 au Mémorial de la France combattante-Mont-Valérien, lors d'une cérémonie organisée par l'ordre de la Libération. Un hommage inspiré de l'imposante biographie qu'il lui a consacrée, parue en 2019 (Seuil) et intitulée *De Gaulle. Une certaine idée de la France*. Ce nouveau livre, couronné du Duff Cooper Prize, a été reçu plutôt favorablement en France comme renouvelant la vision autour du général, le dégageant des mythes pour en donner une vision historique plus distanciée que celles de certains de ses biographes.

Pour comprendre le parcours du Général, il est nécessaire de revenir à sa période de formation et en particulier à ses écrits d'avant-guerre. Dans votre livre, vous traitez du de Gaulle théoricien militaire à travers ses livres « Le Fil de l'épée » (1932) ou « Vers l'armée de métier » (1934). Trouvez-vous que ce travail a été sous-estimé ou surestimé ?

Dans mon livre, je parle beaucoup des quatre livres que Charles de Gaulle a écrits dans l'entre-deux-guerres. Il m'intéresse moins comme théoricien de la guerre que comme analyste de ce qu'on appelle en anglais le leadership, l'idée du chef, les relations entre la politique et le militaire, et cela me semble très important de comprendre la réflexion qu'il développe dès les années 1920 et 1930. Il est un intellectuel. Sa réflexion est beaucoup plus profonde et plus intéressante que celle d'un théoricien militaire.

Ce qui est fascinant, par exemple dans son premier livre intitulé *La Discorde chez l'ennemi* (1924), écrit juste après la première guerre mondiale, c'est son analyse des raisons de la défaite de l'Allemagne : c'est un livre de réflexion sur la relation entre le politique et le militaire. Selon lui, une des raisons de la défaite, c'est le déséquilibre entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire et le fait que, en Allemagne, les militaires avaient essayé sans succès de tout contrôler. Il réfléchit également sur l'importance des circonstances – de la contingence (il est très bergsonien) dans la vie politique et sur la nécessité de savoir s'adapter.

Que peut-on dire sur le positionnement de Charles de Gaulle dans l'échiquier politique des années 1930 ?

C'est une question importante. Je voulais éviter ce que l'on pourrait appeler une vision téléologique, c'est-à-dire de voir déjà le de Gaulle de 1940, le de Gaulle de 1945 ou le de Gaulle de la Ve République, dans celui des années 1930. Pour moi, sa trajectoire n'était pas écrite d'avance.

Dans les années 1930, on ne peut pas décrire de Gaulle comme un homme de gauche, c'est un homme de droite, un conservateur, c'est pour cela que je reproche à la très grande biographie de Jean Lacouture de surestimer le côté « républicain » de De Gaulle dans les années 1930. Par exemple, quand Jean Lacouture écrit que déjà, dans les années 1930, il défendait la liberté contre le totalitarisme.

Je pense que, idéologiquement, il aurait pu basculer dans un sens ou dans un autre. Il y a un côté très autoritaire dans ses écrits des années 1920 et 1930, l'obsession du rôle du chef, une espèce de défiance, partagée par beaucoup de Français, à l'égard de la vie parlementaire et d'une République qui ne fonctionne pas. Il ne va pas vers la gauche, mais il s'écarte de la droite, sa famille normale, parce qu'elle a adopté une position d'apaisement à l'égard de l'Allemagne par obsession de l'anticommunisme et, pour de Gaulle, le danger de l'Allemagne était plus grand que le danger du communisme. En fait, il pensait toujours en termes de nation et jamais en termes d'idéologie.

Alors que beaucoup d'hommes de droite basculaient dans l'idée « plutôt Hitler que Blum », cela aurait été impossible pour de Gaulle parce que, pour lui, la nécessité d'une alliance avec l'Union soviétique – la Russie, comme il disait toujours – était nécessaire contre l'Allemagne. Pour lui, le combat est contre le germanisme éternel, y compris dans sa variante nazie.

> IL S'ÉLOIGNE DE LA DROITE, SA FAMILLE NORMALE, PARCE QU'ELLE A ADOPTÉ UNE POSITION D'APAISEMENT À L'ÉGARD DE L'ALLEMAGNE

Quand il écrit son dernier livre avant la guerre, *La France et son armée* (1938), il juge les régimes politiques français depuis les débuts de la France jusqu'au présent. Il ne les juge pas selon la couleur politique, que ce soit l'Empire, l'Ancien Régime, la monarchie ou la République : pour lui, ce qui compte, c'est l'efficacité du régime pour défendre les intérêts nationaux.

Il admire Léon Gambetta, Sadi Carnot, mais il admire aussi Turenne, Louis XIV, etc. Il est toujours pour la défense de l'Etat, la défense des intérêts de la France, et il est plutôt indifférent à l'aspect politique : si la République défend les intérêts de la France, on défend la République, si la monarchie défend les intérêts de la France, on défend la monarchie.

Donc ce n'est absolument pas un maurrassien ?

Parmi ses grands biographes, Eric Roussel aurait tendance à le tirer un peu plus vers le côté maurrassien, Jean Lacouture dans l'autre sens. Pour moi, Charles de Gaulle est, comme tout homme intelligent de cette époque, influencé par Charles Maurras, mais ce qu'il en a retenu, c'est l'importance de l'Etat : qu'il faut un Etat fort pour défendre les intérêts de la France. Une autre chose qu'il a prise de Maurras, je crois, c'est l'idée que la vie des nations est un combat, il y a toujours des ennemis, il faut toujours se battre.

On peut dire que Maurras a cessé d'être maurrassien quand il a viré vers la collaboration avec l'Allemagne – lui qui avait toujours été germanophobe devient obsédé par l'ennemi intérieur. Et il faut insister sur le fait que de Gaulle n'a montré presque aucune trace d'antisémitisme, ce qui est assez remarquable pour quelqu'un de sa génération et de son milieu. Il est indifférent aux origines ethniques, religieuses, politiques des gens, s'ils servent la France. Et c'est une grande différence avec Maurras qui était obsédé par les ennemis intérieurs, les juifs, les protestants, les francs-maçons…

Charles de Gaulle a un mentor en la personne de Philippe Pétain, il travaille pour lui et, en même temps, il défend son autonomie politique, intellectuelle, littéraire, par rapport à son chef. Est-ce une relation père-fils ?

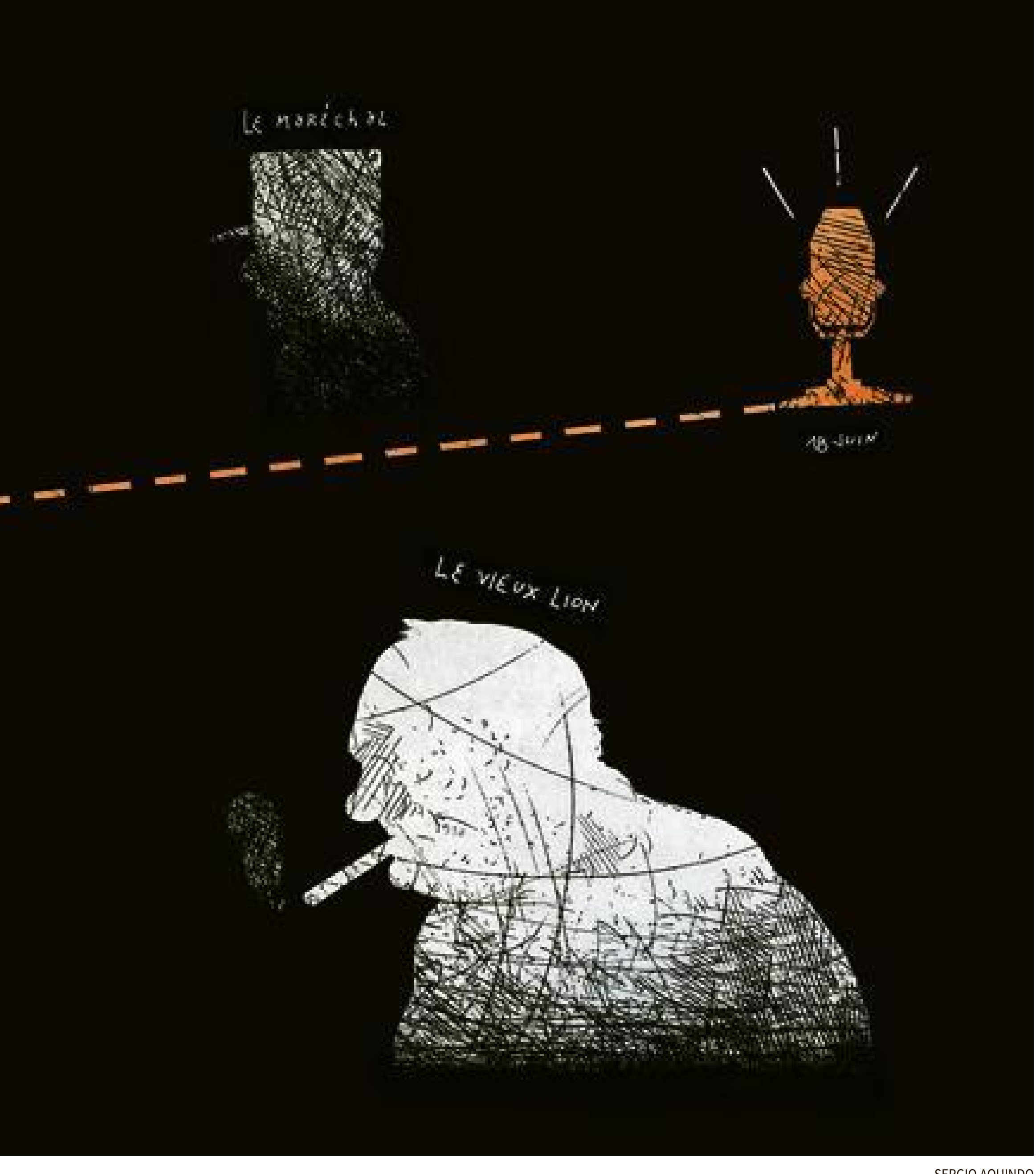
Avant la première guerre mondiale, Philippe Pétain a été son premier colonel et Charles de Gaulle a eu beaucoup d'admiration pour le grand soldat de la Grande Guerre. On peut même dire que le portrait qu'il trace du chef est en grande partie celui de Pétain. Dans un sens, dans les années 1920, Pétain est son patron. De Gaulle répète souvent cette phrase un peu étonnante : *« Pétain est mort en 1925. »*

C'est un peu paradoxal, car c'est en 1925 que de Gaulle a commencé à travailler dans son cabinet. Dans la seconde partie des années 1920, je crois qu'il a senti que Philippe Pétain était un peu figé intellectuellement, qu'il était devenu prisonnier de son propre mythe ; et donc de Gaulle s'éloigne intellectuellement vers la fin des années 1920, parce que, en vivant dans une proximité relative avec Pétain, il a commencé à voir les faiblesses du personnage.

Et il y a toute l'histoire de la querelle autour du livre *La France et son armée*, ouvrage pour lequel de Gaulle a tout d'abord travaillé pour le maréchal, et finalement s'est posé la question de le publier sous son propre nom. A partir de 1934, il s'émancipe intellectuellement de Pétain et trouve un nouveau patron dans la personne de Paul Reynaud, qui a contribué à l'ancrer dans la République, parce que de Gaulle voyait que c'était possible de faire passer ses idées à travers un homme politique de grande intelligence à l'intérieur du système.

Donc pour revenir à Philippe Pétain, quand on prend toutes les personnes qui témoignent à son procès en 1945 – Léon Blum, Edouard Daladier, Paul Reynaud, Albert Lebrun, etc. –, toutes croyaient au mythe, croyaient que Pétain était un bon républicain. Charles de Gaulle, lui, s'était déjà libéré de cette idée avant la défaite. Je pense tout de même qu'il a toujours gardé une certaine admiration pour le Pétain de la première guerre mondiale, et il y a à ce sujet une anecdote assez significative. Quand Georges Pompidou, un de ses proches de l'époque, lui annonce la mort de Philippe Pétain en 1951 en lui disant *« Pétain est mort »*, de Gaulle corrige : *« Le maréchal est mort. »*

On en arrive aux jours sombres de juin 1940, ces journées incroyables où Charles de Gaulle va partir à Londres pour chercher un destin. Comment fait-il ce choix de partir ?



SERGIO AQUINDO

Ce sont des jours d'une densité incroyable. Sous-secrétaire d'Etat à la défense nationale dans le gouvernement de Paul Reynaud, il est opposé à l'armistice et partisan du repli du gouvernement en Afrique du Nord. Au moment où Paul Reynaud démissionne de la présidence du conseil, il est remplacé par Philippe Pétain, le 16 juin, et il est clair que le nouveau gouvernement va signer l'armistice.

Pour Charles de Gaulle, cette option n'est pas envisageable, et il prend la décision d'aller à Londres, de rompre, de devenir un rebelle. Pour revenir à ses écrits d'avant-guerre, il y a un propos assez fascinant, quand il décrit les qualités d'un grand chef, il évoque l'amiral britannique John Jellicoe pendant la première guerre mondiale en expliquant qu'il avait toutes les qualités d'un Nelson sauf une : il ne savait pas désobéir. Pour de Gaulle, il faut savoir rompre et désobéir pour protéger les intérêts supérieurs de l'Etat.

Donc, il arrive à Londres le 17 juin. Les premiers jours sont très compliqués. Il espère que les grands chefs coloniaux, par exemple le général Noguès en Afrique du Nord, qui était hostile à l'armistice au début, se rallieront à lui. Il envoie des messages : *« Je suis prêt à vous servir si vous êtes prêts à vous opposer à l'armistice. »* Mais en fin de compte, tous ces gens vont se rallier à Philippe Pétain. Si Charles Noguès ou le général Maxime Weygand par exemple avaient décidé de rompre avec le maréchal, de Gaulle aurait-il accepté de servir sous leurs ordres ? En théorie oui. Mais finalement, de Gaulle se retrouve seul, et il se dit : puisque Reynaud n'est pas venu à Londres, c'est moi qui dois assumer la France. Il voit vraiment depuis le début ce qu'il veut être.

Il y a un dialogue très connu avec le juriste et diplomate René Cassin. Celui-ci, qui rédige le texte des accords entre de Gaulle et le gouvernement britannique, demande à de Gaulle : *« Qui sommes-nous ? Est-ce que nous sommes la légion étrangère ? »* Et de Gaulle répond : *« Nous sommes la France. »* Cela semble un peu fou. Mais, pour de Gaulle, un Etat qui signe un armistice et qui accepte l'occupation de son territoire n'est pas un Etat indépendant, il n'y a plus de France en France, et donc *« Je suis la France »*, ce n'est pas un signe de mégalomanie, c'est une décision rationnelle. Sa position au début est très compliquée, hybride ; il n'est pas reconnu comme un chef de gouvernement, il est seulement le dirigeant des Français libres.

Toute la complexité de ses relations avec le premier ministre britannique, Winston Churchill, vient de cette méprise, parce que Churchill n'a jamais accepté ou compris l'intention de De Gaulle. Il ne voulait pas simplement être le chef des Français libres, il se voyait comme un chef politique représentant les intérêts supérieurs de la nation et défenseur de ses intérêts autant contre ses alliés que contre ses ennemis !

L'attitude de Winston Churchill face à Charles de Gaulle est également assez fascinante, il l'aide, mais il ne veut pas non plus en faire un chef d'Etat comme vous le dites. Pourtant, le 28 juin, il va reconnaître de Gaulle, ce qui est un geste politique assez étonnant…

Ce geste n'est pas approuvé par l'establishment britannique, le Foreign Office (« bureau des affaires étrangères ») est très sceptique, il ne faut pas oublier que Vichy était un gouvernement reconnu par énormément d'Etats, il avait une flotte, il contrôlait l'Afrique du Nord… Des membres du Foreign Office pensaient pouvoir trouver un modus vivendi avec Vichy.

Donc, le geste de Winston Churchill est assez remarquable, mais je crois qu'il n'en a pas compris les conséquences. Churchill est comme un Frankenstein qui a créé un monstre qui lui échappe. Ce monstre, c'est de Gaulle, et Frankenstein va lui donner l'arme de la BBC. De Gaulle est un des premiers hommes politiques dans l'histoire du monde à avoir été fabriqué par la radio. Et, avec cette arme, de Gaulle va s'émanciper.

Il y a un chassé-croisé entre l'attitude du Foreign Office et celle de Churchill. A partir de la mi-1942, début 1943, le Foreign Office commence à admettre que de Gaulle est incontournable. Et au moment où il bascule vers de Gaulle, par pragmatisme, Churchill vire dans l'autre sens, parce qu'il commence à trouver son poulain insupportable. Mais c'est trop tard, le monstre est sorti de sa cage. Churchill était un romantique, il y avait beaucoup de générosité dans sa personnalité, alors que de Gaulle n'en avait pas beaucoup, il était nettement plus froid.

Churchill avait du mal à comprendre pourquoi de Gaulle ne remerciait jamais. Pourtant, de Gaulle se montrait très explicite : *« Moi, je n'ai rien, vous, vous avez un empire, vous avez une armée, vous avez un peuple. Moi, je n'ai qu'une chose, c'est mon intransigeance. »* Pour prouver que la France avait des dents, de Gaulle mordait la main qui le nourrissait, celle de Churchill.

> EN 1940, DE GAULLE NE SAVAIT PAS CE QU'IL VOULAIT COMME RÉGIME. IL N'ÉTAIT NI RÉPUBLICAIN NI ANTI-RÉPUBLICAIN. IL ÉTAIT PLUTÔT A-RÉPUBLICAIN

C'était encore plus compliqué avec Franklin D. Roosevelt, le président américain, qui considérait Charles de Gaulle comme une espèce de fasciste sans aucune légitimité…

Au début, pour Franklin Roosevelt, le régime de Vichy existe. Si on peut le faire basculer dans le camp des Alliés, cela pourrait économiser des vies de soldats américains. C'est une politique assez logique et cohérente jusqu'en novembre 1942, quand les Alliés débarquent en Afrique du Nord et sont initialement combattus par les forces de Vichy.

A partir de cette époque, c'est absurde de miser sur Vichy, et donc l'attitude de Roosevelt par rapport à de Gaulle devient à mon sens plutôt irrationnelle. Je l'expliquerais peut-être par l'influence de quelques exilés français aux Etats-Unis, comme l'écrivain et diplomate Alexis Saint-Leger, alias Saint-John Perse, ou le banquier et économiste Jean Monnet, de bons républicains, très méfiants envers de Gaulle.

Quand Roosevelt rencontre de Gaulle pour la première fois en janvier 1943, il le trouve très étrange, mystique. Et il pense aussi que de Gaulle est la marionnette des Britanniques ; cela semble pour nous un peu paradoxal, mais beaucoup d'Américains le pensaient. Il y a donc beaucoup de choses qui influencent l'attitude de Roosevelt en 1943. Même en 1944, même juste avant le Débarquement, il dit que de Gaulle est un fasciste ou un communiste, au choix, et il cherche n'importe quelle raison pour s'opposer à lui. Cela devient frustrant finalement pour ses propres conseillers, et pour le général Eisenhower, chef des forces alliées en Europe, qui, à la veille du jour J, aurait aimé trouver un accord avec le général de Gaulle malgré Roosevelt.

Parmi ceux qui s'opposent à l'occupation allemande en France ou à Londres, il y a une grande diversité idéologique et pas mal de défiance à l'égard du caractère républicain de De Gaulle…

Charles de Gaulle ne savait pas ce qu'il voulait comme régime en 1940, ça n'était pas la question pour lui, il n'était ni républicain ni antirépublicain, il était plutôt a-républicain pendant cette période. En novembre 1941, de Gaulle, dans un discours à l'Albert Hall, à Londres, prononce pour la première fois la phrase *« Liberté, égalité, fraternité »* et commence à parler de la République. Avant cette période, les émissions de la France libre étaient introduites par *« Honneur et patrie »*.

J'insiste encore sur le fait que de Gaulle est toujours quelqu'un qui n'a pas d'idées figées sur les régimes, donc il n'est jamais un républicain comme les républicains de la IIIe République. Beaucoup de résistants, beaucoup de Français libres, étaient des hommes de droite, il y avait des antisémites également, mais la Résistance a fini par trouver une idéologie républicaine, progressiste et de gauche en réaction à Vichy. Et, à partir de la mi-1942 à peu près, quand l'idéologie de la Résistance devient républicaine, de Gaulle s'y adapte.

Jean Moulin, quand il arrive à Londres, se pose lui-même la question « De Gaulle est-il républicain ? »…

La réponse de Jean Moulin est : *« Il faut travailler pour lui et après on verra. »* Il voit en lui la personne qui défend les intérêts de l'Etat. Il ne faut pas oublier que Jean Moulin est un préfet, un homme d'Etat et un grand républicain. Donc, il voit que l'important à ce moment-là c'est l'intérêt de l'Etat, de la France dans le monde.

Un autre geste politique important de De Gaulle est l'unification des mouvements de résistance sous la direction de Jean Moulin. Là encore, un mélange de pragmatisme et d'habileté…

Je crois que c'est un choix pragmatique. Dans mon livre, j'insiste sur la souplesse, le pragmatisme de De Gaulle. Pour lui tout est en mouvement, il ne faut jamais être figé sur une position. La seule chose importante, c'est la France. Pour tout le reste, on s'adapte. Les relations entre la France libre et la Résistance étaient incroyablement compliquées. En témoigne par exemple le grand livre *Alias Caracalla, au cœur de la Résistance* (Gallimard, 2009), de Daniel Cordier, ancien secrétaire de Jean Moulin, qui est pour moi un livre féroce sur la Résistance écrit par un Français libre. La stratégie d'unification de la Résistance est d'une habileté remarquable, elle a été suggérée par Jean Moulin, et Daniel Cordier décrit le cheminement de cette idée avec beaucoup de finesse.

Mais en fait, l'objectif était très simple : le général de Gaulle voulait montrer aux Alliés qu'il était incontournable parce qu'il était soutenu par les Français, or, pour beaucoup, pour Roosevelt notamment, les anciens chefs politiques, les Blum, les Reynaud, les Jeanneney, comptaient beaucoup plus que de Gaulle ou des chefs résistants sortis de nulle part. De la part de De Gaulle, c'était d'une grande habileté politique. Il avait une capacité, une finesse pour sentir les situations, qui est un peu à contre-courant des idées classiques sur un de Gaulle très raide. Il n'est pas raide, il est très souple.

Pour revenir à Philippe Pétain et à cette théorie du régime de Vichy fonctionnant comme un bouclier face à l'occupation allemande, est-elle toujours présente ?

Récemment, il y a eu cette petite polémique quand Emmanuel Macron a essayé de séparer le Pétain de Verdun et le Pétain de la seconde guerre. Cela n'a pas marché, et l'actuel président, qui est très pragmatique, a rapidement changé son fusil d'épaule. Mais cela a ressuscité parmi certains journalistes cette idée de Vichy comme bouclier face à l'occupation allemande. Une idée qui avait été autrefois très présente quand des partisans de Pétain fustigeaient ces méchants Anglo-Saxons menés par le diable d'historien américain Robert Paxton, qui essayait alors de discréditer la France.

Mais je pense que, depuis le discours du président Jacques Chirac en 1995, la grande majorité des Français voit dans le gouvernement de Vichy un régime coupable qui a livré des juifs aux Allemands. Et c'est d'autant plus intéressant que Jacques Chirac a dans un sens implicitement attaqué l'idée gaulliste que la vraie France était à Londres. Donc je ne suis pas convaincu que la thèse du bouclier a beaucoup de prégnance actuellement.

L'appel du 18 juin fonctionne comme un mythe, quelle est l'importance de ce discours pour vous ?

Ce n'est pas un mythe. Il y a un discours, un discours qu'il a prononcé à la BBC. C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui l'ont écouté, mais ça n'a aucune importance. L'important, c'est qu'il l'a fait et qu'il l'a fait le 18 juin. Le texte du discours prononcé et celui publié sont un peu différents, il y a eu quelques petites modifications pour satisfaire les Britanniques, mais ça n'a aucune importance, parce que finalement le texte du discours est plus ou moins celui que l'on peut lire. Dans les *Discours et messages*, de Charles de Gaulle, le deuxième discours qu'il prononce est celui du 19 juin. En fait, il n'existe pas le 19 juin 1940. Celui publié a dû être rédigé par la suite, puisqu'il parle d'événements qui sont postérieurs au 19 juin. Ce discours-là est un mythe.

Celui du 18 juin restera comme un mélange fascinant d'intelligence analytique et de prophétisme visionnaire. De Gaulle est à la fois classique et romantique, il est habité par la « raison » et par le « sentiment ». Il est à la fois Giuseppe Mazzini et Camillo Cavour ! – deux des pères de la République italienne. Le sentiment, c'est le geste moral, le courage, la volonté, l'appel à la résistance. La raison, ce sont les arguments qu'il donne : c'est une guerre mondiale, il y a l'Empire britannique, il y a les colonies… C'est un discours réfléchi, pensé. Donc, pour moi, le 18 juin, c'est d'un côté, courage, morale, volonté, sentiment, romantisme si vous voulez, et de l'autre, des arguments précis et raisonnés. Le génie du général de Gaulle en tant qu'acteur politique se résume dans ces deux aspects de sa personnalité. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MICHEL LEFEBVRE

Cet entretien est paru dans « Le Monde Hors-Série » « 1940. De Gaulle, la résistance. Pétain, la collaboration » (juin-août 2020).

Le Monde
JEUDI 18 JUIN 2020

Ségur de la santé : une réforme sans formation ni recherche n'a aucun sens

S'ils saluent « la prise de conscience politique » qui a débouché sur la concertation lancée le 25 mai, **près de 80 présidents d'université, doyens et directeurs des facultés de santé** interpellent l'Etat sur les besoins criants révélés lors de la crise

Le 25 mars, à Mulhouse, le président de la République, Emmanuel Macron, a pris *« un engagement auprès de toutes les femmes et les hommes mobilisés dans la crise du Covid-19 »*, en annonçant un plan massif d'investissement pour l'hôpital et de revalorisation de l'ensemble des carrières. En proposant le 16 mai un Ségur de la santé, le chef de l'Etat a exprimé la volonté de mettre en place *« un système plus souple, plus simple, plus en proximité, en revalorisant le collectif, le sens de l'équipe et l'initiative des professionnels »* et de procéder à une révision de l'organisation du système de santé *« fondée sur le territoire »*.

L'ouverture de ce chantier est une excellente nouvelle. Les premières annonces du ministre des solidarités et de la santé, avec plusieurs milliards d'euros pour l'investissement et le fonctionnement des hôpitaux, sont fortes. Après l'effort consenti ces derniers mois par l'ensemble des personnels soignants, effort qui a pu mettre au jour les limites et les fragilités de notre système de santé, il faut évidemment se réjouir de cette prise de conscience politique : il est en effet urgent de repenser l'hôpital au sein de notre système de santé, d'inventer l'hôpital de demain.

Fini la structuration hospitalocentrée

Cet hôpital, celui du futur, celui que la population d'un pays comme le nôtre est en droit d'attendre, devra toujours s'appuyer sur des centres hospitaliers et universitaires, c'est-à-dire des centres hospitaliers régionaux liés aux universités. En effet, pour garantir la santé de nos concitoyens, il faut impérativement lier les soins à la formation et à la recherche médicale. Il ne suffira pas de rafistoler le CHU de 1958 *[le système hospitalier public mis en place par la réforme Debré de 1958]* pour répondre à cette ambition. Il ne s'agit pas d'un problème de gouvernance, d'opérateur de formation et de recherche, ni de management, mais bien d'un problème de concept : la structuration hospitalocentrée que nous connaissons est révolue.

Depuis des années, les gouvernements successifs ont mené une politique de santé focalisée sur le soin curatif, mais qui est restée très en retard sur les questions de santé publique, de prévention et d'éducation sanitaire. Où sont aujourd'hui les écoles universitaires de santé publique dont nous aurions besoin ? Le système de santé et ses hôpitaux doivent pouvoir bénéficier d'un spectre très large de disciplines universitaires, ouvertes sur les sciences économiques, sociales et politiques, pour relever les défis posés à la santé publique et former aux métiers de demain.

Pour tirer les leçons de la crise que nous traversons, il est donc indispensable de s'attaquer de front aux difficultés rencontrées par ces centres hospitaliers et universitaires. Ils doivent redevenir les centres de soin, de formation et de recherche scientifique de renommée mondiale qu'ils étaient par le passé. Or, si le modèle des centres hospitaliers et universitaires s'essouffle, il semble que le Ségur de la santé regarde, pour l'instant, ailleurs. Il cloisonne les enjeux de santé publique en les limitant artificiellement à l'hôpital seul, comme s'il s'agissait d'une entité administrative isolée. Ce faisant, il ne prend pas en considération ces sujets essentiels à la délivrance des soins que sont la formation des futurs médecins et professionnels de santé et la recherche scientifique sur laquelle elle repose.

> LE SÉGUR CLOISONNE LES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE EN LES LIMITANT ARTIFICIELLEMENT À L'HÔPITAL SEUL

Baisse du nombre d'enseignants-chercheurs

Pas de réflexion sur l'hôpital de demain sans y intégrer la formation : or, depuis 2013, le nombre d'enseignants-chercheurs-praticiens hospitaliers en poste pour encadrer les étudiants en santé a baissé de près de 7 %, tandis que les effectifs étudiants n'ont cessé d'augmenter et continueront encore de s'accroître. Pas de réflexion sur l'hôpital de demain sans y intégrer la recherche : or, comme le soulevait la Cour des comptes en décembre 2017, notre pays est descendu au cinquième rang mondial des publications à fort impact en biologie fondamentale, et au huitième rang en recherche médicale. La France doit retrouver son rang de grande puissance scientifique mondiale : il n'est pas aujourd'hui possible de l'imaginer sans une dimension forte de la santé.

Si l'ambition du Ségur de la santé est bien de faire de la France un pays leader en matière de prévention et de soin, et de remettre le pays à la place qu'il mérite en matière de santé publique, il doit embarquer dans sa réflexion les CHU. Nos patients méritent d'être soignés avec ce que la recherche a de meilleur à leur offrir. Nos futurs médecins et professionnels de santé doivent être formés au contact des dernières découvertes médicales et selon des techniques pédagogiques de pointe. Il est indispensable de conforter, comme le font les pays en pointe dans la recherche en santé et la médecine, le lien entre santé, formation et recherche médicale. Parce que c'est l'avenir de notre politique de recherche, de formation et d'innovation dans le domaine de la santé qui est en jeu, nous, présidents d'université, doyens de santé, appelons à une véritable refonte des centres hospitaliers et universitaires, qui renforce leur intégration au sein de l'université pour répondre aux enjeux révélés et amplifiés par la crise actuelle.

L'organisation des CHU de demain doit s'appuyer sur la création de pôles de recherche, dotés des moyens de soutien performants, à la fois en termes techniques, méthodologiques et organisationnels que seule une certaine masse critique peut permettre ; sur le développement de l'interdisciplinarité, indispensable à l'innovation médicale ; et, enfin, sur la multiplication des dispositifs d'inclusion de patients dans des essais cliniques. Briser le lien essentiel entre l'université, ses facultés de santé et l'hôpital ferait courir un risque majeur à la qualité de la médecine dans notre pays. Les universités sont aujourd'hui prêtes à contribuer à une grande réforme des centres hospitaliers et universitaires français. Elles seules ont la possibilité de fédérer la recherche, de la relier à la formation des étudiants en santé et aux soins des patients. ■

Pr Reza Arbab-Chirani, *président de la Conférence des doyens des facultés d'odontologie ;* **Pr Patrice Diot,** *président de la Conférence des doyens des facultés de médecine ;* **Véronique Lecointe,** *sage-femme coordinatrice en maïeutique, présidente de la Conférence nationale des enseignants en maïeutique ;* **Pr Bernard Muller,** *président de la Conférence des doyens des facultés de pharmacie ;* **Pr Gilles Roussel,** *président de la Conférence des présidents d'université ;* **Pr Luc Mouthon,** *président de la coordination nationale des collèges d'enseignants en médecine, ainsi que l'ensemble des présidents d'université, doyens et directeurs des facultés et écoles de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique. Liste complète des signataires sur Lemonde.fr*

Thierry Philip et Jacques Léglise
C'est tout le système hospitalier qui nécessite une refonte

Le Ségur de la santé ne doit pas régler seulement les problèmes du secteur public, soulignent le président du directoire de l'Institut Curie et le directeur de l'hôpital Foch à Suresnes, pour qui il faut arrêter la « concurrence mortifère » avec le privé

Le Ségur de la santé est-il parti dans la mauvaise direction, celle de la défense corporatiste de l'hôpital public, c'est-à-dire de la seule fonction publique hospitalière ? Or ce qui s'est passé d'essentiel dans la période de crise sanitaire que nous avons traversée, et qui a été la clé du succès dans la lutte contre le Covid-19, c'est au contraire la volonté de coopération, puis la réalité d'une coopération entre les hôpitaux, quel que soit leur statut, et, un peu plus tardivement, la prise en compte de l'importance de la médecine de ville.

Nous n'en sommes encore qu'au début des discussions, il est encore temps de trouver le chemin des vrais débats de fond.

La première direction qu'il faut retrouver, c'est de remettre le système français, hospitalo-centré, à l'endroit en commençant par rendre tout leur rôle aux acteurs du premier recours, à la médecine libérale, générale ou spécialisée, ainsi qu'aux paramédicaux libéraux, infirmières ou kinésithérapeutes, dont la mission est de préserver la santé en lien avec les autres professionnels de santé du territoire, les maisons de santé, les Ehpad et les hôpitaux locaux. Ce sont eux les acteurs incontournables des politiques de prévention ; politiques qui auraient pu, à la coréenne ou à l'allemande, permettre de détecter et d'isoler les malades du Covid-19 bien en amont de leur passage à l'hôpital.

> ON POURRAIT HARMONISER LES CHARGES SUR LES SALAIRES DE CHACUN DES SECTEURS

Répondre aux besoins des territoires

La deuxième direction qu'il faut retrouver, c'est de construire enfin une organisation des soins fondée sur une forte complémentarité de tous et ancrée sur les territoires. Dans le système de santé, tous les acteurs ont leur rôle à jouer, chacun à sa place. Et c'est de leurs bonnes coordination et complémentarité que résulte la qualité du système, son adéquation à répondre aux besoins spécifiques du territoire, ainsi que sa capacité à ne pas laisser béants des pans entiers de territoire ou de besoins non couverts. Qui, mieux que les collectivités locales, responsables des autres déterminants environnementaux de la santé et porte-parole des besoins locaux, pourrait être qualifié pour organiser cette coordination en l'ancrant dans les spécificités de chaque territoire ?

La troisième direction qu'il faut retrouver est de réunifier un système hospitalier que les dernières années ont conduit à se lancer dans une concurrence mortifère. Il existe en France trois catégories d'hôpitaux, tous financés par l'assurance-maladie : les hôpitaux publics de tous statuts, centres hospitaliers universitaires, centres hospitaliers généraux ou établissements spécialisés. Ils accueillent aujourd'hui 56 % des séjours hospitaliers de médecine, chirurgie et obstétrique du pays ; les cliniques privées, qui n'ont de privé que le nom puisque c'est bien l'assurance-maladie et les mutuelles qui financent la majeure partie du système. Ces cliniques accueillent 34 % des séjours médecine-chirurgie-obstétrique (MCO) et, dans certains domaines comme la chirurgie, constituent même l'offre de soins majoritaire du pays ; les établissements privés participant au service public (Espic), à mi-chemin entre les deux précédents, qui partagent les valeurs de l'hôpital public et les méthodes de gestion du secteur privé. Dans cette catégorie, on trouve les gros Espic (Saint-Joseph ou Foch à Paris, le Groupement des hôpitaux de l'Institut catholique de Lille (GHICL), l'Hôpital européen ou Saint-Joseph à Marseille, etc.), ainsi que les centres de lutte contre le cancer, qui jouent un rôle majeur en cancérologie dans leurs territoires. Ces Espic réalisent 10 % des séjours MCO du pays, mais plus de 30 % de l'hospitalisation en soins de suite et réadaptation (SSR).

On le voit, si on veut améliorer le fonctionnement du système hospitalier au bénéfice de nos concitoyens, la question ne peut être de régler uniquement les problèmes d'un secteur public qui ne prend en charge qu'un peu plus d'une hospitalisation sur deux, et n'est pas l'acteur principal sur certains territoires. C'est bien l'ensemble du système hospitalier français qui a été déstabilisé par les dix dernières années d'austérité aveugle, et qui a besoin désormais d'une refonte urgente.

Coopération et non plus compétition

Il faut certes, pour toutes les catégories d'hôpitaux, réévaluer des salaires qui, depuis dix ans, ont fortement décroché. Mais il faut tout aussi urgemment harmoniser les salaires des soignants et les salaires et honoraires des médecins dans les trois systèmes, et modifier le mode de financement, avec l'objectif que la coopération, et non plus la compétition, soit au cœur de ce que finance l'assurance-maladie. Ceci est possible en travaillant sur un meilleur financement de la qualité. Ceci est possible également en harmonisant les charges sur les salaires de chacun des secteurs, car aujourd'hui, public et privé supportent des charges différentes. Ceci est possible, enfin, en posant des règles pour mettre fin aux surenchères salariales qui déséquilibrent gravement le système, et en promouvant un exercice partagé des professionnels entre les trois secteurs.

Il faut, pour finir, remettre au cœur du système l'idéal fondateur de l'absence de reste à charge pour le patient et de l'égalité de tous devant la maladie, que le développement de l'activité libérale à l'hôpital public et la prédominance écrasante dans certains domaines de l'offre de soins des cliniques privées mettent peu à peu à mal.

Au total, s'engager sur la voie de la seule réponse aux revendications de la fonction publique hospitalière serait prendre le problème à l'envers. La pluralité sur laquelle a été construit notre système hospitalier est un gage de richesse, à condition que l'on fasse en sorte qu'une saine émulation par la qualité ne se transforme pas en une compétition malsaine et délétère. C'est l'intérêt du malade et du citoyen contribuable financeur qui doit être au cœur de la réflexion du Ségur de la santé, et pas uniquement le souci de « faire évoluer le mammouth » de la fonction publique hospitalière. ■

Thierry Philip *est vice-président de la métropole de Lyon pour la santé et l'environnement, et président du directoire de l'Institut Curie, à Paris ;* **Jacques Leglise** *est directeur général de l'hôpital Foch à Suresnes (Hauts-de-Seine) et président de la conférence des directeurs d'hôpitaux MCO de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap)*

Brigitte Dormont Il faut mettre sur la table la question d'un pilotage des dépenses de ville

L'économiste montre comment l'inégalité de gestion financière entre médecine de ville et hôpital d'une part, et entre hôpitaux d'autre part, a mené le système de santé dans une impasse, dont il s'agit aujourd'hui de sortir

Les débuts du Ségur de la santé suggèrent qu'il n'y aura pas grand-chose au bout des déclarations faites par le président de la République au cœur de la crise du Covid-19. Tout d'abord, les annonces ne concernent que l'hôpital : on met donc de côté un problème majeur de notre système de santé, qui est le pilotage séparé de la médecine de ville, de l'hôpital et du médico-social. Personne n'en parle, mais la médecine de ville a été complètement mise de côté au début de l'épidémie, et les résultats mitigés de la France dans la gestion de cette crise ne sont peut-être pas étrangers à cela.

Ensuite, il n'y a aucune remise en question de la façon dont la tarification à l'activité (T2A) a été appliquée dans les hôpitaux, mais seulement le rappel des objectifs du plan Ma santé 2022, déjà posés il y a deux ans. Le défaut capital de la T2A n'est donc pas pris en compte, à savoir une maîtrise du budget hospitalier qui passe par un mécanisme de « point flottant », où les tarifs décroissent à proportion des volumes de soins délivrés.

S'il est maintenant bien connu que l'hôpital est soumis depuis plusieurs années à de sévères restrictions budgétaires, on sait moins que cela a un rapport avec l'absence de pilotage des dépenses de soins de ville. Pourquoi, alors que les soignants se plaignent de l'insuffisance des moyens à leur disposition, la France ne fait-elle pas partie des pays les plus économes pour les dépenses de santé ?

Comme l'a montré une note de France Stratégie, en 2018, les dépenses publiques de santé en France sont parmi les plus élevées d'Europe, mais la France dépense moins pour l'hôpital public que la presque totalité des pays européens. Ainsi, dans notre pays, les économies demandées pour les dépenses de santé prises dans leur ensemble sont modérées, mais, à l'intérieur des dépenses de santé, les efforts demandés à l'hôpital sont particulièrement importants.

En pratique, la dépense publique de santé, définie par l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), voté chaque année au Parlement, est ventilée entre une dépense de médecine de ville et une dépense de médecine hospitalière. Or, il n'existe pas de véritable mécanisme de maîtrise de la dépense de ville, pour beaucoup de raisons et en particulier parce que les soins en ville (les consultations par exemple) sont couverts par la Sécurité sociale, avec des remboursements effectués a posteriori. Il y a souvent un dépassement de l'Ondam en médecine de ville. Et, depuis cinq ou six ans, ce dépassement a été absorbé par des restrictions du budget de l'hôpital.

Offrir les soins les plus pertinents

Contrairement à la médecine de ville, les dépenses pour l'hôpital sont en effet facilement contrôlables, avec des budgets alloués par le ministère. Le financement prend la forme de paiements forfaitaires pour les séjours avec le mécanisme de point flottant qui fait qu'on maîtrise parfaitement la dépense. Plus précisément, si l'activité hospitalière et le nombre d'actes pratiqués augmentent dans l'année au-delà de ce qui était prévu pour le calcul de l'Ondam, les tarifs sont tous diminués au prorata de « l'excès » d'activité pour que la dépense reste dans les limites de l'enveloppe prévue.

Ce mécanisme permet un strict respect du budget. Il permet même, comme c'est le cas depuis plusieurs années, de ne pas distribuer entièrement le budget hospitalier et d'en amputer une partie sous la forme de réserves, utilisées pour compenser le déficit dû aux dépenses de ville.

Au-delà de ces phénomènes de vases communicants budgétaires, le problème de la T2A tient à la façon dont cette réforme a été appliquée, qui a complètement dénaturé des mécanismes qui devaient encourager l'efficacité. Au lieu de définir les tarifs en fonction seulement des coûts moyens de traitement par pathologie, on les a modifiés pour encourager certaines activités en fonction d'« objectifs de santé publique » – par exemple pour décourager le recours excessif aux césariennes –, tout en introduisant le point flottant.

> LES DÉPENSES PUBLIQUES DE SANTÉ EN FRANCE SONT PARMI LES PLUS ÉLEVÉES D'EUROPE, MAIS LA FRANCE DÉPENSE MOINS POUR L'HÔPITAL PUBLIC QUE LA PRESQUE TOTALITÉ DES PAYS EUROPÉENS

Concrètement, cela signifie que les séjours ne sont pas financés en euros, mais en points, et que la valeur du point baisse si l'activité des hôpitaux sur toute la France augmente au-delà de ce qui était prévu. Dans ce cadre, la valeur du point flottant crée de fait une rivalité de tous contre tous. Un hôpital n'est jamais sûr que ses coûts de production seront couverts, même s'il est parfaitement efficace, car si les autres hôpitaux ont beaucoup augmenté leur activité, la valeur du point aura baissé. En pratique, les mécanismes mis en place ont poussé les hôpitaux à faire plus d'actes, et à cibler les actes les mieux valorisés au lieu d'améliorer leur efficience.

Le point flottant fait que la dépense est globalement contenue, mais, comme le régulateur a perdu la référence aux coûts moyens observés, il est tout à fait possible que les tarifs soient inférieurs aux coûts de traitement. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'actes et de leur intensité soulève un doute sur la pertinence des soins pour les patients. Elle a aussi conduit à un épuisement des personnels hospitaliers, car leur activité a beaucoup augmenté sans que les budgets aient suivi. Rien ne dit qu'on ait gagné en efficience, et les hôpitaux sont entrés dans une crise profonde, au terme de trop nombreuses années de course à l'activité.

Pour que le système de soins continue à fonctionner, il est clair que les rémunérations doivent être réévaluées pour être à la hauteur des services rendus. Mais la recherche d'efficacité doit aussi être au rendez-vous du Ségur. L'efficience, ce n'est pas diminuer les budgets, c'est offrir les soins les plus pertinents, avec les meilleurs gains en santé et en longévité, pour un niveau donné de dépenses de santé. Or, si rien n'est fait pour mettre sur la table la question d'un réel pilotage des dépenses de ville, si l'on n'abandonne pas la conduite actuellement défaillante des dépenses à l'hôpital, les problèmes de budget seront encore devant nous, et on n'aura pas gagné en efficience. ■

Brigitte Dormont *est économiste, professeure à l'université Paris-Dauphine-PSL*

Aurélien Rousseau La crise sanitaire et sociale doit amener à un changement

Dans le Grand Paris, l'épidémie de Covid-19 a mis au jour le lien entre les inégalités socio-économiques et celles de santé, estime le haut fonctionnaire

Aurélien Rousseau *est directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France*

Lorsque l'épidémie de Covid-19 a déferlé sur notre système de santé, il a fallu construire une digue, toujours plus haute, pour qu'il tienne. Ce n'est pas une sorte de main invisible qui a permis cette levée en masse, mais l'engagement de chacun, sans jeu de rôle, à l'hôpital, en ville, dans les Ehpad, dans l'administration. Les Agences régionales de santé (ARS) ont été au cœur de cette mobilisation, sans relâche, en soutien des soignants, en relais comme en initiative, en invention aussi, souvent. Elles ont été, elles aussi, percutées dans leur culture et leur savoir-faire, mais elles n'ont pas lâché. Elles ont également été confrontées à des sujets qu'elles connaissaient, mais qui ont pris, dans cette crise, une ampleur inédite.

Pour moi, une image s'impose : c'était un dimanche de mars, avec le directeur général de l'AP-HP et le directeur de l'offre de soins de l'Agence. Nous sommes allés à la rencontre des équipes dans des services de réanimation à Bobigny, Montfermeil et Aulnay, au moment où les arrivées y étaient les plus massives. Dans tous ces services, au CHU comme dans un hôpital ou une clinique, il était évident que se jouait quelque chose qui n'était pas juste une question sanitaire, que derrière l'épidémiologie se dessinait la question sociale, celle des déterminants sociaux dans l'accès aux soins, celle des ségrégations et des inégalités.

Maintenant que la vague se retire, le soulagement, la fierté légitime de tous ceux qui, à leur place, ont contribué à ce combat voisinent avec la morsure amère d'une surmortalité différenciée d'un territoire à l'autre, qui a fait naître une obligation : réarmer les dispositifs de santé publique et de prévention.

Effort de lucidité

L'impact essentiel des inégalités n'est pas une découverte. Pour l'ARS, c'est une bataille qui est au cœur de son projet depuis dix ans, mais nous savons désormais, et l'étude que nous avions commandée à l'Observatoire régional de santé le démontre, que les caractéristiques de cette épidémie, ses formes de transmission en ont fait un amplificateur supplémentaire d'inégalités. Le Covid-19 a touché plus fortement les territoires où se concentrait la pauvreté selon une mécanique qui semble implacable : des pauvres plus exposés aux contaminations, du fait, notamment, de leurs logements et de leurs emplois ; des populations qui développent plus fréquemment des formes sévères, compte tenu de la prévalence de facteurs de comorbidité (obésité, diabète…) ; des patients dont l'entrée dans les soins a été tardive.

Tirer les leçons de cette épidémie suppose d'ouvrir la focale, de replacer ce que nous avons vécu dans un champ large, de sortir de l'exceptionnalité pour en tirer des actions durables. Cela exige un effort de lucidité et de transparence sur ce que nous avons fait, ce que nous voulons faire fructifier et la manière de renouveler notre action.

> LES CARACTÉRISTIQUES DE CETTE ÉPIDÉMIE, SES FORMES DE TRANSMISSION, EN ONT FAIT UN AMPLIFICATEUR SUPPLÉMENTAIRE D'INÉGALITÉS

Pour répondre aux inégalités, il faut organiser la solidarité régionale. C'est pour cela que dès le début de la crise, nous avons construit une approche régionale des capacités de réanimation. Cela a permis qu'un patient pris en charge par le SAMU dans un quartier de l'Essonne dispose de la même qualité de soins qu'un habitant du cœur de Paris vivant à proximité d'un CHU.

Pour répondre aux inégalités, il faut faire plus pour les territoires prioritaires, en assumant un principe de différenciation des interventions publiques, comme cela a été fait il y a quelques mois avec le plan « l'Etat plus fort en Seine-Saint-Denis ».

La nécessité d'une action globale

Pour répondre aux inégalités, pour faire face au Covid-19, nous avons construit des outils d'action publique en direction des publics les plus fragiles, structuré des coalitions inédites, Etat, collectivités, assurance-maladie, médecins de ville ou hospitaliers, associations, pour « aller vers » les publics éloignés du soin. La contribution de l'hôpital, comme de la ville, aux démarches de santé publique a pris une ampleur inédite. L'armement, en quelques jours, de cinquante opérations de dépistage au cœur des quartiers plus exposés au virus l'a bien illustré. Transformer la santé publique aujourd'hui, c'est déjà pérenniser ces démarches. Mais après avoir fait cela, nous ne serons toujours pas quittes.

Si le travail en direction des plus précaires, notamment des personnes hébergées et en parcours d'asile ou d'insertion, a pu être accéléré, coordonné, facilité, nos démarches n'ont pu rompre l'équation qui conduit, par exemple, des travailleurs pauvres à être davantage exposés et à moins recourir aux soins.

Pour eux, nous devons faire davantage, pour mieux saisir la façon dont leur position sociale produit des effets sur leur santé et sur leur prise en charge. Cela recouvre des effets individuels, mais aussi des logiques urbaines, notamment de ségrégations, toutes les formes de ségrégations, qui nécessitent une action globale, bien au-delà du champ de la santé. On pense bien sûr au logement, à l'éducation, à l'urbanisme ou aux transports.

Nous devons assumer en France que la politique de prévention, d'action sur les déterminants de santé, notamment environnementaux, est une partie intégrante de la politique de santé.

Mais il faut aussi construire les conditions pour que le système de soins garantisse la réelle intégration de ces conditions socio-économiques comme facteur d'évolution de la maladie, comme cela a été fait en France dans la lutte contre le saturnisme ou le sida : renforcer les logiques de santé communautaire, aider le système de soins à tenir compte du profil social des patients, agir sur les effets sanitaires des discriminations.

La crise, parce qu'elle nous a fait innover et parfois constater que nos démarches sanitaires ne suffisaient pas à renverser la logique du social, doit amener à un rebond. Ce rebond, au fond, entre en résonance directe avec les mobilisations politiques et citoyennes, comme avec la revendication d'équité et de justice qui s'exprime actuellement partout dans le monde. Tout cela doit nous inspirer pour engager la transformation de la santé publique, pour la réinventer sans doute et être à la hauteur de ce que cette crise nous a appris. ■



GÉOPOLITIQUE | CHRONIQUE

PAR SYLVIE KAUFFMANN

La Chine, l'Europe et la doctrine Sinatra

N'en déplaise aux prophètes du déclin américain, les Etats-Unis restent maîtres des références culturelles, du moins sur le Vieux Continent. Lorsque le chef de la diplomatie de l'Union européenne, l'Espagnol Josep Borrell, cherche à illustrer son ambition de définir une politique propre à l'UE sur la Chine, il s'en remet fièrement à Frank Sinatra, qui fait encore les beaux jours du karaoké en Asie. Ecartelé entre Pékin et Washington, Bruxelles a donc choisi la « doctrine Sinatra » : ce sera *« My Way » – Wo de lu* en mandarin.

Francophone consommé, Josep Borrell sait peut-être que *My Way* est adapté d'une chanson française, *Comme d'habitude*, tube de Claude François dans les années 1960. Mais *My Way*, écrite par Paul Anka, n'a rien à voir avec les paroles originales. La chanson de Sinatra professe même le contraire : *« I'll do it my way »* (« J'agirai à ma façon ») implique, précisément, de rompre avec l'habitude. Ce n'est pas la première fois que la doctrine Sinatra est mise à contribution en géopolitique : en octobre 1989, Guennadi Guérassimov, le porte-parole de Mikhaïl Gorbatchev, alors numéro un soviétique, l'avait opposée à la doctrine Brejnev, qui voulait que l'URSS impose sa loi aux pays satellites. En choisissant de suivre une voie différente, la Pologne et la Hongrie avaient opté pour *« My Way »*, avait alors plaisanté Guérassimov. Deux semaines plus tard, le mur de Berlin tombait.

Une autre guerre froide

La situation, aujourd'hui, est radicalement différente. Guérassimov s'exprimait au crépuscule de la guerre froide, alors que nous sommes à l'aube d'une autre guerre froide, différente de celle du XXe siècle. Celle-ci n'oppose plus les Etats-Unis à l'Union soviétique, mais à la Chine. Et, alors que l'habitude s'était établie pour les Européens, après la seconde guerre mondiale, de faire corps avec Washington face à Moscou, ils sont beaucoup moins enthousiastes à l'idée de s'aligner sur l'administration Trump dans son conflit ouvert avec Pékin. D'où le renouveau de la doctrine Sinatra.

Car, si les relations transatlantiques sont de plus en plus distendues, il n'est pas non plus question pour les Européens, alliés, jusqu'à nouvel ordre, des Américains, de s'aligner sur Pékin. Non-alignement ne veut pas dire équidistance, souligne-t-on à Bruxelles. La crise liée à la pandémie de Covid-19 a ouvert les yeux de ceux qui, parmi les Vingt-Sept, croyaient encore à une certaine bienveillance de la Chine, même définie depuis un an comme *« rivale systémique »*. Le refus de transparence du régime chinois sur l'origine du virus, ses manœuvres à l'Organisation mondiale de la santé pour retarder la procédure d'alerte internationale, puis l'agressivité de la *« diplomatie du masque »*, doublée de la tactique du *« loup combattant »* mise en œuvre par les ambassadeurs

IL NE SUFFIT PAS DE PROCLAMER QUE L'ON VA SUIVRE SA PROPRE VOIE ; ENCORE FAUT-IL LA DÉFINIR

LA CHANSON « MY WAY » PROFESSE DE ROMPRE AVEC L'HABITUDE

chinois en poste en Europe, tout cela a fait des dégâts. Entre la Chine et l'Europe, il y a un avant et un après-coronavirus.

Ce durcissement a été manifestement ressenti dans les trois heures d'entretien que Josep Borrell a eues le 9 juin avec le ministre chinois des affaires étrangères Wang Yi, discussions que l'Espagnol a qualifiées dans son blog d'*« intenses, franches et utiles »* ; de toute évidence, la chaleur n'était pas au rendez-vous. Un autre rendez-vous est prévu le 22 juin entre les dirigeants de l'UE – Josep Borrell, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, et le président du Conseil européen, Charles Michel – et le premier ministre chinois, Li Keqiang : les Européens auront là une autre occasion de préciser leur positionnement à l'égard de la Chine.

Car il ne suffit pas de proclamer que l'on va suivre sa propre voie ; encore faut-il la définir. Et, comme toujours, à 27, c'est compliqué. Se détacher de la position américaine est vécu plus ou moins douloureusement à l'est et à l'ouest ; les intérêts commerciaux varient selon le modèle économique des Etats membres ; l'attachement aux droits de l'homme est plus ou moins valorisé en politique étrangère ; le taux de pénétration des investissements chinois diffère du sud au nord. Josep Borrell, lui, voudrait rassembler les Vingt-Sept derrière la défense, face à la Chine, des *« intérêts et valeurs propres de l'UE »*. Et ces intérêts justifient que les Européens dialoguent avec la Chine, comme les Américains l'ont fait pendant quatre décennies, depuis Richard Nixon, jusqu'à ce que Donald Trump mette un terme à cette stratégie de « l'engagement » dont Pékin a si bien tiré profit.

Quels sont les intérêts de l'UE ? L'Europe a besoin de la participation de la Chine à la lutte contre le changement climatique et à l'allégement de la dette des pays africains. Elle demande la réciprocité dans l'accès aux marchés publics chinois. Elle pensait avoir en Pékin un allié dans la défense du multilatéralisme, mais a fini par comprendre que le multilatéralisme « aux caractéristiques chinoises » visait surtout à servir les intérêts chinois. Quant aux valeurs de l'UE, elles exigeraient que le régime de Xi Jinping cesse sa campagne de désinformation à destination des Européens, qu'il libère les Ouïgours des camps de rééducation, respecte les droits de l'homme et honore ses engagements sur le statut de Hongkong.

Délicat équilibre. *« Engagement et exigence »*, revendique Paris. Pour Josep Borrell, *« rival systémique »* ne veut pas dire *« rivalité systématique »*. Peut-être. Mais l'humeur a changé en Europe. La pandémie a fait prendre conscience de l'asymétrie des rapports avec la Chine, de la dépendance excessive en matière de produits médicaux, de la nécessité de filtrer les investissements étrangers. Tenir tête aux ambitions de Pékin, sans tomber dans le piège d'une confrontation sino-américaine qui devient structurelle : *« My Way »* est une ligne de crête étroite, qui, si elle doit être tenue, mérite d'être dessinée plus clairement. ■

Tirage du *Monde* daté mercredi 17 juin : 134 743 exemplaires

KARACHI : LA CORRUPTION AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE

ÉDITORIAL M

Des ventes d'armement à des pays sensibles ; des valises de billets remises par des intermédiaires douteux aux proches du favori à une élection présidentielle ; un attentat meurtrier. Rares sont les dossiers politico-financiers réunissant autant d'éléments funestes que l'affaire dite « de Karachi », dans laquelle le tribunal correctionnel de Paris vient d'infliger des peines de prison ferme, sanction rare pour de hauts responsables politiques. Un jugement qui, même s'il intervient vingt-cinq ans après les faits, marque l'exceptionnelle gravité d'une affaire où des dirigeants politiques français ont commis l'inacceptable : non seulement financer une campagne électorale grâce à des ventes d'armement par l'Etat, mais aussi s'enrichir personnellement par le même biais détestable.

Les juges ont conclu que les fonds détournés à l'occasion de contrats d'armement conclus, en 1994, par la France pour la fourniture de sous-marins au Pakistan et de frégates à l'Arabie saoudite ont bien contribué au financement occulte de la campagne présidentielle malheureuse d'Edouard Balladur, en 1995. Trois proches de celui qui était alors premier ministre de François Mitterrand et allait affronter Jacques Chirac ont été condamnés à deux à trois années de prison ferme pour « abus de biens sociaux », « recel » ou « complicité », pour avoir favorisé sciemment le versement de 10,25 millions de francs en liquide sur le compte de campagne de M. Balladur ; somme versée par un intermédiaire en remerciement de la signature des contrats d'armement, qui l'avaient enrichi.

Le message adressé par la justice aux milieux politiques est tardif, mais clair : ni les années ni les manœuvres dilatoires ne peuvent effacer la gravité d'un délit qui salit la démocratie, illustre des mœurs indignes et nourrit l'opprobre envers les responsables gouvernementaux. Même le pire ne peut être écarté dans cette affaire : que les contrats d'armement aient été signés, dès l'origine, dans le but de financer des proches de M. Balladur et de son ministre du budget, Nicolas Sarkozy. Quant à l'hypothèse selon laquelle l'attentat de Karachi, qui a visé, en 2002, des salariés de l'armement français, relève de la vengeance, après l'arrêt du versement des commissions par Jacques Chirac, elle n'est pas avérée mais apparaît comme crédible.

Paradoxe, cette affaire, l'un des plus graves dossiers de corruption de la Ve République, a eu un écho limité dans l'opinion depuis sa révélation par *Mediapart*, en 2008. Cela peut s'expliquer par sa complexité et par son ancienneté. Les errements de la justice après l'attentat, les manœuvres du parquet, nommé par le pouvoir politique, pour tenter d'enrayer l'enquête sous la présidence Sarkozy, constituent autant de manifestations préoccupantes de pressions politiques destinées à empêcher la manifestation de la vérité. Un constat conforté par la lenteur de la procédure parallèle menée devant la Cour de justice de la République, réservée aux membres du gouvernement, qui doit juger prochainement M. Balladur, 91 ans, et son ministre de la défense de l'époque, François Léotard, 78 ans.

On aimerait que les affaires de financement politique appartiennent à une époque révolue. Le dossier Bygmalion sur les comptes truqués de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy de 2012 montre qu'il n'en est rien. Un procès est prévu, mais il n'est toujours pas programmé, au risque de conforter l'idée délétère selon laquelle la justice pour les puissants n'est pas la même que pour les citoyens ordinaires. ■